LES ARCHIVISTES DONNENT LA PAROLE AUX UTILISATEURS

ACTES DU CONGRÈS

TROIS-RIVIÈRES

12 AU 14 JUIN 2003

Les textes expriment l'opinion de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions de l'Association des archivistes du Québec.

Association des archivistes du Québec

C.P. 423, Sillery (Québec)

G1T 2R8

Téléphone : (418) 652-2357

Courriel : infoaaq@archivistes.qc.ca

Site web : http://www.archivistes.qc.ca

Éditeur :	Association des archivistes du Québec
Coordination de la publication :	Nicole Malo
Révision des textes :	Denise Arseneault et Isabelle Ferland
Graphisme :	Steve Plourde, Mediavox
Mise en pages :	Nicole Malo

ISBN 2-921857-22-7

Dépôt légal : 2e trimestre 2004

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque et archives Canada

TABLE DES MATIÈRES

UNE VISION DE LA COMMISSION FRANCO-QUEBECOISE SUR LES LIEUX DE MEMOIRE COMMUNS 1

POUR UN ACCES AUX ARCHIVES LE PLUS DIRECT ET LE PLUS COMPLET POSSIBLE 8

PERCEPTION DE L'ORGANISATION DES ARCHIVES 18

LES ARCHIVES DE L'ÉDITION: UN ÉTAT DES LIEUX 24

LA SÉCURITÉ DANS UN DÉPÔT D'ARCHIVES 45

UN PATRIMOINE MÉCONNU : LES DOCUMENTS SÉRIELS 63

LE DÉFI D'UNE SÉRIE TÉLÉVISUELLE SUR L'HISTOIRE ET SES SOURCES 71

ARCHIVISTES ET GÉNÉALOGISTES : 77

LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS ET LA RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE 82

ARCHIVES ET ARCHIVISTES : ATTENTES, SOUHAITS ET VŒUX D'UNE AUTEURE 97

NOTES BIOGRAPHIQUES 108

Annexes

LA GESTION DE LA COMPÉTENCE

L'OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUEBEC (document Powerpoint)

LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS (document Powerpoint)

UNE VISION DE LA COMMISSION FRANCO-QUEBECOISE SUR LES LIEUX DE MEMOIRE COMMUNS

Marcel Masse

Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs

Créé en décembre 1996 par la Commission permanente de coopération franco-québécoise qui retient l'idée de former une commission binationale sur les lieux de mémoire communs, cet organisme, que je représente, a pour mandat d'inventorier et de célébrer la mémoire commune franco-québécoise, l'histoire que nous avons partagée. Sa mission se définit en trois objectifs intermédiaires. D'abord, un inventaire cohérent et codifié des lieux de mémoire. Celui-ci doit être conçu comme un objectif de travail accessible à tous, empruntant les canaux de distribution moderne, tel qu'Internet. Puis, un potentiel de réutilisation sera évalué dans une perspective de mise en valeur d'actualisation adaptée à la nature matérielle ou immatérielle du lieu. Et enfin, une incitation pour les collectivités à s'approprier les lieux de mémoire selon deux axes possibles : pour les lieux matériels, une restauration en conformité avec les méthodes reconnues sur le plan international, pour les autres, on s'attachera plutôt à assurer la diffusion de la connaissance. Le travail dans lequel la Commission est engagée vise donc le recensement et la célébration de cette mémoire franco-québécoise.

La commémoration sous ses diverses formes est aussi un élément primordial du processus de mémoire. Ainsi que l'a définie l'historien français Pierre Nora dans ses travaux, la mémoire procède du souvenir et nécessite donc un soutien vivant pour se perpétuer. L'action de la Commission se base sur cette idée qu'il faut entretenir le souvenir, perpétuer l'émotion. Il s'agit de faire vivre aujourd'hui un certain nombre de valeurs, d'idées, d'exemples constitutifs de nos identités.

RETOUR

Le fait français nous est d'abord et avant tout révélé par ce que nous pouvons voir près de nous, c'est-à-dire la civilisation matérielle : des paysages, des bandes de terre étroites et longues découpant le territoire bordant le fleuve Saint-Laurent et ses principaux affluents, des édifices se démarquant par leur ancienneté, d'autres moins, des églises, des couvents, des hôpitaux, des maisons d'enseignement, des ouvrages de fortification, parfois les vestiges d'une tour ou d'un fort, des remparts, des résidences privées, des meubles, des pièces ethnographiques tels des outils, des ustensiles, des perles, ouvrages d'artisanat qui ont perdu leur destination première.

Notre patrimoine immobilier et mobilier nous aide ainsi à comprendre notre histoire et ceux qui l'ont faite. Il témoigne de leur passage et de leur enracinement. Il nous apprend leur façon de penser, leur mode de vie et leurs préoccupations. Notre patrimoine joue un rôle d'intermédiaire entre nous et nos ancêtres qui en ont été les créateurs ou parfois simplement les utilisateurs. Il nous livre un message, mais l'information qu'il transmet ne peut aller au-delà de ce que nous pouvons voir.

Là où les études peuvent compter sur autre chose que des vestiges et des traces matérielles qui nous sont révélés par les fouilles archéologiques, c'est-à-dire là où il peut s'appuyer sur les archives, le patrimoine immobilier et mobilier peut livrer un témoignage plus significatif, un message plus complet. C'est souvent par les archives que nous sommes renseignés sur la date précise d'apparition d'une construction, les techniques employées, le mode ou la fréquence d'utilisation. Les archives,documents écrits, cartes, plans, dessins architecturaux, photographies, enregistrements sonores, films, documents audiovisuels, permettent une meilleure compréhension entre nous et ceux qui ont créé, utilisé et adapté à leurs besoins l'héritage que nous avons en main.

Notre patrimoine immobilier et mobilier parle par énigmes, nous pouvons quelquefois le comparer à un document écrit dans une langue inconnue ou bien encore à un portrait non identifié. C'est dans les archives, la partie la plus signifiante de notre patrimoine, là où elles existent évidemment, que nous devons chercher la clé de ces énigmes. Prenons deux exemples à propos desquels la Commission est intervenue récemment pour demander un classement en vertu de la *Loi québécoise sur les biens culturels* : le fort de Senneville et le moulin Le Ber situés au bout de l'île

dans la partie ouest de Montréal, et cette portion d'un segment originel de trois kilomètres du chemin du Roy située dans les territoires de deux municipalités, Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Cuthbert. Il n'est pas exagéré d'affirmer que ce qui reste aujourd'hui de ces ouvrages est bien incapable en soi de nous renseigner sur la date de leur parachèvement, leurs créateurs, de même que sur le contexte économique dans lequel ils ont été construits. Heureusement, les archives viennent à la rescousse pour rappeler l'existence des grandes voies de communication d'alors, celles empruntant la rive nord entre Québec et Montréal ; ou bien encore pour faire ressortir le rôle d'une des familles marchandes les plus riches de Montréal, la famille Le Ber, ou celui du grand voyer Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc, haut fonctionnaire mandaté pour s'occuper de l'ensemble du système routier de la Nouvelle-France.

Les exemples pourraient être multipliés. Pour prendre place dans l'histoire vivante, pour s'incruster dans nos mémoires, les traces laissées par nos ancêtres ont besoin des archives. Pour l'illustrer, nous aimerions mentionner deux autres initiatives : l'*Inventaire des œuvres d'art* de Gérard Morisset, entreprise colossale menée sur une base individuelle pendant un peu plus de trente ans à partir de 1937, et le macro-inventaire, projet réalisé à compter de 1977 cette fois sur une base beaucoup plus large, celle des comtés, et par des équipes multidisciplinaires. Dans l'un et l'autre cas, les activités sont toujours précédées, accompagnées et complétées par de patientes et minutieuses recherches dans les archives publiques et dans les archives privées. Ainsi, là où elles existent, les archives viennent supporter les fouilles archéologique et la muséologie dans les différentes opérations de mise en valeur d'un bien patrimonial : recherche d'authenticité et découverte des caractéristiques d'origine, restauration.

Quelque paradoxal que cela puisse paraître, nous devons reconnaître que si les archives révèlent plus sur le passé que le patrimoine immobilier et mobilier, leur valeur est malheureusement loin de sauter aux yeux de tous. Les vieux documents qui reflètent notre culture, la façon de penser, de vivre et de travailler de nos ancêtres, attirent beaucoup moins l'attention que les bâtiments anciens et les objets muséologiques. Ces derniers, en effet, sont des réalités concrètes, nous pouvons les voir quotidiennement. Les archives, elle, sont cachées dans des espaces à l'abri des poussières et des grandes variations de température, elles constituent un matériel brut, non fini. Elles exigent

souvent une fréquentation assidue et de longues heures de déchiffrement de leurs écritures avant de permettre au chercheur d'en tirer quelque conclusion.

Les archives se distinguent encore par leur dispersion, par leur volume et à l'occasion par la précarité du passage des personnes qui en ont charge. L'administration gouvernementale se classe d'emblée en tête des gros producteurs de documents par la croissance exponentielle de ceux-ci, de même que les organismes du secteur municipal, du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Nous en trouvons aussi dans le domaine privé, dans chaque famille, dans les communautés religieuses, dans les fabriques et enfin dans des corps constitués tels les clubs, associations, sociétés et compagnies où, dans ces derniers cas, les archives sont plus menacées parce que les membres y demeurent moins longtemps. Et pour revenir à l'action de l'État, il nous faut ajouter la dispersion des documents dans diverses localisations et le classement des fonds par gouvernements anciens : administration royale, administration coloniale, etc.

Ces dangers, ces obstacles qui empêchent souvent de reconnaître aux archives la place qui leur revient, une place royale, ne doivent cependant pas nous laisser sombrer dans le pessimisme. Car heureusement, l'Association des archivistes du Québec est là. Depuis plus de trente ans, elle exerce au Québec une présence bénéfique. Depuis plus de trente ans, elle intervient pour rappeler la valeur des archives, l'importance d'y consacrer les ressources nécessaires et les institutions de formation adéquate. Depuis plus de trente ans, elle s'est impliquée pour rassembler les archivistes au service des nombreuses institutions productrices et conservatrices de documents et pour contribuer par l'organisation de congrès et de rencontres à leur perfectionnement aussi bien en matière de tri des documents que de leur traitement et de leur mise en valeur. L'Association a également suivi l'évolution de la profession : elle s'est impliquée dans la diffusion et l'évolution des nouvelles normes de description et d'indexation.

De cette implication de tous les instants de l'Association des archivistes du Québec auprès de la communauté archivistique, il en est résulté quantité d'effets bénéfiques, et je n'hésite pas à le dire, entre autres pour nos lieux de mémoire. Les administrateurs aussi bien publics que privés sont davantage conscients de la valeur des archives et de l'importance de leur sauvegarde. Les

activités de diffusion auprès du grand public se sont multipliées. Le regroupement et les échanges entre les archivistes participant aux activités de l'Association ont amoindri l'impact de la précarité des ressources. Un plus grand nombre de fonds et de collections d'archives ont été triés, classés et inventoriés. Ils bénéficient maintenant d'une meilleure accessibilité non seulement en raison des conditions matérielles de conservation, mais aussi grâce à une meilleure mise en contexte des documents dont ils se composent et à un vocabulaire d'indexation plus riche qui exprime davantage les multiples facettes, la richesse et la localisation du fait français des deux côtés de l'Atlantique.

J'aimerais à cet égard vous inviter à supporter les initiatives prises par la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs pour mettre en valeur l'ensemble des repères culturels qui témoignent du fait français. La Commission sait fort bien que l'inventaire et l'approfondissement des connaissances des biens culturels doivent précéder les gestes de commémoration et autres activités destinées à rappeler et à protéger la richesse de notre patrimoine. C'est là que vous pouvez intervenir, en faisant connaître à M. Gilles Durand, président du comité archives de la Commission, votre volonté de collaboration par l'envoi d'un texte de présentation de votre service de même qu'en nous faisant parvenir des exemplaires de documents significatifs accompagnés d'une mise en contexte.

Je voudrais de plus souligner le projet *de Dictionnaire raisonné du patrimoine de l'Amérique française* que la Commission propose à l'occasion du 400e anniversaire de l'arrivée de Champlain, célébré en 2008. Cette publication s'intéressera à tous les aspects de l'héritage que Champlain et les siens nous ont légué, autant le patrimoine archivistique que le patrimoine immobilier ou mobilier. Cette démarche se veut le point de rencontre de toutes les disciplines. Nous voulons recruter des collaborateurs dans toutes les institutions culturelles, quel que soit l'objectif qu'elles poursuivent.

La Commission possède également un moyen d'expression et de diffusion, un site Web (www.cfqlmc.org) ouvert au grand public le 29 mai dernier. Cette résidence virtuelle de la Commission, supportée par les Archives nationales du Québec, s'est donné comme objectif de

constituer en réseau les lieux de mémoire communs, car nous croyons que l'empreinte française est plus grande que la somme de ses parties ; elle est le fruit d'histoires vécues et imaginées à la grandeur de l'espace atlantique, des deux côtés de l'océan. Notre site Web se veut un outil d'information et de promotion, un lieu de convergence, une plaque tournante pour tous les individus et organismes qui s'intéressent à nos lieux de mémoire et qui y consacrent leur passion et une partie de leur énergie et de leurs ressources. La Commission vise une action concertée de toutes les institutions intéressées à un aspect ou l'autre d'un même lieu de mémoire, soit la dimension archives (manuscrits, photographies, cartes et plans), patrimoine bâti, objets muséologiques. Elle s'adresse à toutes les institutions, que celles-ci soient considérées comme lieu de conservation ou comme lieu de diffusion.

La Commission tient évidemment compte du fait que la plupart des institutions et organismes possèdent leur propre moyen d'expression (site Web) et qu'un bon nombre sont regroupés dans des réseaux, tels le Réseau de diffusion des archives du Québec ou le Réseau canadien d'information archivistique, ou encore celui de la Société des musées québécois. Tout en tenant compte de la nécessité de maintenir des hyperliens avec ces sites, nous croyons intéressant de mettre à la disposition de tous un espace pour mieux connaître tout ce qui est en lien direct avec les lieux de mémoire franco-québécois : présentation sommaire de bases de données relatives aux archives, aux objets muséologiques, aux biens immobiliers, mise en contexte et diffusion de documents, cartes géographiques et photographies, projets en cours, analyses, études et rapports de recherches, publications, événements de commémoration, etc. Voilà autant d'activités qui amèneront le grand public à mieux connaître nos repères identitaires et à y jeter un regard nouveau. Nous voulons ainsi créer une synergie pour toutes sortes d'activités de mise en valeur, par exemple un même événement commémoré par plusieurs organismes dans le cadre d'activités qui ont une même finalité.

Pour mieux coordonner toutes ces manifestations, la Commission a mis sur pied sept comités dont certains sont déjà à l'heure actuelle de véritables réseaux :

- Comité jeunesse dirigé par monsieur Michel Leduc, président de l'Office franco-québécois de la Jeunesse ;
- Comité des inventaires dirigé par monsieur Marc St-Hilaire, responsable du Centre interuniversitaire d'études québécoises ;
- Comité musées dirigé par monsieur Guy Vadeboncoeur, conservateur en chef du Musée Stewart au Fort de l'Île Sainte-Hélène ;
- Comité de mise en valeur dirigé par monsieur André Gaulin de Berthier-sur-mer ;
- Comité de commémoration dirigé par monsieur Marcel Fournier, président de la Société généalogique canadienne-française ;
- Comité de liaison avec les universités dirigé par monsieur Thomas Wien, département d'histoire, Université de Montréal ;
- Comité archives dirigé par monsieur Gilles Durand, responsable de Centre d'archives de l'Estrie.

Tous ces comités jouent le rôle de catalyseur, canalisent les énergies, provoquent une union des efforts vers la connaissance et la mise en valeur de ces lieux d'importance nationale pour qu'ils demeurent autant lieux de mémoire que lieux d'histoire.

En terminant, je tiens à remercier les Archives nationales du Québec, et particulièrement madame Sylvie Lemieux, conservatrice et directrice générale, de même que le responsable du site, monsieur Gaétan Chouinard, pour le support financier et l'engagement du personnel de l'institution envers nos lieux de mémoire qui portent l'empreinte de près de 400 ans de présence française an Amérique.

POUR UN ACCES AUX ARCHIVES LE PLUS DIRECT ET LE PLUS COMPLET POSSIBLE[1]

Lucia Ferretti

Université du Québec à Trois-Rivières

Le thème de votre congrès cette année me semble particulièrement intéressant : en donnant la parole aux utilisateurs, vous vous offrez l'occasion d'écouter nos besoins et nos rêves, et vous vous donnez ainsi un outil supplémentaire dans votre réflexion permanente sur votre pratique professionnelle. C'est dans cette optique que j'ai préparé ma conférence. Je vais d'abord vous présenter bien simplement mon expérience de recherche dans les archives religieuses ; puis je partagerai avec vous ma réflexion sur l'importance pour les historiens de développer une grande intimité avec les archives et le milieu qui les a produites s'ils veulent écrire des travaux de qualité ; après avoir exprimé mes craintes et mes espoirs concernant l'accessibilité aux archives, j'insisterai enfin sur l'importance des archivistes et sur les collaborations qu'archivistes et historiens doivent continuer de tisser.

I- Une utilisatrice privilégiée

J'ai commencé à pratiquer les archives religieuses en 1979, alors que j'étais étudiante à la maîtrise en histoire. Le curé de la paroisse Sainte-Brigide de Montréal nous avait permis, à Daniel LeBlanc et à moi (qui faisions notre mémoire ensemble) de consulter tout ce que nous pourrions trouver non seulement dans la voûte (qui protégeait les registres de l'état civil), mais aussi dans les armoires de la sacristie. D'ailleurs, il ne savait pas très bien ce qu'elles contenaient, celles-là, et l'entente que nous avons faite avec lui prévoyait qu'en échange de la consultation, nous dressions un inventaire des documents assez détaillé, quoique forcément non professionnel, inventaire qui

[1] Je remercie sœur Renée Labrecque, o.p., archiviste des sœurs Dominicaines de la Trinité, de m'avoir prêté certains documents en vue de la préparation de cette communication ; et sœur Marie Marchand, o.s.u., archiviste des Ursulines de Québec, de ses commentaires lors de ma présentation. Ce texte intègre plusieurs des remarques qu'elle m'a faites.

allait rester à la paroisse. Le curé vérifiait nos serviettes le soir, mais il n'est jamais venu voir ce que nous cherchions dans les vieux cahiers remontant aux années 1870-1914 que nous avions tant de plaisir à lire, et il n'a jamais mis aucune restriction à leur consultation. Installés dans la sacristie, nous pigions dans les armoires selon nos besoins. Nous étions recommandés par le père dominicain Benoît Lacroix, qui a toujours si généreusement fait confiance aux jeunes, et cela suffisait au curé, qui nous a ainsi permis d'acquérir une première crédibilité dans le monde de la recherche.

Puis ce fut le doctorat. Peut-être après avoir téléphoné à leur voisin d'à-côté, peut-être pas non plus, les Oblats ont accepté de m'ouvrir les portes des archives de leur paroisse Saint-Pierre-Apôtre de Montréal ; l'église a été érigée dès 1850, longtemps avant de devenir paroissiale, et mon étude partait des origines jusqu'à la crise des années 1930. Pour avoir visité plus d'une vingtaine de paroisses montréalaises avant celle-là, j'ai pu alors constater que Saint-Pierre conserve la plus belle collection d'archives paroissiales anciennes de la métropole (si l'on excepte Notre-Dame, évidemment) ; même Immaculée-Conception, la paroisse des jésuites, ne peut rivaliser avec elle. Au moment où j'y ai eu accès, les archives de Saint-Pierre, sauf les registres d'état civil et la chronique de la maison des oblats conservés dans la voûte, étaient entreposées assez pêle-mêle dans un placard situé près de la sacristie. Il y avait là une série complète du *Bulletin paroissial*, les cahiers de prônes, les registres des congrégations laïques, et tant d'autres documents malheureusement trop souvent introuvables ailleurs. J'y ai eu accès intégralement ; encore là, je me débrouillais toute seule, allant chercher et rapporter les documents dans le placard au fur et à mesure de mes besoins. Pourtant, il était clair sans même que j'aie eu besoin de le dire que je ne faisais pas une histoire des oblats, mais bien des paroissiens, et que j'étais redevable seulement à mon directeur de recherche. D'ailleurs, les pères n'ont jamais réclamé de voir mon travail et encore moins d'autoriser un contrôle de publication. Évidemment, ils sont les premiers à qui je suis allée porter un exemplaire de la thèse une fois qu'elle a été déposée. En fait, le curé n'a mis qu'une seule condition au dépouillement : je l'ai fait sur une petite table installée dans l'église tout près des portes, ce qui me permettait de surveiller discrètement les allées et venues dans ce monument historique ouvert toute la journée, et jusque-là victime de vols à l'occasion. Le dépouillement a duré deux ans presque quotidiennement, car il n'y avait aucune photocopieuse, et encore moins de scanner. J'ai donc eu amplement de temps pour connaître intimement les oblats de Saint-Pierre, mais aussi de nombreux vieux paroissiens. Les uns comme les autres m'ont parlé abondamment

des réalités d'autrefois qui faisaient l'objet de mon étude. Me faire dépouiller dans l'église a sans doute été un des très grands services que le curé m'a rendus, outre celui de me laisser consulter les archives ! Combien de fois ai-je pu ainsi confronter souvenirs des anciens et témoignages écrits, ce qui m'a permis de mieux saisir les phénomènes que j'étudiais. Un jour, je rencontre même madame Courtois, une comédienne qu'on voit assez souvent dans les publicités télévisées. Elle sortait de Radio-Canada, situé juste en face de Saint-Pierre-Apôtre, et avait le goût de revoir l'église de son enfance. Nous commençons à parler, j'évoque un notaire Courtois, très présent dans mes archives parce que très actif dans toutes les associations paroissiales pendant près de 50 ans avant 1930. C'était son père ou son grand-père. Comme elle était contente que je parle de lui, nommément, dans ma thèse, après tout ce qu'il avait donné à la paroisse ! Le droit à l'oubli, merci pour elle !

Je ne vous raconterai pas comme cela toutes mes expériences en archives, mais tout de même, voici les deux plus récentes. Recommandée encore une fois par le père Benoît Lacroix, ma bonne providence, je me présente un jour chez les sœurs dominicaines de la rue du Carmel, ici à Trois-Rivières, pour un projet de recherche sur l'histoire du service social dans la région, projet dont je vous reparlerai dans un instant. De fil en aiguille, des liens d'amitié et de confiance se tissent, si bien que les sœurs me demandent d'écrire leur histoire, en prévision du centenaire, en 2002, de leur présence dans le diocèse. Ce n'était pas du tout une commandite, au sens où c'est en tant que professeure à l'UQTR que j'ai écrit ce livre et selon des objectifs que j'ai déterminés moi-même, même si naturellement j'en ai discuté avec la congrégation. J'ai demandé et obtenu que les sœurs m'ouvrent leurs archives sans aucune restriction ; en fait, là comme à Saint-Pierre et à Sainte-Brigide, je me suis servie moi-même directement, orientée cette fois par un guide du fonds dressé par la secrétaire générale de la congrégation. Il y a eu une différence toutefois avec mes expériences antérieures : j'ai quasiment vécu avec les religieuses durant l'année et demie qu'a duré ce projet, et j'ai travaillé en collaboration étroite avec une ancienne prieure générale. La relation n'a rien eu du contrôle, et tout de l'échange. En fait, et c'est une grande chance, nous nous sommes si bien entendues que sa présence et ses commentaires sur mon texte m'ont aidée à pénétrer mieux dans la compréhension de la congrégation. Une telle collaboration n'a pu s'établir, j'en conviens, que parce que certaines conditions se sont trouvées réunies : je commence à avoir assez d'expérience et d'assurance pour ne pas craindre les échanges ni interpréter des remarques comme du contrôle ; de plus, je n'étais pas embauchée par les religieuses, et surtout il y a eu une

profonde entente entre les dominicaines et moi. Leur histoire correspond à quelque chose que j'avais envie de faire connaître. Encore une fois, les maîtres mots ici, c'est *confiance* de la part des détenteurs des archives, *respect* de la part des chercheurs, et *ouverture* des deux côtés.

Vous allez me dire que décidément, la meilleure chose qui puisse arriver à un historien ou une historienne, selon moi, c'est d'avoir accès intégral à un dépôt non gardé par un ou une archiviste ! Pourtant, laissez-moi vous raconter une dernière expérience de recherche, celle sur l'histoire du service social dans le diocèse de Trois-Rivières. Cette fois, le principal dépôt d'archives relatif à ce dossier est celui de l'abbé Charles-Édouard Bourgeois, conservé aux archives du Séminaire de Trois-Rivières. Confiance, respect, ouverture mutuelle: les mêmes maîtres mots. C'est grâce à madame Suzanne Girard, archiviste au Séminaire, et à son équipe que cette recherche s'est traduite en grande exposition publique à l'été 2002, réalisée en complicité aussi avec le Musée Pierre-Boucher. Les archivistes m'ont fait connaître le fonds Bourgeois. Par ailleurs, leur longue pratique de leurs divers autres fonds leur a fait penser à des pièces dont eux seuls pouvaient savoir l'existence et qui ont enrichi de manière évocatrice et variée les thèmes de l'exposition. En même temps, leur connaissance professionnelle des diverses lois qui régissent la communication de renseignements personnels ou la présentation de photos des personnes m'a empêchée de faire quelques bévues. De part et d'autre, nous avions les mêmes objectifs : favoriser l'exploitation du riche fonds Bourgeois conservé au Séminaire ; favoriser aussi l'exploitation de fonds connexes conservés au même endroit, tels celui de la Saint-Vincent-de-Paul par exemple ; contribuer à la diffusion dans le grand public des connaissances acquises par la consultation de ces fonds ; et finalement, par la même occasion, faire mieux connaître les archives et donner le goût de l'histoire. Le Musée avait placé en évidence un cahier de commentaires à la disposition des visiteurs. Certains de ces commentaires étaient vraiment émouvants, puisqu'ils avaient été écrits par des orphelins dont s'étaient occupés le service social et les religieuses dominicaines : ils nous remerciaient de leur avoir rendu leur histoire. Pour les archivistes, pour les responsables du Musée et pour l'historienne, ce fut la plus belle récompense de notre travail commun.

À entendre mon parcours, vous avez déjà saisi le prochain point de mon exposé : nécessaire complicité des historiens avec leurs sources, afin de construire et d'entretenir une mémoire collective juste de notre société.

II- Une nécessaire complicité entre les historiens, les sources, et le milieu qui les a produites

Il est certain qu'il y a plusieurs manières de faire de l'histoire quand on est historien. Je vais vous présenter la mienne, sans prétendre qu'elle est la seule valable. Mais moi, qui suis une historienne du fait culturel et du fait religieux aux XIXe et XXe siècles, je ressens la nécessité de plonger complètement dans les mentalités de l'époque afin de mieux les comprendre et donc, mieux les expliquer à mes lecteurs ou à mes étudiants. Mais plonger 150 ans, 100 ans ou 50 ans en arrière, c'est plus facile à dire qu'à faire. Pour y arriver, il faut absolument être capable de développer une vue d'ensemble de l'objet de recherche. Et pour cela, il faut pouvoir prendre connaissance de l'ensemble des fonds d'archives qui permettent de cerner cet objet de recherche, et de l'ensemble des pièces pertinentes contenues dans chacun de ces fonds. En plus, quand on a la chance de pouvoir parler aux producteurs de ces fonds ou à leurs héritiers, par exemple aux membres actuels d'une congrégation religieuse dont on fait l'histoire, c'est sûr que c'est un enrichissement inestimable. Si vous vous intéressez à la vie paroissiale, par exemple, vous voudrez connaître la composition sociale et familiale du membership des congrégations laïques telles les Dames de Sainte-Anne ou la Société de tempérance ; vous trouverez important aussi de savoir à quelles œuvres les paroissiens sont le plus attachés : donnent-ils plutôt à la Société St-Vincent-de-Paul pour l'aide aux pauvres ou plutôt pour l'embellissement du temple ? Acceptent-ils facilement de payer la dîme ou le support ? Quels sont les rapports entre eux et leur curé ? Pour répondre à ces questions et à mille autres de ce genre qui restituent la vie dans une paroisse, vous avez besoin de documents qu'on peut juger révélateurs de renseignements personnels, mais qui sont néanmoins essentiels. Pour éclairer le phénomène des vocations religieuses, maintenant, et c'est un autre exemple qui a eu des répercussions majeures dans l'histoire du Québec, vous aurez besoin des documents qui permettent de savoir dans quelles circonstances chacune des religieuses, religieux, membres du clergé s'est un jour senti appelé. Ces exemples, on peut les multiplier, simplement pour dire que je ne peux pas m'imaginer faire de l'histoire socioreligieuse sans recourir aux témoignages laissés par ceux et celles qui l'ont vécue. C'est vraiment pourquoi le texte de ma conférence s'intitule : «Pour un accès aux archives le plus direct et le plus complet possible».

III- L'accessibilité : un défi ?

Or, cette question de l'accessibilité, elle n'est pas anodine. Serait-elle devenue un défi ? Des facteurs lourds contribuent actuellement à freiner l'accessibilité aux archives par rapport à ce qu'elle était il y a dix ou vingt ans, et pas seulement aux archives religieuses d'ailleurs. Le premier de ces facteurs et le pire, à mon avis, ce sont les lois provinciales et fédérales sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels. Grâce aux représentations des archivistes et des historiens, qui ont bien vu à quel point les premiers projets de lois entravaient la recherche historique et la possibilité de construire et d'entretenir la mémoire collective de notre société, les versions définitives de ces lois contiennent moins d'irritants. Il demeure qu'appliquées à la lettre, elles nuisent énormément à la recherche, car les principes de protection du droit à l'oubli et de protection des renseignements personnels l'emportent dans l'esprit de ces lois sur le principe du droit de la société à sa mémoire collective. Ces lois ont un impact négatif non seulement sur les historiens, mais aussi sur les archivistes. En effet, elles restreignent votre liberté d'exercer votre jugement professionnel, jugement qui vous permet pourtant d'apprécier l'intégrité des chercheurs mieux que quiconque et de savoir jusqu'à quel point vous pouvez ou non leur confier des documents sensibles.

Un second facteur lourd de restriction de l'accessibilité concerne plus spécifiquement les archives religieuses. Des affaires à grand retentissement, comme celle des orphelins de Duplessis ou celle des écoles résidentielles dans l'Ouest du Canada, ont créé dans les congrégations une méfiance pour les chercheurs qui n'existait pas auparavant, ou en tout cas certainement pas au même degré. Une personne aussi autorisée que le père Francis G. Morrisey, oblat et professeur à l'Université Saint-Paul, a pu dire, lors d'une présentation devant l'Association des trésorières et trésoriers des Instituts religieux, qu'«aujourd'hui, il faudra nous placer dans un contexte historique spécifique, à une époque où nos archives seront utilisées non en vue de recherches historiques, mais pour intenter des procès contre l'Église»[2]. Cela le conduit d'une part à conseiller de ne pas conserver, parmi les documents concernant les personnes, ceux qu'ils ne voudraient pas voir rendus publics, et d'autre part à réaffirmer le caractère privé des archives de cette institution privée qu'est l'Église. De là, sa recommandation d'agir avec une grande prudence dans l'autorisation

[2] Francis G. Morrisey, «La gestion et conservation des dossiers des personnes», Session du 14 et 16 novembre 2000 devant l'Association des trésorières et trésoriers des Instituts religieux (ATTIR), dact., 18 p.

d'accès aux chercheurs. Ceux-ci d'ailleurs ne devraient jouir, selon lui, que d'un accès restreint à tous les documents qui ne sont pas des documents publics ecclésiastiques, définis comme ceux qui sont rédigés par une personne dans l'exercice de sa charge dans l'Église. S'il fallait que les archivistes religieux suivent intégralement le père Morrisey, autant dire que des pans entiers de l'histoire religieuse et de l'histoire tout court deviendraient impossibles à écrire.

Heureusement, en 1997, la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église est venue indirectement au secours des historiens. Dans sa lettre circulaire sur «La fonction pastorale des archives ecclésiastiques»[3], Mgr Francesco Marchisano précise que les archives de toutes les institutions qui ont un lien juridique avec l'Église catholique sont un bien vivant de l'Église, un bien qui échappe d'ailleurs aux catégories privées et publiques, peu appropriées compte tenu de l'ensemble des secteurs de la vie sociale dans laquelle l'Église s'est historiquement investie : «La documentation contenue dans les archives constitue un patrimoine qui est conservé en vue de sa transmission et de son utilisation, tient-il à rappeler. Sa consultation permet la reconstitution historique d'une Église particulière déterminée et de la société qui lui est contemporaine» (p. 38). Dans ce but, il plaide pour une large accessibilité des documents «aux croyants et aux non croyants», et, citant Paul VI, il va même jusqu'à inviter les archivistes à indiquer aux lecteurs qu'une pièce d'archives ne livre son sens plénier qu'en relation avec la totalité du fonds qui la contient. Mgr Marchisano continue : seules les archives secrètes devraient être véritablement interdites aux chercheurs, c'est-à-dire celles qui concernent les mariages secrets, les causes criminelles, les remontrances pour cause de scandale, etc. À ces exemples, tirées des juridictions diocésaines, on pourrait sans nul doute en ajouter d'autres, tels les dossiers personnels des membres du clergé et des congrégations religieuses, pour n'en mentionner qu'un. Et encore d'autres, certes, mais pas tant qu'à la fin, la large accessibilité que recommande la Commission pontificale se restreigne comme une peau de chagrin…

Cette *Lettre circulaire* de Mgr Marchisano n'a peut-être pas connu au moment de sa parution, en 1997, toute la diffusion qu'historiens et archivistes auraient pu souhaiter. C'est sans doute pourquoi mesdames Monique Boisvert et Michèle Boisvert ont, pour la présenter et en tirer

[3] Mgr Francesco Marchisano, *Lettre circulaire «La fonction pastorale des archives ecclésiastiques»*, Rome, Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, Cité du Vatican, février 1997.

les conséquences pratiques, écrit un article intitulé «Les archives ecclésiastiques»[4]. Cet article, paru d'abord dans le Bulletin *Info-RAR* du Regroupement des archivistes religieux, est repris dans un ouvrage encore tout chaud paru sous la direction de Louise Gagnon-Arguin et Jacques Girard intitulé *La gestion d'un centre d'archives*.

Cette *Lettre circulaire* mérite en effet une grande diffusion. En faisant de «la reconstitution historique d'une Église particulière déterminée et de la société qui lui est contemporaine» un devoir de mémoire et un outil d'évangélisation dans le respect des convictions des chercheurs, la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église invite toutes les institutions d'Église à se donner les moyens matériels et humains nécessaires à la conservation et à la mise en valeur de leur patrimoine archivistique ; en ce sens, elle donne un petit coup de main amical aux archivistes, qui ont parfois à négocier avec les autorités de leurs congrégations, de leurs diocèses ou de leurs paroisses pour obtenir leur part des ressources. De plus, en insistant sur la nécessaire ouverture des archives aux chercheurs et sur la communication large des documents qu'elles contiennent, la Lettre pastorale peut encourager les archivistes gardiens et gestionnaires de dépôts d'archives ecclésiastiques à maintenir leur tradition de confiance et de collaboration avec les chercheurs ou à y revenir lorsqu'ont pu l'altérer de gros événements publics comme ceux que nous avons cités.

Ainsi, loin de voir les chercheurs comme des ennemis potentiels des archivistes, des archives et de l'Église, la Commission pontificale les voit comme des collaborateurs qui partagent une même ambition : à l'aide de documents, bien conservés, bien mis en valeur et accessibles, construire l'histoire et la diffuser.

IV- Archivistes et historiens : des professionnels appelés à collaborer

Confiance, respect, ouverture : à ces maîtres mots sur lesquels j'insistais tout à l'heure, il convient maintenant d'ajouter justement celui de *collaboration*. Les dossiers sont nombreux où nos expertises et nos complicités peuvent faire avancer nos causes communes. J'ai déjà dit que c'est grâce aux efforts combinés des archivistes et des historiens que les dispositions les plus absurdes des divers projets de lois canadiens et québécois régissant les archives et l'accès aux documents ont pu être élaguées des versions définitives. Cependant, la vigilance demeure

[4] Monique Boisvert et Michèle Boisvert, «Les archives ecclésiastiques», *Bulletin d'information INFO-RAR*, 18, 1, automne-hiver 2002, repris dans Louise Gagnon Arguin et Jacques Grimard, *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Sainte-Foy, PUQ, 2003.

indispensable non seulement pour prévenir un resserrement légal éventuel, mais aussi pour exiger une réévaluation des dispositions législatives qui nous semblent encore favoriser à l'excès les droits individuels contre le droit de la société à sa mémoire collective.

Les historiens ont besoin des archivistes : c'est vous qui bien souvent décidez quels documents vont «passer à l'histoire» si l'on peut dire, ou en tout cas lesquels seront conservés. C'est vous qui élaborez les instruments de recherche dont nous nous servons. C'est vous qui, dans le cas de documents sensibles, êtes parfois amenés, légitimement, à choisir ceux que nous pourrons dépouiller. J'aimerais vous dire à mon tour ce que tous les historiens qui ont eu l'occasion de parler devant vous ont déjà dû vous dire : les intérêts de recherche changent avec le temps, il vaut mieux conserver plus que moins ; nous considérons essentiel de pouvoir le plus possible déterminer nous-mêmes les documents qui nous sont utiles, étant bien entendu toutefois que notre propre code d'éthique nous interdit d'étaler la vie des personnes, ou de violer l'intimité des instituts religieux qui acceptent de nous ouvrir leurs archives; enfin, il nous apparaît tout aussi essentiel de définir nous-mêmes les paramètres de nos recherches, plutôt que d'être soumis trop étroitement à ceux instaurés lors des opérations de numérisation et d'informatisation des moyens de repérage de l'information. Même s'il y a belle lurette que l'archivistique ne peut plus être définie comme une science auxiliaire de l'histoire, et qu'elle devient de plus en plus une profession autonome, liée de près à la gestion de l'information, affirmant ses propres méthodes et ses propres objectifs, malgré tout cela dont les historiens se félicitent, nous restons attachés à vos fonctions traditionnelles de conservation, d'acquisition et de diffusion.

Si les archivistes sont essentiels aux historiens, les historiens peuvent peut-être parfois vous être utiles aussi, et je terminerai mon propos en donnant une illustration de cette idée. On sait que, confrontée au vieillissement de ses effectifs, à la fermeture de nombreuses paroisses, à la disparition de certaines congrégations, et aussi, dans certains cas, à la raréfaction de ses ressources financières, confrontée, bref, au déclin actuel, l'Église québécoise a commencé à penser à l'avenir à long terme de son patrimoine archivistique. Depuis quelques années, les historiens ont eu l'occasion d'entendre que les archivistes religieux songeaient à regrouper des fonds de plusieurs provenances dans des réserves communes régionales, placés sous la gouverne de l'Église. Cette idée, qui correspond d'ailleurs tout à fait à l'esprit des recommandations de la *Lettre circulaire* de 1997 de la Commission pontificale, est excellente à plus d'un titre. De telles réserves permettraient d'abord de garder les archives ecclésiastiques sous

juridiction ecclésiastique, ce qui me semble une bonne garantie de préservation. De les garder aussi dans la région ou le diocèse où les documents ont été produits ; ce n'est pas rien, surtout lorsqu'on considère que actuellement, rien que dans la région de Trois-Rivières par exemple, bien des congrégations ayant eu ou ayant encore des maisons dans le diocèse ont transféré leurs archives historiques à leur maison mère ou maison générale, située ailleurs. Certes, on comprend la logique qui pousse les instituts religieux à regrouper leurs archives en un seul lieu : utilisation plus facile pour les administrations actuelles en cas de besoin, coûts moindres, et surtout affection bien légitime pour tous ces documents, témoins de l'œuvre des devancières ou devanciers. Pourtant, au moins pour les très petites congrégations, de tels dépôt régionaux apporteraient, nous semble-t-il, un surplus de sécurité aux documents. Ils rendraient aussi moins nécessaire l'existence de programmes d'informatisation permettant de consulter les documents à distance ; ces programmes sont très coûteux et bien moins satisfaisants pour la recherche que la consultation directe des documents, lorsque celle-ci ne met pas en jeu leur conservation. Sans doute que, dans chaque région, des historiens intéressés à conserver le plus possible sur place le patrimoine archivistique qui y a été produit pourraient aider les archivistes des divers milieux d'Église à concrétiser cette idée.

Les archives religieuses renferment non seulement les matériaux de l'histoire religieuse, mais ceux d'une bonne partie de notre histoire tout court. Sans doute, les recherchistes et tous les gens pressés souhaitent que la technologie les aide à trouver le plus vite possible le renseignement ponctuel dont ils ont besoin. Mais pour les historiens et les autres «vrais» chercheurs, rien ne remplace l'effort humble et patient pour rejoindre les humains du passé dans tout ce qu'ils ont été. À cet égard, à coût égal, ils préféreront mille fois la fabrication de bons instruments de recherche pour plusieurs fonds de recherche à la mise sur Internet d'un seul de ces fonds. C'est le dernier message que je voudrais laisser : la technologie ne saurait être qu'un outil, un soutien. Au bout du compte, l'histoire ne peut se faire que lorsque les chercheurs peuvent se mettre à l'écoute du passé tel que les documents le livrent, le plus directement et le plus complètement possible.

Je vous remercie de votre attention.

PERCEPTION DE L'ORGANISATION DES ARCHIVES

JACQUES PHARAND

J'aimerais en premier lieu remercier, comme il se doit, les organisateurs de ce congrès, qui m'ont fait l'honneur de m'inviter à vous livrer mon humble témoignage à l'occasion de cette réunion. C'est donc à titre d'auteur de quatre volumes et d'un cédérom que je vous ferai part de mes expériences avec le milieu des archives et de la recherche historique. Il est bien évident que ces commentaires ne représentent que ma propre perception et pourront différer d'autres expériences dont on vous aura fait part.

Étant retiré de ma première carrière à titre d'ingénieur de la fonction publique fédérale depuis sept ans, j'ai entamé ce que je considère être désormais mon plaisir de livrer la vérité historique sur plusieurs sujets qui me tenaient à cœur, notamment sur les origines fascinantes du transport en commun. Ceci étant dit, je vous entretiendrai au départ des quelques ombres au tableau que j'ai rencontrées, question de me débarrasser des quelques squelettes qui demeurent encore dans mon placard. C'est ainsi que lors de mes recherches pour mon second volume, « Les tramways de Québec », je me suis buté carrément à un mur. Les sociétés locales d'histoire que j'ai tenté de consulter à cet effet ne m'ont pas même offert la courtoisie d'une réponse. Est-ce par manque de temps, ou de personnel disponible? C'est possible, mais on me permettra d'en douter. Il se peut également que l'on ne m'ait pas pris au sérieux ou, encore, que mon statut de Montréalais ait jeté un froid sur d'éventuelles relations harmonieuses. Quoi qu'il en soit, j'ai néanmoins publié ce volume pratiquement à compte d'auteur et littéralement pour mon propre plaisir. Je ne regrette que les amitiés et les contacts dont j'aurais pu m'enrichir auprès de certains de vos collègues que je n'ai pas eu la chance de rencontrer et mieux connaître.

Nous étant ainsi débarrrasés du pot, le temps est maintenant venu d'expédier le bouquet car, fort heureusement, la situation a été tout autre ailleurs, à l'occasion de mon premier volume et de mon cinquième ouvrage, soit la création du cédérom mentionné précédemment. S'il est vrai que mes relations avec la Société de Transport de Montréal et ses prédécesseurs s'étalent sur quelque trente-cinq années, elles s'étaient surtout déroulées dans le cadre des relations publiques, plutôt qu'au niveau des archives, liens qui étaient plus ou moins existants à l'époque. Je m'en tiendrai donc aux années bénies de la dernière décennie, lesquelles m'ont permis de tracer un portrait beaucoup plus juste et plus convaincant du rôle essentiel des archivistes dans notre société.

Je dois préciser ici le contexte de conte de fées qui présida à la rédaction de ce premier ouvrage. Une brève capsule télévisée de quelques minutes, sur ce qui n'était à l'époque qu'une simple passion, eut la chance inouïe d'être repérée par un éditeur montréalais – le grammairien Jacques Laurin, pour ne pas le nommer – qui souhaitait précisément publier un ouvrage de qualité sur l'histoire du transport en commun montréalais, me proposant *illico* un contrat pour ce faire. Il ne restait, somme toute, que le plus difficile à exécuter : écrire ledit volume.

Je vous confierai que c'est avec une grande et terrifiante appréhension que je me présentai aux locaux de la Société. Dans ce cas précis, c'était tout ou rien, puisque les sources d'information se limitaient, à toutes fins pratiques, à leurs seuls documents. Je ne pouvais en effet compter sur l'Association Canadienne d'Histoire Ferroviaire, mieux connue par son musée de Saint-Constant, car si cet organisme possède de nombreux documents sur le sujet, il n'en demeurait pas moins que leur archivage ordonné n'en était à l'époque qu'à ses premiers balbutiements. Un refus à ce stade aurait donc condamné sans appel le projet des Éditions de l'Homme aux oubliettes.

Mais il faut croire que le conte de fées était destiné à une fin heureuse. Je fus introduit auprès de monsieur Richard Juneau, qui dirigeait à l'époque les services d'information de la STM, regroupant également les fonds d'archives. À cet égard, le projet que je lui présentais était probablement l'un des plus hardis impliquant cet organisme. Il ne nécessitait rien moins qu'une relation assidue éditeur-auteur-archives devant s'étaler sur plus d'un an. Un véritable contrat coopératif, en quelque sorte, qui ne pouvait se permettre d'échouer en chemin…

J'avais frappé à la bonne porte de bureau, si j'ose dire, car monsieur Juneau ne s'avéra rien moins qu'emballé par l'idée, d'autant plus que l'histoire de cet organisme n'avait jamais été rédigée dans un tel contexte. Me limiter à ce seul commentaire serait une injustice, car monsieur Juneau voyait encore plus grand : rien moins que commercialiser cet ouvrage au niveau des employés courants et retraités de la compagnie, qui, selon lui, seraient sûrement intéressés à lire. Le projet avait déjà pris un envol inespéré, avant même que la première ligne n'en soit écrite!

Cet homme d'action – c'est le seul qualificatif pouvant adéquatement le décrire – ne fit ni une, ni deux . Balayant toute objection du revers de la main, il me présenta sur-le-champ les deux âmes dirigeantes de cet empire, aussi vénérable que ténébreux pour le non-initié que j'étais. Je fis donc connaissance avec deux de vos éminents confrères, messieurs Simon Richard et André Vigneau, avec qui j'allais passer les deux plus significatives années de mon existence – bien que je ne le savais pas encore…

Prenons le temps ici d'insister sur le fait que le projet n'avait pas même de squelette à ce stade, mais uniquement les hommes de bonne volonté cités aux Évangiles. Bien évidemment, le sujet devait être traité en ordre chronologique et je disposais déjà de quelques pièces du casse-tête, à savoir photographies et souvenirs personnels. Mais on était loin – très loin – d'un texte de 288 pages!

C'est à ce stade qu'un immense esprit de coopération vit le jour. On m'assigna un espace de travail dans les locaux mêmes des services d'information, de façon à mettre tout document requis à portée de main, si j'ose dire. Et je me mis à la tâche de façon plutôt désordonnée, écrivant des bribes de chapitres ça et là, au gré d'une méthode que d'aucuns qualifieraient d'anarchique, un peu comme une personne étendant son lavage du lundi, en épinglant les vêtements un à un, à tous les deux mètres de sa corde à linge. Les raccords viendraient plus tard…

Mais pour rendre un tel récit plus vivant aux yeux des lecteurs, il fallait lui insuffler une âme, qui soutiendrait l'intérêt de la lecture. Dans ce genre d'ouvrage, le sel qui donne le goût au plat provient des anecdotes. C'est ici que je mis la patience des archivistes à rude épreuve : me fournir un à un tous les registres regroupant les minutes de l'organisme, que je feuilletai, gants

protecteurs en mains. Pour les curieux, on parle ici de 5 375 pages, format légal, regroupées en plus de cinquante spicilèges, à raison d'un volume par jour. Puis d'autres documents : contrats de service avec les municipalités, acquisitions de terrains, de matériel roulant et fixe, bref, comme aurait dit un certain capitaine : « J'en passe, et des meilleures! »

Vous pensez peut-être qu'il ne s'agissait, somme toute, que d'un exercice en patience? Détrompez-vous, car je n'ai pas même encore parlé des photographies. À ce stade, l'éditeur fut également convoqué sur les lieux, nos archivistes extrayant des voûtes de l'entreprise boîtes après boîtes de documents photographiques. Il fallait en effet déterminer la qualité de chaque pièce aux fins de reproduction. Si certaines plus récentes convenaient grâce aux techniques modernes d'imprimerie, d'autres, le plus souvent aussi anciennes qu'incontournables, devaient passer par une réincarnation numérisée, suivie de retouches dignes des grands peintres, pour en refaire des images réincarnées d'une époque révolue. Tels des chefs d'orchestre, les archivistes de la STM firent circuler ces documents uniques à l'unité graphique de l'organisme, tout en maintenant un incroyable registre des pièces en circulation interne, question de ne pas perdre le fil – et encore moins lesdites photographies!

C'est ainsi que, au gré des mois, l'édifice prit graduellement forme. Un rituel de textes balafrés de rouge par les correcteurs d'épreuves, inlassablement repris et peaufinés. Puis l'élagage, où textes et photos subissent une sélection sévère visant à assurer la stricte nécessité de leur présence à la compréhension de l'ouvrage. Enfin les tests préliminaires sur quelques pages, pour juger de l'apparence éventuelle de l'ouvrage. Non, elle n'est pas toujours drôle, la vie d'artiste…

Et si vous pensiez que nos archivistes se reposaient durant ce temps, détrompez-vous rapidement. Le matériel sélectionné devait de nouveau être consigné dans un registre de prêt sans précédent, puisque les pièces retenues devaient obligatoirement être empruntées par l'éditeur, aux fins d'impression. Vous tous, archivistes, savez ce que cela veut dire : outre la nomenclature des pièces, assurer une protection de tous les instants à des objets uniques de par leur nature, durant leur séjour hors des voûtes de la compagnie. Je n'ai pas à vous convaincre d'un travail marqué aux sceaux de la coopération et de la confiance mutuelle. Je pense bien qu'à ce stade tous les

observateurs de cette conférence auront compris qu'un archiviste est drôlement plus qu'un commis obséquieux assis sur ses trésors!

Mais c'est lorsque survient le grand jour du lancement de l'œuvre que tous peuvent finalement respirer et jeter un regard derrière eux pour constater l'immensité du travail accompli. Et le terme « immensité » est on ne peut plus juste, car ce sont des milliers d'heures dévouées sans compter, par des gens comme vous, qui permettent l'obtention de tels résultats!

Je n'élaborerai que brièvement sur le second ouvrage dont je vous ai fait mention, soit la création d'un atlas historique sur cédérom. Ce rejeton du premier ouvrage me vint à l'esprit en consultant un document massif de la Société, lequel regroupait plus de quatre cents bleus de construction de voies, annotés au fur et à mesure des changements apportés. Cet instrument de référence, que je crois humblement unique à ce jour, reproduit fidèlement l'évolution de chaque circuit de la métropole, de 1886 à 1966. Pour ceux d'entre vous friands de chiffres, on parle ici de 178 cartes, regroupant 1 356 modifications de parcours et 814 appellations diverses des circuits en question, y compris la recherche des odonymes courants et antérieurs de chaque rue empruntée par ces divers trajets.

Comment réaliser un tel travail de bénédictin? Encore une fois, mission impossible sans l'apport des archivistes. Il fallut cette fois extraire toutes les mentions de changement signifiées aux usagers et en corroborer l'exactitude sur le fameux registre des plans, car on se doute qu'aucun véhicule n'aurait pu emprunter une rue après l'autre avant la pose des voies correspondantes. Cet exercice était d'autre part nécessaire pour éliminer les projets de changements mentionnés mais avortés. Là encore, les archivistes redoublèrent de travail et de patience, suggérant les sources potentielles d'information et de corroboration. Sans eux, je me dois de le répéter ici, pas de projet et pas de réalisation.

Et l'épilogue de toute cette collaboration, me demanderez-vous? Plus de sept mille volumes vendus, dont un notable pourcentage aux employés de la Société. Un document qui est disponible dans toutes les bibliothèques de la métropole et pratiquement toujours en prêt, du reste, avec listes d'attente. Des amitiés indéfectibles, bien sûr, mais aussi une nouvelle forme de coopération, où

votre humble serviteur agit à titre de consultant honoraire sur les questions pertinentes à l'histoire de la Société. Plus encore, une parution régulière dans le quotidien du matin « Métro », où je complète le contenu de mon volume par des résumés et anecdotes n'y ayant pas été mentionnés, faute d'espace. C'est à croire que les liens archivistes-auteurs ne sont pas près de se terminer, puisque ce sont encore eux qui doivent inlassablement fournir les visuels requis…

Dans un tel contexte harmonieux, vous ne serez guère surpris que j'aie confié une tâche additionnelle à monsieur Vigneau, qui l'a acceptée de bonne grâce. En effet, le 4 mai 2000, j'ai fait don à la Société de ma collection personnelle d'objets relatifs au transport en commun de Montréal, collection qui a été confiée aux bons soins de monsieur Vigneau, dans un contexte de protection de notre patrimoine. Je ne doute pas un instant que, grâce à lui et ses éventuels successeurs, notre histoire est entre bonnes mains!

Mesdames, messieurs, merci!

LES ARCHIVES DE L'ÉDITION: UN ÉTAT DES LIEUX

Jacques Michon et Frédéric Brisson

Université de Sherbrooke

Depuis une vingtaine d'années, le Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec de l'Université de Sherbrooke consacre ses travaux à l'histoire sociale et culturelle des milieux du livre. Le principal objectif de l'équipe actuellement est la publication en trois volumes de l'*Histoire de l'édition littéraire au Québec au XXe siècle*[i].[ii] Il va sans dire que la conservation et l'exploitation des archives du livre et de l'édition font partie intégrante de nos activités de recherche. Pour les fins de cet exposé, nous retenons cinq activités où les archives sont mises en valeur: la recherche, l'enseignement, la cueillette de données, la diffusion et l'action conjointe avec les milieux du livre. Dans une première partie, nous allons nous arrêter sur ces activités et, en deuxième partie, nous présenterons l'enquête que nous avons menée auprès des éditeurs à l'hiver 2002-03 et dont les résultats seront analysés par Frédéric Brisson.

I. ACTIVITÉS AUTOUR DES ARCHIVES DE L'ÉDITION

1. La recherche

Avec ceux des éditeurs, les fonds des auteurs constituent les premiers matériaux de l'histoire du livre. Les archives d'auteurs nous fournissent des informations relatives aux principales fonctions des milieux professionnels. On y voit notamment comment s'effectuent la sélection, la production et la diffusion des ouvrages. La correspondance de l'auteur avec ses pairs et ses éditeurs nous renseigne sur les dessous du métier, ses obligations et ses contraintes. On y découvre les ramifications de la vie intellectuelle, les critères de sélection des maisons d'édition et les influences de la censure et de l'autocensure. Certains fonds très riches, comme ceux de Pamphile Le May, de Lionel Groulx ou d'Alfred Desrochers, contiennent en plus des renseignements qui permettent de comprendre la dynamique du marché du livre et l'évolution du métier d'éditeur au Québec[iii].

La correspondance de Pamphile Le May conservée à la BNQ nous permet de suivre l'évolution des rapports entre l'écrivain et son public au tournant du siècle. L'arrivée de gros joueurs comme la Librairie Beauchemin et Granger Frères, le transfert des activités éditoriales de Québec vers Montréal, le recul de l'édition par souscription, le fléau de la piraterie littéraire, le décloisonnement des régions dans la diffusion du livre et l'augmentation de la taille des entreprises d'édition et de distribution au début du XXe siècle sont des phénomènes bien visibles dans les lettres de l'auteur du *Pèlerin de Sainte-Anne* et des *Contes vrais* avec son gendre Télesphore de Saint-Jorre qui était son agent littéraire à Montréal.

Le fonds Lionel Groulx du Centre de recherche Lionel-Groulx renferme des pièces qui témoignent du passage de la Bibliothèque d'Action française à la Librairie d'Action canadienne-française fondée par Albert Lévesque en 1926. Le fonds Alfred DesRochers déposé aux Archives nationales du Québec à Sherbrooke nous donne la suite de cette histoire en montrant le rôle de DesRochers dans la constitution du réseau des écrivains publiés par Albert Lévesque qui a contribué au renouvellement de la littérature canadienne-française des années 1930. Le fonds DesRochers nous fait également assister à la naissance des Éditions du Totem d'Albert Pelletier qui a participé, lui aussi, à l'éclosion d'une nouvelle littérature dans les années 1930 avec le lancement, entre autres, d'*Un homme et son péché* de Claude-Henri Grignon et des *Demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey.

Les archives des maisons d'édition nous renseignent par ailleurs sur tous les aspects intellectuels et économiques du métier : la fabrication des ouvrages, les tirages, le public touché, la gestion des fonds littéraires, le financement, les coûts de production et les résultats des ventes. Les archives des Éditions Fides sont exemplaires à cet égard. On y trouve tous les dossiers relatifs aux différentes activités commerciales et littéraires d'une maison d'édition de littérature générale. Il s'agit là toutefois d'un cas unique. Les archives d'éditeurs sont rarement aussi complètes.

Pour le début du siècle, seuls le fonds des Éditions Édouard Garand localisé à l'Université de Montréal et les archives des Éditions Beauchemin disponibles chez l'éditeur donnent un aperçu des activités des maisons d'édition avant la Deuxième Guerre mondiale.

Les archives des Éditions Garand sont révélatrices des stratégies d'une entreprise qui fut la plus importante dans le domaine de la littérature populaire dans les années 1920. Pour la première fois en effet, un éditeur québécois s'attaquait à un marché dominé par de grandes maisons européennes, comme Flammarion, Hachette et Fayard, en offrant de petits romans à 25 sous signés par des auteurs locaux. Le fonds Garand nous montre comment, avec une équipe relativement réduite et un petit bassin d'auteurs, un éditeur a réussi à faire fortune, à trouver de nouveaux débouchés pour le livre populaire et à s'imposer durant plus de dix ans dans un secteur où la concurrence était vive.

Incomplètes et non classées, les archives de la Librairie Beauchemin permettent néanmoins de retracer les principales activités d'une maison en plein essor au début du siècle et qui a dominé le monde du livre jusqu'à la Révolution tranquille. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration couvrant les cinquante premières années de l'entreprise, incorporée en 1902, font état de l'importance et de la complexité de cette société touchant à tous les secteurs de la chaîne du livre : imprimerie, édition de livres et de périodiques, reliure, librairie, vente au détail et commerce de gros[iv]. Malheureusement, les archives des maisons d'édition fondées avant 1960 sont souvent incomplètes quand elles ne sont pas tout simplement disparues, dispersées ou détruites.

Afin de combler les lacunes des archives et de compléter les chaînons manquants de l'histoire du livre, notre équipe s'emploie à recueillir sur cassettes les témoignages des principaux acteurs du milieu du livre. Nous disposons aujourd'hui d'une collection de près de deux cents entrevues qui servent à la reconstitution de cette mémoire éditoriale disparue. On sait que 80 % des connaissances des gens de métier ne sont pas écrites. Ce savoir inscrit dans les usages et les coutumes se transmet de génération en génération, au sein d'entreprises qui forment elles-mêmes

leur propre personnel. D'où la nécessité d'en recueillir les traces à l'aide des témoignages des professionnels qui ont œuvré sur le domaine.

2. L'enseignement

Les séminaires de 2e et 3e cycles en histoire de l'édition et le Certificat en histoire du livre et de l'édition, offerts au Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke, encouragent ce type de recherche dans les fonds d'archives et auprès des éditeurs encore vivants. Les étudiants sont invités à dépasser les sources imprimées, à effectuer des enquêtes orales et à mener des travaux sur le terrain. C'est dans cet esprit qu'un cours d'initiation aux archives éditoriales a été inauguré au 1er cycle, en septembre 2003. Aux études supérieures, depuis une vingtaine d'années, vingt-quatre mémoires de maîtrise et onze thèses de doctorat sur l'édition au Québec ont été soutenus[v].

3. La cueillette de données

Les contacts que les chercheurs et les étudiants établissent avec les professionnels du livre et les témoins du passé les amènent à repérer et à découvrir de nouveaux fonds d'archives. Certains de ces fonds sont confiés à l'équipe, d'autres sont acquis par des organismes publics ou demeurent chez les particuliers. C'est ainsi que, au fil des ans, nous sommes devenus, un peu malgré nous, les gardiens et les propriétaires de quelques fonds de maisons d'édition disparues:

Les Éditions du Lévrier, dirigées par les dominicains de 1937 à 1975; ce fonds, qui nous a été légué par le frère Luc Lacroix o.p., contient la correspondance avec les auteurs, des éditeurs français dont le Lévrier a réédité certains ouvrages durant la Seconde Guerre mondiale et une partie importante des archives de la Société des éditeurs canadiens du livre français pour les années 1943 à 1961.

Les Éditions Fernand Pilon, actives de 1947 à 1951, ont édité notamment les œuvres d'Alphonse Piché et d'Adrienne Choquette; ce fonds qui nous a été donné par l'éditeur lui-

même contient des dossiers de presse et une correspondance avec les écrivains de la maison.

Les Éditions France-Livre, maison d'édition et de distribution de livres populaires; ce fonds acquis de Roland Houde est essentiellement constitué d'un livre de comptes où sont consignées les transactions de la maison au cours des années 1946 à 1952[vi].

Certaines correspondances inédites nous ont également été cédées, comme celle de Rudel-Tessier avec l'éditeur Bernard Valiquette (1940-1945), qui nous a été remise par Hélène Rudel-Tessier.

Mais nous n'avons pas l'intention de nous substituer aux bureaux d'archives déjà en place. Pour préserver ce patrimoine, nous privilégions plutôt la collaboration avec les dépôts d'archives. C'est ainsi que, par notre intermédiaire et grâce à la générosité d'Alain Horic, le fonds des **Éditions de l'Hexagone** (1953-1990) se retrouve au Bureau des archives de l'Université de Sherbrooke où sont logés plusieurs fonds d'auteurs, riches en informations sur le monde de l'édition des années 1940, 1950 et 1960:

Fonds **Jean-Charles-Harvey** qui contient une volumineuse correspondance avec Paul Michaud, l'éditeur de l'Institut littéraire du Québec;

Fonds **Émile-Charles-Hamel**, cofondateur des Éditions du Manitou et auteur prolifique dont la plus grande partie de l'œuvre demeure encore inédite;

Fonds **Anne-Hébert** qui contient plusieurs manuscrits de l'auteure.

L'histoire du livre permet de donner à tous ces fonds une cohérence et de valoriser une profession qui est au cœur de la vie intellectuelle québécoise.

4. La diffusion

La diffusion des informations sur les archives éditoriales fait également partie de notre mandat. A cette fin, nous organisons des expositions, nous publions un bulletin semestriel et nous publions des inventaires de fonds liés à l'histoire du livre[vii]. Dans les «Cahiers du GRELQ», publié aux Éditions Ex libris, nous faisons paraître également des études à tirage limité, destinées aux

spécialistes. Dans cette collection nous publions, de Paul Aubin et Michel Simard, l'inventaire de la correspondance du Département de l'Instruction publique avec les éditeurs de manuels scolaires, conservée aux Archives nationales du Québec à Québec[viii]. La publication de ces documents vise à encourager le développement des recherches dans un secteur encore mal connu.

5. Action conjointe

Nous menons aussi des actions conjointes avec les milieux du livre, les bibliothèques et les sociétés savantes afin de valoriser, de faire connaître et de développer les ressources archivistiques liées à l'histoire du livre. C'est dans cette perspective que nous avons organisé au Salon du livre de Montréal en novembre 2000, en collaboration avec la revue *Livre d'ici*, un atelier sur «Les Archives de l'édition». La réponse positive des participants nous a amené à élaborer, avec Antoine Del Busso, un projet intégré de maison du livre gravitant autour des archives de l'édition et inspiré de l'Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC). Cette structure réunirait les éléments suivants :

- Un centre de documentation sur les métiers du livre;
- Un centre d'archives;
- Un lieu de formation professionnelle;
- Un lieu d'animation comprenant conférences, colloques et expositions.

En août 2002, Lise Bissonnette, la présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec, a convoqué les éditeurs pour donner suite à ce projet et en évaluer la pertinence. L'Association nationale des éditeurs de livre, par la voie de son assemblée générale, a donné son aval au projet en septembre 2002 et un comité de travail a aussitôt été mis sur pied pour procéder à l'étude de faisabilité[ix].

Dans un premier temps, il a été convenu d'effectuer une enquête auprès des éditeurs afin d'évaluer l'importance de leurs archives, d'identifier leurs besoins et de sonder leur intérêt pour ce

genre de projet. Ce mandat a été confié à la Chaire de recherche du Canada en histoire du livre et de l'édition qui, pour mener à bien l'enquête, a retenu les services de Frédéric Brisson, inscrit au doctorat à l'Université de Sherbrooke. Les critères utilisés pour établir l'échantillon de départ étaient les suivants:

- Maisons fondées avant 1980 et publiant plus de 10 titres par année;
- Maisons représentatives des différents secteurs de production : littérature générale, secteur didactique et autres;
- Exclusion des maisons d'édition rattachées à des institutions gouvernementales (bibliothèques, musées, Éditeur officiel) ou à des maisons d'enseignement (collèges, universités);
- Représentativité des régions et des groupes linguistiques dominants.

Ces critères ont permis d'établir une liste de 35 maisons considérées comme représentatives. De ce nombre, 30 ont répondu à l'appel; géographiquement elles se répartissaient, comme suit :

- 25 maisons de Montréal dont une anglophone,
- 1 maison de Québec,
- 2 maisons situées en région et 2 maisons francophones de l'Ontario.

---

[i] Le premier volume, consacré aux années 1900-1939, est paru chez Fides en 1999. Le deuxième volume, qui va du début de la Deuxième Guerre mondiale à la fin du régime Duplessis (1940-1959), paraîtra en 2004. Quant au troisième volume, qui couvrira la période qui va du début de la Révolution tranquille à l'an 2000, il devrait paraître en 2007.

[ii]

[iii] À propos des relations de Groulx avec ses éditeurs d'après sa correspondance, voir Marie-Pier Luneau, *Lionel Groulx, le mythe du berger*, Montréal, Leméac, 2003.

[iv] Voir François Landry, *Beauchemin et l'édition au Québec (1840-1940), une culture modèle*, Montréal, Fides, 1997.

[v] Quelques-uns de ces travaux ont été publiés. C'est le cas notamment des ouvrages de Marie-Pier Luneau et de François Landry cités plus haut, de Silvie Bernier, *Du texte à l'image: le livre illustré au Québec*, Québec, PUL, 1990, de Josée Vincent, *Les Tribulations du livre québécois en France (1959-1985)*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1997 et de Josée Marcoux, *Littérature jeunesse au Québec, Éditions Paulines 1947-1995*, Montréal, Médiaspaul, 2000.

[vi] Mentionnons aussi le fonds Albert-Lévesque (1940-1979) légué par la veuve de l'éditeur, Anita Fontaine, qui couvre la période postérieure à la vente de la maison d'édition.

[vii] À titre d'exemple, signalons l'exposition organisée par nos soins en 1991, où nous avons fait connaître les épreuves du *Songe* de Vercors, illustré par Léon Masson, un ouvrage de luxe qui devait paraître aux

Éditions Lucien Parizeau en 1946 et qui n'a pu voir le jour à cause de la faillite de l'éditeur. Les quelques rares épreuves qui nous sont parvenues se retrouvent aujourd'hui dans des fonds privés. On peut en avoir un aperçu dans le catalogue de l'exposition publié à cette occasion: *Livre & littérature, éditeurs littéraires du Québec des années 40 et 50*, Sherbrooke, GRELQ, 1991, 58 p.

[viii] Le premier volume portant sur la période 1842-1899 est paru aux Éditions Ex Libris en 1997. Le deuxième volume (1900-1920) paraîtra en 2004.

[ix] Le comité «Mémoires de l'édition» est composé de Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de la BNQ, de François David, représentant les Archives nationales du Québec, Claude Fournier, BNQ, Jacques Michon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire du livre et de l'édition de l'Université de Sherbrooke, de Michel Sarra-Bournet, représentant de l'ANEL, et de Jean-Guy Théoret, BNQ.

II. RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE SUR LES ARCHIVES DE L'ÉDITION

par Frédéric Brisson

Cette enquête sur les archives de l'édition au Canada français[i] se divise en trois parties. La première concerne le contenu et le volume des archives qui ont été examinées chez les éditeurs. Il est à noter que cette enquête ne concerne que les archives inactives, c'est-à-dire celles qui n'ont plus de valeur légale et ne sont plus nécessaires pour les activités courantes de l'entreprise. La seconde partie est consacrée aux informations qui ont été glanées par le biais du questionnaire rempli en compagnie des éditeurs. Quant à la troisième, elle fait état des préoccupations exprimées par les éditeurs face à la gestion de leurs archives.

1- LE CONTENU DES ARCHIVES

Au total, 740 mètres linéaires d'archives inactives ont été mesurés chez les 30 éditeurs visités. Ces 740 mètres sont composés d'un très vaste éventail de documents : pour qu'il soit possible de s'y retrouver, les documents ont été classés selon le type de dossiers auxquels ils appartiennent. Treize types de dossiers ont été identifiés permettant ainsi de rendre compte de l'ensemble des documents rassemblés par les maisons d'édition.

[i] Trente maisons d'édition fondées avant 1980, situées principalement au Québec, ont été visitées. La liste de ces maisons se trouve en annexe.

Figure 1

Répartition des types de dossiers examinés chez les éditeurs

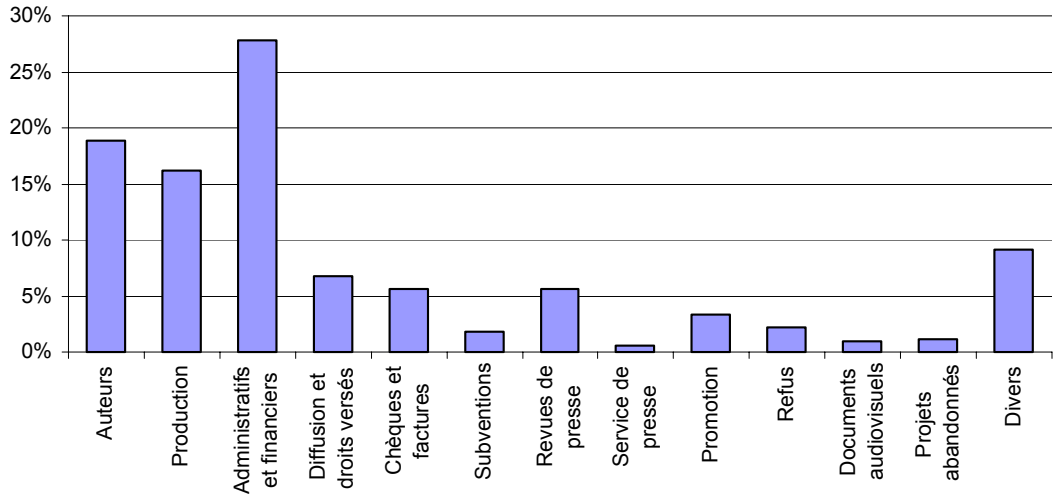

Le premier type de dossier examiné est celui des auteurs. Il se retrouve, pour des raisons évidentes, dans chaque maison, et se compose généralement de contrats d'édition et de correspondance. Les dossiers « Auteurs » représentent 19 % de l'ensemble des archives mesurées. Notons qu'il est souvent difficile de distinguer dans ces dossiers les documents inactifs des documents actifs.

Le second type de dossiers concerne la production des livres. La majeure partie de ces archives est constituée d'un ou plusieurs états de manuscrits, notamment la copie initiale annotée par le lecteur de la maison, une copie annotée par la direction littéraire, une copie revue par l'auteur et la copie contenant les corrections finales. Les autres documents qui figurent dans ces dossiers sont ceux qui concernent l'impression des ouvrages (les factures de l'imprimeur, les évaluations de coût), l'illustration, la création de la maquette du livre et diverses demandes de l'éditeur (direction littéraire, révision linguistique).

Les dossiers administratifs et financiers sont les plus importants, en volume : ils constituent 28 % de l'ensemble. Sont inclus dans cette catégorie les états financiers, la comptabilité, les minutes et les procès-verbaux de diverses réunions, les acquisitions et les ventes de droits sur des titres, de même que d'autres contrats et de la correspondance avec des partenaires d'affaires, les analyses de marché, ainsi que les divers documents relatifs à la direction commerciale, à la direction littéraire, à la gestion des ressources humaines, à la fondation et à la propriété de la maison, et à d'autres sujets connexes. Si ces documents sont aussi variés, c'est qu'ils sont souvent entremêlés chez les éditeurs. Il est donc impossible, pratiquement, de les départager.

Leur intérêt, du point de vue culturel et historique, est également remarquable, puisque ces archives contiennent les balises qui ont jalonné l'histoire de la maison, les décisions marquantes autant du point de vue commercial que littéraire, les contingences matérielles et la correspondance des directeurs de l'entreprise.

Les autres catégories de documents représentent chacune moins de 10 % de l'ensemble. Essentiellement, il s'agit :

- des « Rapports de vente » (7 %), composés des rapports fournis par le diffuseur/distributeur et des relevés des droits versés aux auteurs;
- des « Chèques et factures » (6 %), volumineux, mais que très peu de maisons conservent;
- des dossiers « Subventions » (2 %), qui comportent de nombreuses informations sur les finances des maisons et sur leur relation avec les organismes subventionnaires;
- des dossiers « Revues de presse » (6 %), compilant les critiques parues dans divers journaux et magazines au sujet des livres publiés;
- des dossiers « Service de presse » (1 %), composés de listes d'envoi de livres et de communiqués de presse aux journalistes et critiques;
- des dossiers « Promotion » (3 %), relatifs à la publicité dans les journaux, aux divers moyens de promotion et à la participation à des salons du livre;
- des dossiers « Refus » (2 %), contenant des manuscrits non retournés, des copies de lettres de refus ou d'un rapport de lecture négatif;

- des documents audiovisuels (1 %), comportant des photographies des directeurs, employés ou auteurs de la maison, ainsi que des cassettes audio ou vidéo sur lesquelles sont enregistrées des entrevues à la radio ou à la télévision;
- des dossiers qui font état de projets abandonnés pour toutes sortes de raisons (1 %);
- et, enfin, des dossiers « Divers » (9 %), incluant principalement des catalogues de livres produits par les maisons, ou encore des documents relatifs aux activités professionnelles: participation à l'ANEL, statistiques sur l'édition, etc.

Les archives inactives des trente maisons d'édition visitées représentent 740 mètres linéaires de documents, ce qui revient à une moyenne de 24,7 mètres linéaires par maison. Cependant cette moyenne ne devient significative que si elle est répartie par secteur d'activité. En effet 81 % des documents sont conservés dans les maisons à vocation littéraire alors que les maisons du secteur didactique, scientifique et technique n'en ont que 16 %, et les autres éditeurs, 3 %. Pourtant, le nombre d'éditeurs littéraires visités ne représente que 67 % des maisons visitées, soit vingt maisons sur un total de trente. Huit maisons du secteur didactique ont participé à l'enquête, soit 27 %, et deux du secteur « autre », soit 7 %. Cette disproportion résulte des différentes préoccupations des éditeurs eux-mêmes face à leurs archives. Nous y reviendrons plus loin.

FIGURE 2

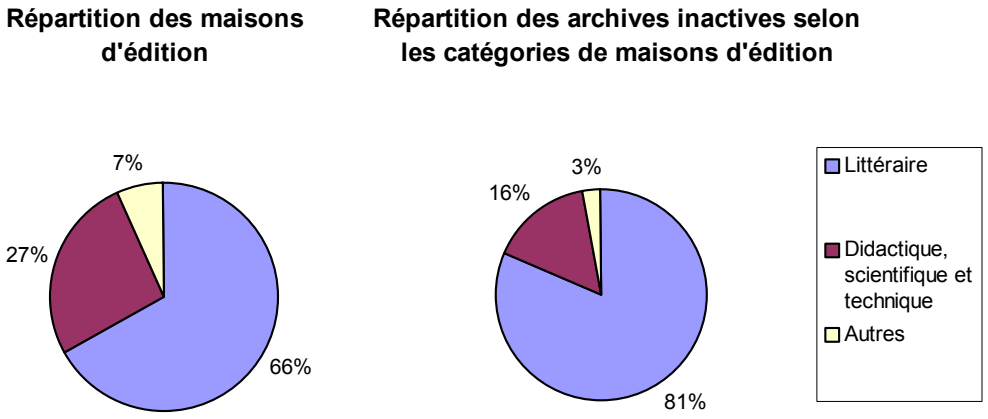

Parmi les maisons visitées, huit disposent de collections d'archives remarquablement complètes, en volume et en diversité de documents. L'une d'elles constitue d'ailleurs une exception notable, étant la seule parmi les éditeurs du secteur didactique à accorder une véritable importance aux archives et à disposer d'un fonds d'archives complet. D'autres éditeurs ont des fonds d'archives qui sont moins diversifiés, mais plus concentrés dans une catégorie particulière : par exemple, un riche fonds de dossiers auteurs, des dossiers de production très fouillés pour certains titres, ou des dossiers administratifs complets pour une certaine période de temps.

2- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Outre l'évaluation quantitative, cette enquête comportait un questionnaire à remplir en présence des éditeurs afin d'évaluer la qualité et l'état de conservation des dossiers.

Ainsi, nous avons pu constater que la période couverte par les dossiers inactifs est très variable; néanmoins, la plupart du temps, quelques documents au moins remontent à la fondation de la maison. Cependant, la plupart des éditeurs ne sont pas très sûrs des types de dossiers qui ont pu être détruits, et ce, surtout sous le règne de leurs prédécesseurs. Quant aux archives numériques,

RETOUR

elles sont conservées la plupart du temps sur CD-ROM et contiennent les versions finales des manuscrits.

Enfin, les documents examinés sont généralement en bon état. La grande majorité des éditeurs conservent leurs archives dans leur entrepôt principal, décemment chauffé et isolé, ou alors dans leurs bureaux.

3- PRÉOCCUPATIONS DES ÉDITEURS

Le dernier élément du questionnaire consistait à recueillir les préoccupations des éditeurs face à leurs archives. Devant l'accumulation continue de documents, les éditeurs ont chacun leur façon de réagir. Ces réactions sont toutefois modulées en fonction de deux approches.

La première serait celle de la « perspective historique ». Les éditeurs qui adoptent une telle perspective veulent conserver, outre les livres qu'ils produisent, des traces de leur activité d'éditeur. Ils sont généralement conscients de l'impact que peut avoir leur maison d'édition sur le cours des idées et sur la culture de leur société, et ils veulent transmettre cette mémoire aux générations futures. Ce sont ces éditeurs qui choisissent de conserver leurs archives, même si elles sont devenues inactives.

La seconde approche pourrait être appelée « utilitariste ». Pour les tenants de cette ligne de conduite, la seule raison de conserver un document réside dans son utilité pratique, légale, administrative ou autre. Lorsqu'un document devient obsolète, il est illogique dans leur perspective de le conserver en raison des pertes de temps et d'espace que cela entraîne. Les documents inutiles sont donc détruits aussitôt que possible. Par conséquent, les archives inactives sont quasi inexistantes chez ces éditeurs.

En général, les tenants de l'approche utilitariste sont les éditeurs des domaines didactique, scientifique ou pratique. Les éditeurs qui oeuvrent en littérature, en art ou en sciences humaines ont, quant à eux, une nette tendance à donner une perspective historique à leur activité. Cette

position n'est toutefois pas exclusive : au moins un éditeur littéraire a adopté l'approche utilitariste, tandis qu'au moins un éditeur didactique a choisi la perspective historique.

En soi, la décision de conserver des archives inactives au sein d'une maison traduit la volonté de s'inscrire dans l'histoire. Pour un des éditeurs interrogés, les archives sont « un patrimoine ». Il voit personnellement à ce que les archives soient triées et bien conservées. Un second déclare que « les archives sont très importantes » et qu'il s'agit d'une « priorité haute de laisser des traces du travail de l'éditeur ». Ainsi, même la correspondance électronique avec les auteurs est imprimée et conservée. Un autre, résumant en quelques mots le voeu exprimé par plusieurs, dit vouloir « préserver la mémoire de sa maison ». C'est aussi le cas d'un autre éditeur pour qui « il y a un objectif de mémoire pour les générations futures. Un livre, déclare-t-il, ne tombe pas du ciel; il y a tout un travail qui se fait sur le manuscrit et ce travail doit être démontré ». C'est dans ce but que cet éditeur conserve, pour quelques titres, tous les documents qui ont servi à la transformation du manuscrit en livre.

Enfin, un autre éditeur fait remarquer que la période actuelle constitue un moment charnière dans l'histoire de l'édition, celui d'un changement de génération, et que, avec le départ à la retraite des baby-boomers, la mémoire de nombreuses maisons qui ont émergé depuis les années 1960 risque de s'éteindre d'elle-même. Il importe donc, selon cet éditeur, de préserver cette mémoire et de la transmettre à la nouvelle génération d'éditeurs, sans quoi celle-ci restera ignorante des actions de ses prédécesseurs et sera privée de points de repère essentiels.

Quant à la gestion des archives, la principale question posée par plusieurs éditeurs est exprimée de façon toute simple par l'un d'entre eux : « Quoi garder? ». En effet, une fois posée l'importance de perpétuer la mémoire de la maison, il reste à faire le tri, de façon pratique, entre ce qui a de l'importance et ce qui n'en a pas. Manifestement, cette distinction n'est pas chose aisée. La disparité observée dans la nature des documents conservés par les éditeurs en témoigne.

Sur un autre plan, il ne suffit pas de déterminer ce qui doit être conservé ou non; il faut encore consacrer aux archives le temps nécessaire pour les classer et l'espace approprié pour les entreposer. Ces coûts, d'ailleurs, sont loin d'être négligeables et ont un impact sur le sort des

archives. La perspective historique n'exclut pas un nécessaire pragmatisme. Chez certains éditeurs, par manque de temps, les archives inactives sont conservées mais ne sont pas classées, et il est donc impossible de les consulter. Chez d'autres, par contre, les outils pour les repérer sont efficaces et régulièrement mis à jour.

En outre, ce ne sont pas tous les éditeurs qui sont prêts à assumer les coûts reliés à l'espace. Le problème est particulièrement criant pour les éditeurs situés au centre-ville de Montréal. Dans un cas au moins, le coût de location du local met en péril une collection complète d'archives. Des solutions ont cependant pu être trouvées par certains éditeurs. L'un d'entre eux, lors de rénovations, a aménagé un sous-sol destiné à recevoir les archives. Un autre fait affaire avec une entreprise spécialisée dans l'archivage.

Remarques générales

Cette enquête, menée à l'hiver 2002-03, a permis de recueillir plusieurs informations sur la situation des archives éditoriales au Québec et au Canada français. Cette situation, d'ailleurs, restait jusqu'à maintenant fort peu connue.

D'abord, les archives inactives des éditeurs sont loin de constituer une masse écrasante. Ensemble, les trente maisons visitées ont conservé moins d'un kilomètre linéaire d'archives inactives. Pour prendre un point de comparaison, ce chiffre est loin des deux kilomètres de documents que représente à lui seul le fonds de la Librairie Hachette déposé à l'IMEC, l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, en France.

Néanmoins, ces quelques centaines de mètres de documents sont composés d'un éventail de dossiers des plus diversifiés. Toutes les facettes de la profession d'éditeur y sont représentées : les relations avec les auteurs, les confrères éditeurs, les diffuseurs/distributeurs, les organismes subventionnaires, la critique et le public, sans oublier les documents concernant la marche interne de la maison, la direction commerciale et la direction littéraire.

Par ailleurs, notons que quelques fonds d'éditeurs ou d'associations professionnelles d'éditeurs sont déjà déposés dans des institutions québécoises. Une recherche exploratoire a permis de recenser 33 de ces fonds qui représentent 134 mètres linéaires de documents. Ces fonds publics réunissent des documents autant d'éditeurs actifs que d'éditeurs disparus. La figure suivante illustre la répartition du volume des archives privées et publiques en mètres linéaires répertoriées jusqu'ici[i].

FIGURE 3

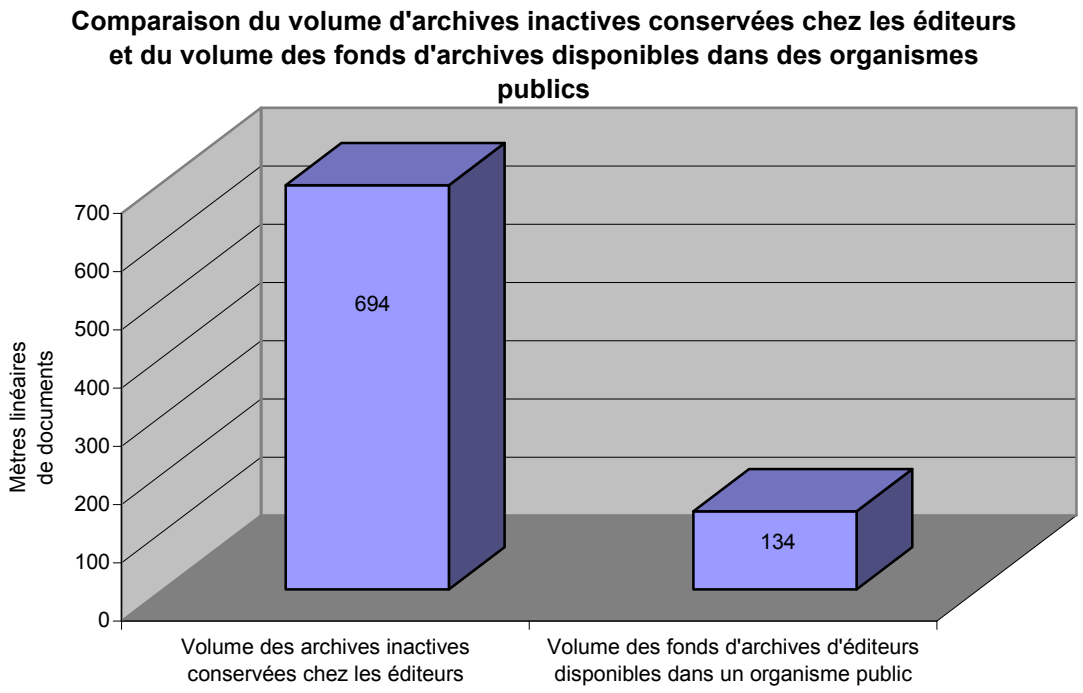

En terminant, si l'on veut tenter de projeter les résultats de l'enquête sur l'ensemble du Québec, il faut remarquer que le présent sondage représente beaucoup plus qu'un simple coup de sonde. Les maisons sélectionnées à l'origine constituent l'ensemble de celles qui ont été fondées avant 1980 et qui ont maintenu un certain niveau d'activité. Il va de soi qu'une maison fondée après 1980 n'a pu amasser une somme considérable d'archives inactives, faute de temps. De plus, le sondage démontre que les maisons des secteurs didactique, scientifique et technique conservent très peu d'archives inactives. Il resterait donc, pour obtenir une évaluation globale du total des archives inactives réelles, à visiter les quelques éditeurs littéraires qui n'ont pas participé au sondage. En extrapolant, en prenant en compte le total des archives inactives conservées par les éditeurs sondés et ceux qui ne l'ont pas encore été, on pourrait estimer à environ un kilomètre linéaire l'ensemble des archives de l'édition actuellement disponibles.

* * *

Les archives éditoriales sont au coeur de l'histoire intellectuelle d'une collectivité. La nécessité de les préserver devrait donc nous préoccuper au plus haut point. Comme on le constate dans cette enquête, la plus grande partie de ces archives appartiennent au secteur privé. Notre démarche voudrait amener les éditeurs à réfléchir sur la nécessité de les sauvegarder et de les ouvrir à la consultation publique.

Doit-on rassembler les archives inactives dans un lieu unique afin d'en assurer la conservation et la diffusion, comme nous l'avons proposé avec le projet de maison du livre? Ou tout simplement encourager les éditeurs à se doter d'un service d'archives dans leur propre entreprise? Loin de s'opposer, ces deux solutions nous apparaissent plutôt complémentaires, voire nécessaires; l'important étant, d'une manière ou d'une autre, de préserver de la destruction cette mémoire qui fait partie de notre histoire commune.

ANNEXE

MAISONS D'ÉDITION QUI ONT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE

Maison d'édition	**Année de fondation**
Alain Stanké	1975
Art Global	1972
Beauchemin	1842
Boréal	1963
CEC	1956
Courte échelle	1978
Écrits des forges	1971
Fides	1937
Gaëtan Morin	1977
Graficor	1978
Griffon d'argile	1969
Guernica	1978
Herbes rouges	1968
Hurtubise HMH	1960
JCL	1977
Leméac	1957
Libre expression	1976
Médiaspaul	1947
Modulo	1975
Mortagne	1978
Noroît	1971
Novalis	1936
Phidal	1979
Prise de parole	1973
Remue-ménage	1976
Saint-Martin	1974
Sogides (Jour, Homme)	1967
Triptyque	1977
Véhicule Press	1973
Ville-Marie Littérature	
(Ed. de l'Hexagone	1953)
(VLB éditeur	1976)

Nous tenons à remercier Michel Sarra-Bournet, de l'Association nationale des éditeurs de livre (ANEL), qui nous a mis en contact avec la plupart des éditeurs et qui a grandement facilité le déroulement de l'enquête.

[i] Parmi les éditeurs visités, deux d'entre eux ont déjà déposé leur fonds dans un organisme public. Il faut donc soustraire le volume de ces fonds, soit 46 mètres linéaires, du volume total de l'enquête (740 m.).

LA SÉCURITÉ DANS UN DÉPÔT D'ARCHIVES

Manon Bellerive

Service des archives, École nationale de police du Québec

J'aimerais, en tout premier lieu, remercier les organisatrices et organisateurs du congrès, plus spécialement madame Nicole Malo, de m'avoir invitée à venir vous exposer mon analyse et mes connaissances relativement à la sécurité dans un dépôt d'archives. De plus, cette invitation me permettra de vivre ma première expérience comme conférencière dans un tel congrès. Alors merci à l'avance pour votre indulgence.

Je vais tenter aujourd'hui de vous présenter un résumé de la démarche entreprise afin de rendre sécuritaire notre dépôt d'archives. Regroupé en quatre thèmes, cet exposé vous permettra de connaître les notions et obligations à l'égard de la santé et sécurité au travail et d'acquérir une base dans l'aménagement d'un dépôt d'archives et dans les méthodes de travail et de manipulation sécuritaires de boîtes. J'axerai mon exposé plus particulièrement en fonction des utilisateurs d'un dépôt afin de rejoindre le thème de ce congrès. Veuillez, par ailleurs, noter qu'en parlant de dépôt d'archives, les mêmes considérations peuvent s'appliquer à un local ou centre de documents semi-actifs.

HISTORIQUE

Suite à une série d'accidents au dépôt d'archives de notre institution, le Service des archives a voulu poser des actions afin de réduire au maximum les risques inhérents. Une demande d'acquisition d'équipements de sécurité (chaussures et lunettes de sécurité) fut transmise au Comité de la santé et de la sécurité du travail de l'École. Ensuite, la démarche fut étendue à l'ensemble du local des archives afin d'analyser les problèmes et de recommander les actions à prendre pour le rendre sécuritaire sur plusieurs aspects.

Toute cette démarche, qui s'est déroulée entre janvier et juin 2002, est née de la préoccupation du personnel du Service des archives, soucieux de son bien-être, de protéger sa santé et son intégrité comme travailleur.

D'abord des vérifications ont été effectuées auprès d'autres organismes et ministères. Au moment de ces vérifications, aucune mesure ou moyen de prévention ne se faisait ailleurs relativement à la sécurité et à l'application de la législation et de la réglementation dans les dépôts d'archives et chez les compagnies de déchiquetage de papier.

Vu cet état de fait, il y a eu compilation de données relatives à la manipulation de boîtes d'archives et ce durant les mois de janvier, février et mars 2002. Nous y avons recueilli des informations telles que :

- moyenne de temps passé au dépôt (pendant lequel on doit lever ou manipuler des boîtes d'archives);
- moyenne de manipulation (levage) de boîtes;
- moyenne de la grosseur des boîtes levées;
- moyenne du poids des boîtes;
- fréquence moyenne (en %) des levages à différents niveaux de hauteur en partant du sol;
- fréquence moyenne (en %) des levages avec obligation pour la personne de rester pliée (corps incliné);
- pourcentage moyen de l'extension (étirement) du corps lorsque la personne doit rester pliée;
- fréquence moyenne (en %) des levages impliquant une démarche asymétrique en cours d'extension;
- fréquence moyenne (en %) des levages impliquant le déplacement du centre de gravité (mouvement frontal ou horizontal) de la boîte;
- fréquence moyenne (en %) des boîtes ayant une prise de piètre qualité;
- espace moyen disponible pour placer la boîte;
- distance entre les rangées de rayonnage (mesures des allées);
- problèmes de certaines allées du dépôt d'archives;

- température et taux d'humidité moyen.

Ces données nous ont permis d'orienter nos pistes de solutions et recommandations au Comité SST. Nous verrons un peu plus loin en détail ce qui a été proposé.

NOTIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ ET CELLES SPÉCIFIQUES AU MILIEU DE TRAVAIL

Débutons donc par la définition générale de la sécurité, ainsi que par une définition spécifique au milieu de travail.

La sécurité est la tranquillité d'esprit qui résulte de l'absence de danger ou, en d'autres termes, l'état de quelqu'un ou de quelque chose qui est à l'abri du danger.

En milieu de travail, la sécurité est l'ensemble des moyens, des mesures et des activités mis en oeuvre et qui visent la prévention, la diminution des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à assurer la protection des travailleurs. Donc, la sécurité est la situation dans laquelle la vie et l'intégrité physique du travailleur sont protégées grâce à l'élimination et à la prévention des risques que présente le milieu de travail ou la technologie particulière à laquelle il est associé.

L'atteinte de cet état, lors de la manutention de boîtes, de dossiers et de documents d'archives, passe par un aménagement et un environnement de travail sécuritaires, conformes aux exigences légales et par le fait même ergonomique du dépôt d'archives, ainsi que par l'accessibilité à l'utilisation du matériel et des équipements de sécurité adéquats.

OBLIGATIONS LÉGALES DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS RELATIVEMENT À LA LÉGISLATION QUÉBÉCOISE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

La législation qui encadre la santé et la sécurité du travail est exhaustive et précise. Dans un premier temps, nous examinerons les articles qui en traitent dans la convention collective de travail du SFPQ. Ensuite, nous préciserons certains articles qui concernent le sujet en cause dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et dans le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* de la loi du même nom.

Convention collective de travail intervenue entre l'ENPQ et le SFPQ 1998-2000

Extrait des articles :	
10.01	L'employeur convient de prendre les mesures nécessaires pour *éliminer à la source tout danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des salariés*.
10.02	L'employeur et le syndicat doivent, par l'entremise du Comité de relations professionnelles, collaborer au maintien de conditions de bien-être, de santé et de sécurité *conformément aux lois et règlements en vigueur*.
11.01	L'employeur fournit gratuitement à ses salariés tout uniforme dont il exige le port ainsi que les vêtements spéciaux *exigés par les règlements et normes promulgués en vertu des lois concernant l'hygiène, la santé et la sécurité*.

Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. S-2.1

Extrait de l'article 51, Obligations de l'employeur :	
	L'employeur doit *prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur*. Il doit notamment :
Paragr. 1°	s'assurer que les *établissements* sur lesquels il a autorité *sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur*;
Paragr. 3°	s'assurer que l'*organisation du travail* et les *méthodes et techniques utilisées* pour l'accomplir *sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur*;
Paragr. 5°	utiliser les *méthodes et techniques* visant à *identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur*;

Extrait de l'article 51, Obligations de l'employeur :	
Paragr. 7°	fournir un *matériel sécuritaire* et assurer son *maintien en bon état*;
Paragr. 9°	*informer adéquatement le travailleur* sur les risques reliés à son travail et *lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés* afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié; et
Paragr. 11°	*fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels* choisis par le comité de santé et de sécurité *conformément au paragraphe 4° de l'article 78 ou, le cas échéant*, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs déterminés *par règlement* et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et équipements.

Extrait de l'article 78, Fonctions :	
	Les fonctions du comité de santé et de sécurité sont :
Paragr. 4°	de choisir les *moyens et équipements de protection individuels qui, tout en étant conformes aux règlements, sont les mieux adaptés aux besoins des travailleurs de l'établissement*;
Paragr. 6°	de *participer à l'identification et à l'évaluation des risques* reliés aux postes de travail et au travail exécuté par les travailleurs de même qu'à l'identification des contaminants et des matières dangereuses présents dans les postes de travail aux fins de l'article 52.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. S-2.1, r. 19.01

Extrait des articles :	
338	Obligations de l'employeur : L'employeur doit *fournir gratuitement au travailleur les moyens et les équipements de protection individuels* ou collectifs prévus à la présente section [...] et *s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et ces équipements*. L'employeur doit également *s'assurer que les travailleurs ont reçu l'information nécessaire sur l'usage de tels moyens et de tels équipements de protection*.
339	Obligations du travailleur : Le travailleur *doit porter ou utiliser, selon le cas, les moyens et les équipements de protection individuel*s [...].

Extrait des articles :	
343	Protecteurs oculaires et faciaux : Le *port* soit de *protecteurs oculaires*, soit d'un protecteur facial, conformes à la norme Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie, CAN/CSA Z94.3-92 est *obligatoire pour tout travailleur qui est exposé à un danger pouvant occasionner une lésion aux yeux* ou à la figure causée notamment par : 1º *des particules ou des objets.*
344	Chaussures de protection : Le *port de chaussures de protection* conformes à la norme Chaussures de protection, CAN/CSA Z195-M92 est *obligatoire pour tout travailleur exposé à se blesser les pieds* dans les cas suivants : [...] 4º *à la suite de la chute d'objets lourds*, brûlants ou tranchants.

La convention collective, la loi, ainsi que le règlement pré-cité énoncent clairement, entre autres, les obligations de l'École :

- ☛ de mettre tout en oeuvre pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses employés; ainsi que
- ☛ de fournir gratuitement à ces derniers les équipements de protection individuels requis

conformément au règlement. Dans le cas qui nous concerne, les chutes d'objets lourds sur les pieds, en l'occurrence des boîtes d'archives dont le poids peut atteindre facilement 40 lb, peuvent survenir lors de la manutention desdites boîtes.

AMÉNAGEMENT ADÉQUAT D'UN DÉPÔT D'ARCHIVES ET OUTILS APPROPRIÉS DE LEVAGE

AMÉNAGEMENT

Voici en vrac les éléments à considérer lors de l'aménagement adéquat et sécuritaire d'un dépôt d'archives :

- l'espace entre les rangées d'étagères (mesures des allées) où circulent les travailleurs pour la manutention des boîtes. Les articles 15 et 16 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* stipulent que les voies de

	circulation doivent être d'au moins 600 millimètres, soit 24 pouces;
-	l'allée principale doit être suffisamment large. Il est spécifié, à l'article 15, 4e alinéa du même règlement, que l'accès direct à une issue ou allée principale doit être d'une largeur d'au moins 1 100 millimètres, soit 44 pouces;
-	il doit y avoir une lumière indiquant l'issue de secours. L'article 12, 2 e alinéa b) du *Règlement sur la sécurité dans les édifices publics* stipule que durant l'occupation de l'édifice, un éclairage continu, naturel ou artificiel, doit être pourvu pour les affiches (moyens de sortie), à un taux d'éclairage minimum de 5 décalux sur les surfaces;
-	une ventilation doit être en place et efficace. Les articles 101 et 103 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* mentionnent la nécessité pour les établissements d'avoir une ventilation adéquate et de procurer le nombre minimal de changements d'air frais à l'heure tel qu'indiqué à l'annexe III du règlement et ce selon la classification de l'établissement ou d'une de ses parties. La norme pour un dépôt ou entrepôt où il n'y a pas de travail continu est de un (1) changement d'air frais à l'heure. Par contre, la norme pour les bureaux (là où il y a du travail continu) est de 2,4 changements d'air frais à l'heure;
-	l'empilage de boîtes n'est pas recommandé. Tel qu'il est spécifié à l'article 288 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, l'empilage du matériel doit s'effectuer de façon à ce que les piles ne gênent pas la propagation de la lumière du jour ou de la lumière artificielle et la circulation dans les voies de circulation et les escaliers. De plus, il est préférable que les piles de boîtes ne soient pas directement sur le sol afin d'éviter des dommages en cas de dégâts d'eau;
-	la trousse de secours doit être clairement identifiée. Les articles 13 et 14 du *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins* précisent bien son affichage. Ce dernier doit permettre une localisation facile et rapide de la trousse et de l'identité (nom, prénom, fonction) du secouriste oeuvrant dans l'établissement;
-	un extincteur doit être installé et bien situé afin que les travailleurs puissent intervenir contre un début d'incendie (réf. : article 36 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*);
-	une méthode de communication doit être instaurée advenant le cas où les travailleurs auraient un malaise ou un accident. Tel qu'il est spécifié à l'article 322 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, lorsqu'un travailleur exécute seul un travail dans un lieu isolé (comme c'est souvent le cas pour un dépôt d'archives) où il lui est impossible de demander de l'assistance, une méthode de surveillance efficace doit être mise en application. Nous avons remédié à cette obligation par un système de communication par téléphone à des heures fixes;
-	les tablettes des étagères doivent permettre un espacement (entre ¾ et 1 pouce) suffisant entre les boîtes afin de les placer sans trop de difficulté;

-	il devrait y avoir un espace libre d'environ au moins 30 pouces en hauteur au-dessus des étagères afin de permettre la manutention des boîtes de façon sécuritaire;
-	la présence de tuyaux ou tous autres objets au-dessus des étagères devrait être proscrite afin de ne pas bloquer l'éclairage des allées et d'éviter d'éventuels problèmes, tels que des fuites et dégâts divers;
-	des équipements de prévention contre les incendies doivent être installés, tels que détecteurs de fumée et gicleurs à double réaction (normes pour les dépôts et entrepôts);
-	un éclairage de secours, en cas de panne électrique, doit être installé. En l'absence d'un tel système, il est suggéré de fournir au personnel une lampe de poche que les employés auront toujours sur eux;
-	finalement, la température doit être contrôlée entre 18 °C et 22 °C et le taux d'humidité, entre 35 % et 55 %. Le *Guide d'aménagement d'un centre d'archives* nous propose des températures variant entre 15 °C et 18 °C et un taux d'humidité entre 35 % et 40 %, mais n'oublions pas notre confort, celui de notre personnel et de nos utilisateurs si notre dépôt sert aussi d'espace de travail.

OUTILS DE LEVAGE

Lors de ces démarches entreprises en 2002 pour rendre sécuritaire notre dépôt d'archives, le personnel du Service des archives avait à sa disposition des échelles mobiles avec mécanismes à ressorts de deux dimensions, soit 51cm/20 pouces et 66cm/26 pouces, pour manipuler les boîtes en hauteur (plus de 80 cm/32 pouces de haut, soit la tablette 4 et plus).

À ce moment là, ces escabeaux mobiles n'étaient pas sécuritaires puisque les pattes ne bloquaient pas ou ne s'immobilisaient pas sur le plancher lorsqu'une personne franchissait la première marche.

De plus, ce type d'escabeau ne convient pas pour ce genre de manipulation, puisqu'il n'est pas muni de garde-corps. Ce sont plutôt les échelles de sécurité mobiles avec gardes qui sont recommandées car elles sont conformes aux normes de sécurité exigées par la CSST (norme ANSI 14.7). Leur système de stabilisation et leur robustesse font d'elles un outil de levage sans conteste plus sécuritaire et plus solide.

Les images de ces deux types d'échelles mobiles, que l'on retrouve sur le marché, sont jointes en annexe.

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Nous ferons ici une petite parenthèse concernant deux équipements de sécurité que nous avons demandés tout d'abord au Comité SST de l'École.

Il a été démontré qu'il y a des risques réels de blessure aux pieds lors de la manutention de boîtes d'archives. Soulignons que la législation et son application l'emportent sur des probabilités. Donc, tel qu'il est stipulé dans la loi et son règlement, le travailleur qui est exposé à se blesser les pieds, par exemple à la suite de la chute d'objets lourds telles que des boîtes de 18 kg/40 lb, est obligé de porter des chaussures de protection conformes à la norme prévue pour cet équipement.

Des lunettes de sécurité ont aussi été demandées puisque lors de destruction de papier à l'aide d'une déchiqueteuse et de la manipulation des sacs de papier déchiqueté, les travailleurs sont susceptibles de recevoir des particules de métal (morceaux de trombones ou agrafes) et de poussière de papier dans les yeux. Donc, tel qu'il est stipulé dans le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, le travailleur qui est exposé à un danger pouvant occasionner une lésion aux yeux, telle que celles mentionnées ci-dessus, est obligé de porter des protecteurs oculaires conformes à la norme prévue pour cet équipement.

Le personnel du Service des archives a maintenant à sa disposition ces deux équipements de sécurité.

MÉTHODES DE TRAVAIL ET DE MANIPULATION SÉCURITAIRES DE BOÎTES DE DOCUMENTS ET DE DOSSIERS

La dernière partie de cet exposé, et non la moindre, vous présentera différents aspects à considérer dans les méthodes de travail et de manutention de charge.

Puisqu'au moment de la présente recherche la documentation québécoise et canadienne sur le sujet est peu abondante, nous avons dû utiliser des sources américaines et européennes. Le détail des informations que nous nous devions de compiler dans notre analyse et les tables de calcul utilisées ont été extraites de l'ouvrage «A guide to manual materials handling», dont vous trouverez la référence complète dans la bibliographie. Dans les milieux universitaires et à la CSST, cet ouvrage sert de référence pour analyser les situations de manutention.

Les renseignements recueillis ont servi de base pour l'établissement de notre constat et de nos recommandations au Comité SST de l'École. De plus, ils ont été essentiels pour établir la capacité de levage d'une personne affectée à la manutention répétitive de charges telles des boîtes d'archives.

Voilà donc en résumé le constat que nous avons fait et les informations qui s'y rattachent, relativement à la manutention de charges :

- **Poids maximal** : le poids maximal d'une charge pour un homme ne doit pas excéder 27,24 kg/60 lb alors que pour la femme on parle de 20kg/44 lb, selon des critères biomécaniques sécuritaires qui tiennent compte d'une compression moyenne de la colonne vertébrale de 30 % appliquée au bas du dos.
  À ce stade-ci, il est impératif de spécifier que ces poids maximum peuvent être soulevés dans des conditions optimales et ce sans contraintes. Selon les présentes analyses et la documentation consultée, lorsqu'il y a présence de contraintes, le poids maximum d'une charge manipulée diminue en fonction de ces mêmes contraintes.
  En général, les femmes sont moins fortes que les hommes lorsqu'il s'agit de soulever des objets. Toutefois, les forces de chacun varient grandement. Par conséquent, la discrimination envers les femmes pour le travail de manutention manuelle n'est pas justifiée. De plus, il existe certaines conditions de travail qui posent de plus grands risques pour la santé des femmes. En raison de la composition et de la structure de leur corps, les

	femmes sont moins tolérantes à la chaleur et aux vibrations. Ces conditions dangereuses doivent être maîtrisées et ne peuvent servir d'excuse à une discrimination. Avec l'âge diminue la force. Des statistiques révèlent que les blessures au dos chez les travailleurs de plus de 45 ans sont moins fréquentes que chez ceux âgés de 20 à 45 ans. L'expérience semble compenser la diminution des capacités physiques;
-	**Temps de travail** : la capacité musculaire de levage diminue de 3.4 % à chaque heure pour les hommes et de 2 % pour les femmes. Ce qui veut dire que la manutention d'une boîte entre 15h30 et 16h30 supposerait, dans le cas du personnel féminin du Service des archives, une fatigue d'environ 10 %. Toutefois, étant donné la fréquence peu élevée de boîtes manipulées selon nos données recueillies, ce facteur est négligeable;
-	**Poids maximal recommandé en tenant compte de la grosseur des boîtes** : en fonction d'une dimension (surface plane) moyenne de 75 cm et d'une manipulation moyenne d'une boîte/heure, le poids maximal recommandé pour une femme ne devrait pas dépasser : 17 kg/37.5 lb pour une distance du plancher à 80 cm/31.5 pouces 14 kg/31 lb pour une distance du plancher à 132 cm/52 pouces 12.5 kg/27.5 lb pour une distance du plancher à 183 cm/72 pouces;
-	**Contraintes spatiales** : lorsque la présente d'équipements au plafond (luminaires, tuyaux) ou la hauteur du plafond limitent les travailleurs dans leurs manipulations. Cette restriction ne permet pas une extension complète du corps. Par exemple, pour une extension du corps à 75 %, il faudrait appliquer un facteur de diminution de 36 % aux poids des boîtes manipulées;
-	**Levage asymétrique** (torsion en mouvement) : lorsqu'il faut lever une charge et déplacer le corps en même temps, un facteur de réduction du poids doit être appliqué, selon que le corps déplace son axe et qu'il pivote sur lui-même. Par exemple, pour un levage asymétrique avec un angle de 90 degrés (du sol jusqu'au niveau de la ceinture) et en assumant que le travailleur bouge ses pieds, on devrait diminuer la charge de 20 %;
-	**Déplacement asymétrique** (torsion après le mouvement) : lorsqu'une boîte est levée ou manipulée, il est très fréquent qu'on doive la déplacer vers le côté après le levage. Le facteur de correction est fonction de la distance parcourue sur le côté. Par exemple, pour un déplacement latéral de 30 cm/12 pouces, on devrait diminuer la charge de 16 %;
-	**Qualité de la prise des boîtes** : les boîtes utilisées ont généralement des ouvertures qui permettent d'avoir une prise relativement solide lorsqu'on les lève. Cependant, plus les boîtes sont lourdes (13.1kg/29 lb et +), plus elles contiennent de dossiers et plus il devient difficile d' insérer les doigts dans les trous. Dans un tel cas, on devrait diminuer la charge jusqu'à 15 %;

- **Formation** : l'information requise et une formation appropriée doivent être données aux travailleurs sur les bonnes façons de manipuler les boîtes de documents et de dossiers (réf. article 51, 9e alinéa de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*). Une formation adéquate montre également au travailleur comment contribuer activement à la prévention de blessures. Un bon programme de formation devrait sensibiliser les travailleurs aux dangers du travail de manutention, montrer des moyens d'éviter tout facteur de stress inutile et finalement enseigner aux travailleurs à manipuler les objets de façon sécuritaire;
- **Espace de rangement** : sur les tablettes des étagères, les boîtes sont rangées pour maximiser l'espace utilisé. Avec un espacement inférieur à 1.5 cm/5/8 pouce de marge de manœuvre pour positionner une boîte sur la tablette, on devrait diminuer la charge de 9 %;
- **Température et taux d'humidité** : la température et l'humidité sont des facteurs qui influencent la résistance et la fatigue découlant de la manutention de charges. Cependant, les renseignements recueillis lors de notre démarche ne nous permettent pas de considérer ces facteurs comme significativement valables.

Amusons-nous donc à appliquer les facteurs précités sur une charge de 14 kg/31 lb :

Poids	Contraintes spatiales 36 %	Levage asymétrique 20 %	Déplacement asymétrique 16 %	Qualité de la prise 15 %	Espace de rangement 9 %	Poids recommandé
14 kg	9 kg	7.2 kg	6 kg	5.1 kg	4.7 kg	4.7 kg

À la lumière de ce qui précède, il est tout à fait logique de constater que les charges que le personnel du Service des archives devait manipuler au dépôt d'archives étaient trop lourdes et qu'elles constituaient un risque évident pour leur santé et leur sécurité.

Afin de préserver leur intégrité physique, mais également pour assurer un service adéquat, efficace et professionnel aux usagers, voici le résumé des recommandations qui découlent de la présente démarche :

- **fournir des chaussures de sécurité et des protecteurs oculaires** au personnel du Service des archives, conformément aux articles ci-dessus mentionnés;
- **modifier le type de boîtes** utilisées pour le versement et l'archivage de documents et de dossiers au dépôt d'archives, pour un format de 22 cm (8 2/3 pouces) de largeur et 40 cm (15 ¾ pouces) de longueur. Un format plus petit entraîne, entre autres, une réduction du poids des boîtes à manipuler et l'élimination de certaines contraintes de manipulation, telles que celles mentionnées dans le constat. Une boîte de ce format, soit une dimension ou surface plane de 62 cm, pèse 11.6 kg (25.5 lb) lorsqu'elle est remplie de documents, ce qui correspond au poids idéal maximum recommandé;
- **limiter le poids des boîtes** à manipuler à 12 kg (26.5 lb) et ce dans des conditions sans contraintes spatiales, sans levage asymétrique, sans déplacement asymétrique d'une charge, avec une bonne qualité de la prise des boîtes et avec un espace de rangement supérieur à 3 cm. Évidemment, l'atteinte de ces conditions a nécessité un réaménagement complet de l'actuel dépôt et la mise en application des présentes recommandations;
- **aménager le futur dépôt d'archives** conformément aux normes en vigueur dans le domaine, c'est-à-dire en planifiant des espaces suffisants entre les rangées et entre les tablettes. L'aménagement est établi en fonction des règles élémentaires d'ergonomie et de biomécanique;
- **fournir les outils appropriés de levage** (en remplaçant les escabeaux actuels) afin d'éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques auxquels le personnel du Service des archives est confronté quotidiennement, tout particulièrement en ce qui concerne les boîtes situées sur les tablettes 5 et 6.

À ce jour, toutes ces recommandations se sont concrétisées, seulement une est en cours de réalisation, soit celle de l'aménagement d'un nouveau dépôt d'archives.

Certaines règles générales demeurent lors de la manutention de charge :

- réchauffer ses muscles avant de soulever un objet;
- se tenir près de la charge, en faisant face à la direction dans laquelle on doit se déplacer : écarter les jambes pour conserver un bon équilibre avoir une bonne prise sur la charge à porter tenir ses bras droit resserrer les muscles abdominaux rapprocher le menton de la poitrine utiliser son propre poids pour entamer le mouvement soulever la charge près de son corps soulever doucement, sans saccades

éviter tout mouvement de torsion pendant que l'on soulève l'objet ne pas soulever l'objet si l'on n'est pas certain de pouvoir le faire de façon sécuritaire;
- il est également important que les travailleurs : prennent des périodes de repos pour relaxer leurs muscles fatigués et éviter ainsi la fatigue accumulée; signalent tout inconfort pendant le travail; on peut ainsi cerner les dangers et corriger les conditions de travail.

À la fin du présent exposé, un spécialiste viendra vous expliquer l'importance d'utiliser les bonnes techniques de levage lors de manipulations de boîtes. Les deux graphiques en annexe vous permettront en plus de sa démonstration de mieux comprendre les enjeux en cause.

CONCLUSION

Avant d'amorcer une telle démarche, il faut au préalable être soi-même convaincu de son bien-fondé pour ensuite la vendre aux indécis.

La prévention consiste principalement dans l'établissement de règlements de sécurité au travail en vue de faire ressortir les avantages humains, sociaux et économiques de la sécurité. Cette même sécurité vise la protection de la santé et de l'intégrité physique des travailleurs.

La santé revêt un caractère essentiel et irremplaçable, tout comme la conservation de notre mémoire collective, soit nos archives. Cet exposé contient tous les éléments nécessaires afin d'assurer la sécurité dans un dépôt d'archives. Terminons donc avec une petite pensée… sécuritaire…

En santé et sécurité au travail,

«LA PRÉVENTION D'UNE LÉSION EST TOUJOURS
MOINS DISPENDIEUSE QUE SA RÉPARATION»

Merci infiniment pour votre attention.

BIBLIOGRAPHIE

Archives nationales du Québec. – Guide d'aménagement d'un centre d'archives / Archives nationales du Québec et ministère de la Culture et des Communications. – Québec : Publications du Québec, 2000. – 110 p.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. – Manutention manuelle : risques pour la santé. – Hamilton (Ont.): CCHST, 1997. – Version Internet.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. – Prévention des blessures au dos découlant du travail de manutention. – Hamilton (Ont.): CCHST, 1997. – Version Internet.

Convention collective de travail intervenue entre l'École nationale de police du Québec et le Syndicat de la fonction publique du Québec, 1998-2000. – 128 p.

Laberge, Marie. – Enquête exploratoire : problèmes musculo-squelettiques, accidents et conditions de travail chez les commis de bibliothèque / avec le soutien matériel de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec – IRSST. – Montréal : APSAM, 2000. – Version Internet.

Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., chapitre S-2.1, à jour au 31 octobre 2001. – Québec : Publications du Québec, ©1995, 2001. – Version Internet.

Mital, A. – A guide to manual materials handling / A. Mital, A. S. Nicholson [et] M. M. Ayoub. – 2nd ed. – Washington, DC : Taylor & Francis, 1997. – vii, 140 p.

Office de la langue française. – Le grand dictionnaire terminologique. – Québec : O.L.F., 2002. – Version Internet.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail – Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., chapitre S-2.1, r.19.01. – Québec : Publications du Québec, ©1995, 2001. – Version Internet.

Villers, Marie-Éva de. – Multidictionnaire des difficultés de la langue française / Marie-Éva de Villers. – Montréal : Québec/Amérique, 1992. – Collection Langue et culture. – xxi, [1 325 p.].

Waters, Thomas R.. – Applications manual for the revised niosh lifting equation / Thomas R. Waters, Vern Putz-Anderson [et] Arun Garg. – Cincinnati : U.S. Department of health and human services – Public health service – Centers for disease control and prevention, 1994. – ix, 776 p.

Annexe 1

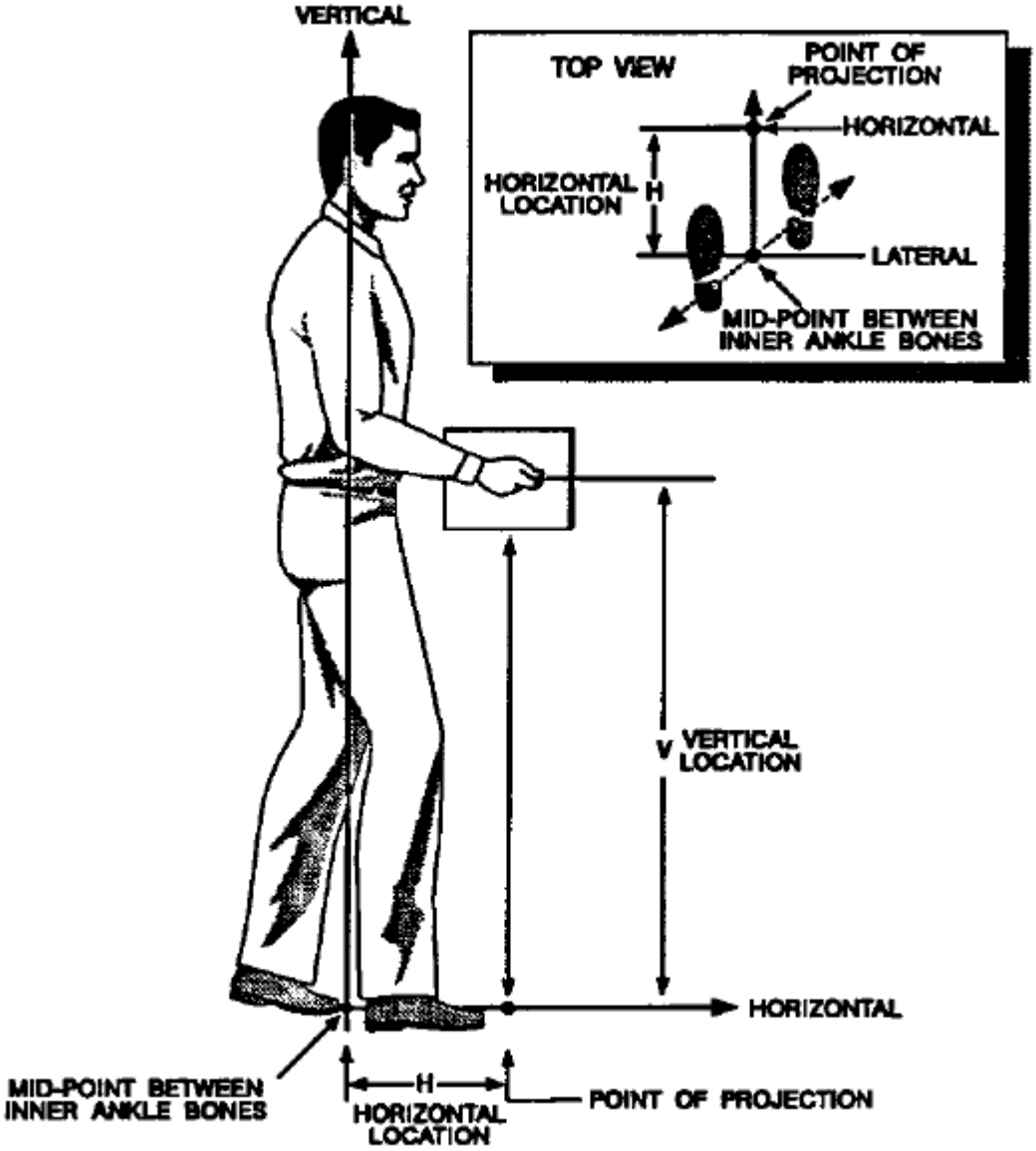

Figure 1 Graphic Representation of Hand Location

Source : *Application manual for the revised niosh lifteing equation,* p. 7

RETOUR

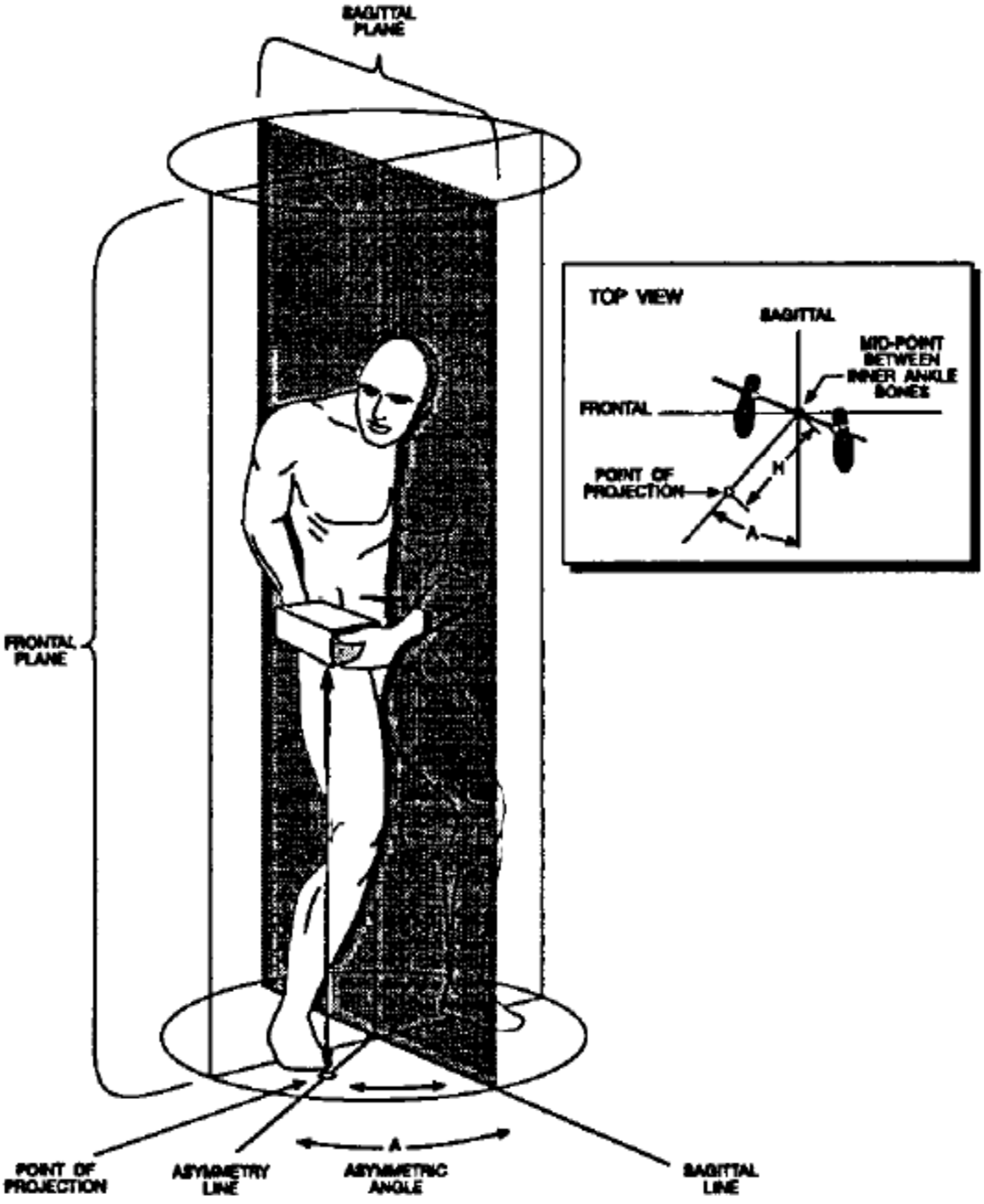

Figure 2 Graphic Representation of Angle of Asymmetry (A)

Source : *Application manual for the revised niosh lifteing equation,* p. 78

Outils de levage : échelles mobiles

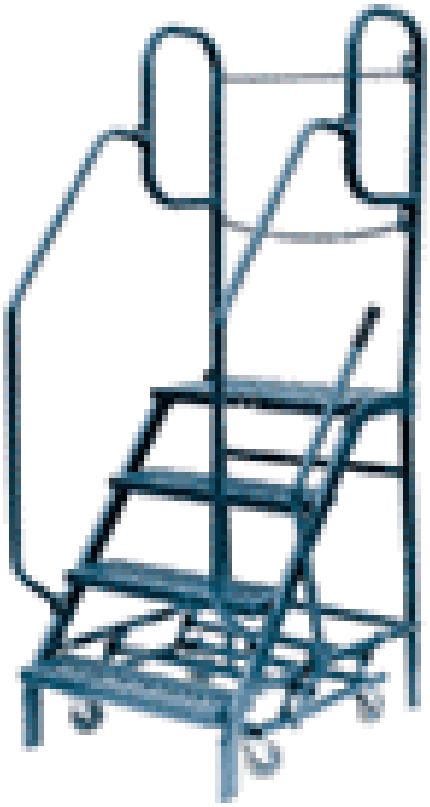

RETOUR

UN PATRIMOINE MÉCONNU : LES DOCUMENTS SÉRIELS

Gilles Lauzon

Société de développement de Montréal

Depuis plus de 25 ans, je m'intéresse à l'histoire des milieux bâtis, ce qui m'a amené à faire couramment usage des documents disponibles dans les centres d'archives. J'ai actuellement la chance de coordonner des travaux de recherche reliés aux inventaires patrimoniaux du site Web du Vieux-Montréal, en tant qu'employé de la Société de développement de Montréal, dans le cadre de projets financés par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec. J'ai malheureusement moins souvent l'occasion de faire moi-même de la recherche active, je suis en contact continuel avec une équipe de consultants qui en font un usage intensif. Je participe également comme cochercheur à un vaste projet de recherche sur les magasins-entrepôts des années 1850-1880, projet réalisé au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal sous la direction de Joanne Burgess.

Nous ferons en premier lieu un survol des principaux types de documents d'archives utilisés pour la recherche sur les milieux urbains anciens et nous soulignerons à quel point cet usage est appelé à connaître une forte croissance. Il sera surtout question de documents sériels. Suivront de brefs commentaires sur l'évolution que j'ai pu percevoir au cours des 25 dernières années dans la façon dont ces documents sont mis à la disposition des chercheurs. Enfin, et surtout, je proposerai une réflexion sur la possibilité que les sources sérielles soient de plus en plus abordées elles-mêmes comme des sujets d'étude, au même titre, par exemple, que les patrimoines architectural, artistique ou archéologique.

Sources primaires en usage croissant

De nombreuses sources sérielles sont utilisées pour mieux connaître le passé des immeubles, outre les plans d'occupation du sol et les atlas d'assurances. Les rôles d'évaluation conservés dans les archives municipales constituent une source de première importance. Produits année après année depuis le milieu du XIXe siècle, ils offrent des données précieuses sur les propriétaires et les locataires, sur les valeurs immobilières et locatives. Les informations reliées à d'autres types de taxes sont également très éclairantes. On trouve par ailleurs les permis de construction anciens dans les archives municipales; malheureusement, dans le cas de Montréal, l'incendie de l'hôtel de ville en 1922 a fait disparaître ceux produits avant cet événement.

Le Bureau de la publicité des droits (ancien « bureau d'enregistrement ») constitue à toutes fins utiles un centre d'archives, bien qu'il n'en soit pas un à proprement parler; les chercheurs font un usage très régulier des outils de recherche et des actes transcrits qu'on y conserve (les documents plus récents sont désormais accessibles par Internet). Les actes notariés, bel et bien conservés en centre d'archives, constituent évidemment une source primaire de première importance (marchés de construction, baux, etc.). Les archives judiciaires, encore sous-exploitées dans la recherche sur les bâtiments, sont aussi à considérer. Certains fonds de documents iconographiques peuvent être vus comme des sources quasi sérielles. Les listes nominatives de recensement sont également fort utiles. Enfin, il faut ajouter ici à cette liste non exhaustive les annuaires urbains qui constituent des sources sérielles incontournables. Il ne s'agit pas vraiment de documents d'archives (sauf chez les imprimeurs qui conservent les originaux) mais il sera néanmoins intéressant de les prendre ici en considération, d'autant plus que plusieurs centre d'archives en mettent des exemplaires originaux ou microfilmés à la disposition des usagers.

L'usage de tels documents d'archives ne pourra qu'aller croissant à cause de la relance actuelle des grands inventaires patrimoniaux qui, elle, est due en bonne partie à Internet. Le cas du Vieux-Montréal offre un bon exemple à cet égard. Il y eu des efforts de recherche importants au début des années 1980, mais ralentis ensuite. La possibilité de diffuser les données sur Internet, dans le

site Web officiel du Vieux-Montréal (www.vieux.montreal.qc.ca), a clairement contribué à la relance de la recherche dans le cas de l'arrondissement historique. Actuellement, les fiches « en ligne » des inventaires patrimoniaux du Vieux-Montréal (bâtiments, personnages, rues et places, oeuvres d'art public, etc.) sont consultées par milliers tous les mois : aucune commune mesure avec le nombre de dossiers papier consultés auparavant dans les centres de documentation de la Ville et du ministère de la Culture. Par ailleurs, la forme et le contenu de ces fiches d'inventaires ont beaucoup profité de la décision de les offrir au grand public. Ce qui ne nuit en rien, bien au contraire, à l'intérêt pour de tels inventaires dans les milieux de l'architecture et de l'urbanisme comme dans celui de l'histoire matérielle, de la généalogie, etc.

Les ressources archivistiques sont elles-mêmes appelées à être diffusées de plus en plus via Internet. Il est toutefois évident que dans la plupart des cas les grandes sources sérielles ne pourront être diffusées de cette façon, ce que même un usage croissant ne saurait justifier. Les outils et les supports de conservation continuent néanmoins à se transformer dans les centres d'archives pour en assurer la disponibilité et la conservation. Depuis 25 ans, les services sont d'ailleurs devenus beaucoup plus accessibles, ce qui tient sans doute à un professionnalisme accru, lui-même sans doute le reflet de la croissance de la demande et de la loi en matière d'archives publiques. Chose certaine, on constate dans les centres d'archives une familiarité accrue des archivistes avec les besoins des chercheurs qui oeuvrent dans le domaine du patrimoine.

Des documents à mieux connaître

Les sources sérielles si utiles aux chercheurs pour mieux connaître les traces tangibles du passé sont elles-mêmes issues du passé et peuvent constituer des objets d'étude, complexes et fascinants. Les bons instruments de recherche que l'on trouve dans les centres d'archives offrent un éclairage toujours intéressant sur les sources sérielles, dans le but d'en permettre un usage efficace. Il est toutefois rare que l'on aille au-delà de ce besoin essentiel et que l'on mette à la disposition du chercheur des informations détaillées sur la nature même de la source sérielle, sur sa « logique » historique interne.

Lorsqu'un chercheur se penche sur l'histoire d'un immeuble ancien, il cherche à savoir avec le plus de précision possible par qui il a été construit, quand (exactement), comment et par quels architectes et entrepreneurs. Il veut également connaître les usagers d'origine et, dans la mesure du possible, la façon dont ceux-ci ont utilisé le bâtiment. L'évolution à travers le temps doit aussi être considérée: comment le bâtiment s'est transformé physiquement, en lien avec quels usages. Tous les changements de formes et d'usages témoignent par ailleurs de transformations économiques, sociales, culturelles qui dépassent l'environnement étroit de l'objet d'étude. Voilà autant d'informations que l'on retrouvera à divers degrés dans les fiches d'inventaires patrimoniaux, telles celles diffusées dans le site Web du Vieux-Montréal, tout comme dans les ouvrages publiés.[5]

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le patrimoine documentaire? La signification historique des documents sériels est bien réelle et, pour les chercheurs, il est essentiel de bien comprendre par qui, comment, pourquoi un document a été produit, dans quel but, de quelle façon, dans quel contexte. Combien d'erreurs d'interprétation pourraient être évitées si les chercheurs connaissaient la nature exacte des sources utilisées.

Les historiens connaissent et intègrent à leur pratique l'analyse critique des sources, mais il n'est pas toujours facile d'atteindre la profondeur requise. Et il suffit parfois d'une méconnaissance en apparence anodine pour créer de graves distorsions[6]. Dans les rôles d'évaluation montréalais de 1859, l'adoption des dollars comme unité monétaire, sans que rien n'indique de façon évidente cette nouvelle pratique dans la source, a déjà créé des erreurs d'interprétation. Si l'on ne s'intéresse qu'à un immeuble et que la date de construction supposée

---

[5] À titre d'exemples, à Montréal : PINARD, Guy, *Montréal, son histoire, son architecture,* Montréal, La Presse / Éditions du Méridien, 1987-1995, 6 volumes; COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal,* Montréal, CUM, Service de la planification du territoire, 1980-1990, 12 volumes. Il existe de nombreuses monographies, dont un ouvrage encore récent peut fournir un exemple très achevé : SIMPSON, Patricia et Louise Pothier, *Notre-Dame-de-Bon-Secours - Une chapelle et son quartier*, Montréal, Fides, 2001, 151 p.

[6] Une analyse critique des listes nominatives des recensements, croisées et comparées à d'autres sources sérielles, m'a amené voilà quelques années à contrer des études diffusées au Canada qui percevaient en milieu ouvrier montréalais du XIXe siècle beaucoup plus de cas de cohabitation qu'il n'y en avait eu en réalité. Réalisée en vue de mon mémoire de maîtrise sous la direction de Joanne Burgess, cette étude a notamment donné lieu à la publication d'un article consacré à cette question : Lauzon, Gilles, « Cohabitation et déménagements en milieu ouvrier montréalais: Essai de réinterprétation à partir du cas du Village Saint-Augustin (1871-1881) », *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)*, vol. 46, no.1, été 1992, pp.115-142

est précisément 1859, on peut croire à tort à une hausse marquée de valeur entre 1858 et 1859. Ce n'est qu'un petit cas particulier, qu'une recherche bien menée permettra de détecter, mais cet exemple simple permet néanmoins de souligner à quel point des données apparemment banales peuvent cacher un phénomène aussi large qu'un changement de système monétaire.

Depuis longtemps, des études sur diverses sources ont déjà été réalisées et ont donné lieu à des publications. Les documents notariés et les registres d'état civil ont par exemple souvent fait l'objet de l'attention des historiens. On s'est tout particulièrement intéressé aux inventaires après décès[7]. D'autres sources documentaires, comme les recensements, ont aussi fait l'objet d'articles [8]. Les bons guides d'utilisation des ressources documentaires et archivistiques contiennent par ailleurs souvent des informations à caractère historique sur la création et l'évolution de ces sources. Le guide des archives judiciaires du district de Montréal, mis à jour en 2000 par Evelyn Kolish, en fournit un exemple très achevé, remarquable par la grande place accordée au contexte institutionnel dont sont issues ces archives, et dont dépend leur conservation.

Au-delà de ces exemples, on trouve dans l'historiographie relativement peu de textes portant spécifiquement sur les sources documentaires. Et dans les rares études disponibles, l'analyse est le plus souvent orientée vers l'usage que l'on peut faire de ces sources plutôt que vers la connaissance de la source elle-même en tant qu'objet historique d'intérêt. Souvent, les textes publiés font partie d'une étape préliminaire dans une vaste recherche qui en est à ses

---

[7] Lavallée, Louis, « Les archives notariales et l'histoire de la Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 28, no.3, déc. 1974; Bouchard, Gérard et André Larose, « La réglementation du contenu des actes de baptême, mariage, sépulture, au Québec, des origines à nos jours.», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, no.1, juin 1976; Paquet, Gilles et Jean-Pierre Wallot, « Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIXe siècle : préliminaires à une analyse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, no.3, sept. 1976; Morin, Yvan, « La représentativité de l'inventaire après décès. L'étude de cas : Québec au début du XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, no.4, mars 1981; Cardin, Martine et Guy Desmarais, « Les contrats de mariage au Canada : étude préliminaire », Cahiers d'histoire, Vol. 111, No.2, printemps 1983; Bervin, Georges, « Les sources archivistiques : leur utilisation dans l'étude de la bourgeoisie marchande bas-canadienne (1800-1830) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, no.2, aut. 1984, pp. 203-222 ; Lafortune, Hélène et Normand Robert, *Le notaire et la vie quotidienne des origines à 1870*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, Société Archiv-histo, 1986, 128 p. ; Bedell, John, « Archeology and Probate Inventories in the Studies of Eighteenth-Century Life », Journal of Interdisciplinary History, Vol.31, no. 2, 2000.

[8] Curtis, Bruce, « Expert Knowledge and the Social Imaginary : The Case of the Montreal Check Census », *Histoire sociale/ Social History*, Vol. 28, no. 56, nov. 1995, 313-331; Inwood, Kris, « The Representation of Industry in the Canadian Census », *Histoire sociale/ Social History*, Vol. 28, no. 56, nov. 1995, 347-373.

débuts, ou bien encore ils constituent une sorte de sous-produit dans une démarche de recherche plus large. En somme, les sources documentaires apparaissent comme des objets d'étude secondaires. Tout cela est bien normal car on puise dans les sources documentaires des informations qui servent à répondre aux questions les plus diverses. Les sources sérielles pourraient néanmoins devenir, en elles-mêmes, des objets d'étude de premier ordre.

Les sources comme objets d'études patrimoniales?

Pourquoi ne pas aborder ces documents comme on étudierait un immeuble historique majeur ou comme une oeuvre d'art ancienne, c'est-à-dire carrément comme un objet d'étude patrimoniale, sans passer obligatoirement par d'autres questions que celles reliées directement à cet objet historique lui-même? Comme pour tout objet d'étude ou tout questionnement historique, cela implique par ailleurs forcément l'existence de multiples liens avec des questions qui relèvent de l'histoire sociale, économique, culturelle. Ce qui est pris en compte, ou devrait l'être, dans toute étude patrimoniale.

Les rôles d'évaluation municipale nous fourniront un premier exemple. Ces documents, à Montréal notamment, pourraient constituer sans aucun doute un sujet de maîtrise ou de doctorat, ou encore un sujet de recherche en vue d'un classement patrimonial. Quand, pourquoi et comment ces documents ont-ils été créés? Le questionnement touche tout autant le document matériel que la nature des contenus. À quels types de documents ces rôles ont-ils succédé? Quelles ressources y étaient consacrées à l'origine? Par la suite? Pourquoi sont-ils constitués comme ils le sont (jusque dans les moindres détails), et comment ont-ils évolué à travers le temps? Etc. Apporter des réponses complètes, précises et nuancées à de telles questions ne peut être obtenu qu'en lien étroit avec un questionnement renouvelé sur la constitution même de la municipalité, sur ses modes de financement, sur sa réglementation reliée à la taxation, comme sur les pratiques cléricales publiques depuis la première moitié du XIXe siècle. L'énumération pourrait être longue.

Ce qui est vrai pour les rôles d'évaluation l'est aussi pour les annuaires comme ceux de la maison Lovell's, même si ces derniers présentent apparemment une moins grande complexité. Il

suffit de s'y arrêter un moment pour constater à quel point une étude approfondie consacrée à ce patrimoine documentaire pourrait être riche d'enseignement. Quelles clientèles visait-on à l'origine? Quels usages pouvait-on en faire? Etc. Le contenu de base et son évolution dans le temps est bien sûr en cause, c'est-à-dire les inscriptions, par ordre alphabétique puis par ordre des adresses, des personnes et des sociétés, mais il s'agit aussi au XIXe siècle d'un véhicule publicitaire important, différent des journaux, avec sa logique propre dans un contexte de transformation rapide et intense des pratiques de mise en marché.

Tous les types d'actes notariés, sans exception, mériteraient de telles études historiques. Les baux de location notariés du XIXe siècle, intensivement utilisés puis quasi exclus des pratiques sociales, mériteraient par exemple une étude en soi, certainement riche d'enseignement, par la même occasion, sur les transformations sociales dans des villes en cours d'industrialisation et de rapide croissance.

Les séries documentaires reliées aux cadastres et aux bureaux d'enregistrement des droits de propriété (actuels bureaux de la publicité des droits) constituent peut-être les plus complexes sources sérielles utilisées dans les études sur les immeubles. Evelyn Kolish s'est déjà penchée sur les enjeux idéologiques et politiques reliés à la mise en place de ces bureaux au XIXe siècle[9], mais l'étude patrimoniale de toute cette riche documentation (plans, registres, documents transcrits, etc.) attend encore ses chercheurs.

En somme, toutes les sources documentaires sérielles demandent à être mieux connues, et mieux reconnues pour leur valeur patrimoniale. Les rapports d'étude et les publications sur ces ensembles documentaires, rendus disponibles dans les centres d'archives, seraient évidemment de la plus grande utilité pour les chercheurs qui en font usage. Mais, répétons-le, l'intérêt de ce patrimoine dépasse son seul usage en tant que source d'information sur d'autres sujets. Il mérite l'attention en lui-même. Bien sûr, des documents produits en série et composés de tableaux arides ou de textes répétitifs, aussi bien reliés puissent-ils être, se prêtent de façon moins évidente à une mise en valeur publique que des oeuvres d'art ou que des maisons, des églises ou de spectaculaires immeubles commerciaux. Le potentiel de diffusion destiné à de larges publics demeurera toujours plus faible, mais leur intérêt patrimonial, donc historique, n'en est pas moins

[9] KOLISH, Evelyn, « Le conseil législatif et les bureaux d'enregistrement », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, no.2, septembre 1981, pp. 217-230.

réel pour autant. À cet égard, l'archéologie a su faire la preuve que des fragments matériels issus du passé, souvent peu attrayants à première vue, peuvent vivement intéresser beaucoup plus de gens que les seuls spécialistes. Il s'agit de les mettre au jour et de les faire connaître.

Qui ?

S'il devait y avoir une vague de maîtrises, de doctorats ou de projets de recherche portant spécifiquement sur le patrimoine documentaire, de quelle discipline pourrait provenir les chercheurs et auteurs? Certainement de l'histoire et de l'archivistique. Et très certainement, il s'agirait de personnes combinant un intérêt pour chacune des deux disciplines. Des historiens amenés d'abord à tirer profit des ressources documentaires en tant que sources peuvent fort bien développer un intérêt marqué pour le patrimoine documentaire. Des archivistes, qui côtoient quotidiennement le passé dans les documents dont ils ont la garde, développent souvent un goût marqué pour la recherche en histoire; il y a même au Québec une longue tradition d'archivistes férus d'histoire. Les cas de double formation, en archivistique et en histoire, ne sont d'ailleurs pas rares, le cheminement pouvant se faire dans un sens ou dans l'autre.

De telles études patrimoniales pourraient bien sûr être encore menées dans le cadre de projets de recherche en histoire sociale ou économique, mais en poussant plus loin la portée du volet consacré spécifiquement aux ressources documentaires que l'on ne l'a généralement fait par le passé. Des propositions de classement patrimonial amèneraient nécessairement la réalisation d'études. Pourrait-on aussi espérer que, malgré les contraintes budgétaires, des centres d'archives puissent mener de telles recherches avec leurs propres ressources professionnelles, ou en faisant appel à des consultants, rattachés ou non à des universités? Il est possible d'imaginer des projets conjoints entre centres d'archives et départements universitaires. Et il est à espérer que de jeunes historiens et archivistes en formation choisissent une série de documents comme sujet d'études avancées. À quand un doctorat sur un corpus documentaire patrimonial?

LE DÉFI D'UNE SÉRIE TÉLÉVISUELLE SUR L'HISTOIRE ET SES SOURCES

Hubert Gendron

Radio-Canada

Il me fait grand plaisir d'être ici à votre congrès car vous, les archivistes, ainsi que les autres gardiens de notre patrimoine, les bibliothécaires et directeurs de musées historiques, avez été nos principaux partenaires durant les quatre années qu'a duré le projet ***Le Canada, une histoire populaire.***

Le Canada, une histoire populaire est une série de télévision de 32 heures, au contenu identique en français et en anglais, qui raconte l'histoire du Canada depuis l'arrivée du premier humain sur le continent nord américain jusqu'en 1990. Cette série a été diffusée à Radio-Canada et CBC durant les saisons 2000 et 2001.

Une des caractéristiques de la série est qu'elle repose entièrement sur des témoignages et utilise abondamment des documents et des artéfacts d'époque. Notre slogan, utilisé dans la publicité, était « l'histoire racontée par ceux et celles qui l'ont vécue. »

Aucun historien n'apparaît à l'écran, un de nos choix qui a suscité beaucoup de commentaires et je l'expliquerai dans quelques moments.

Mais d'abord permettez-moi de vous décrire brièvement le contexte dans lequel nous avons réalisé cette série. Nous sommes des journalistes et des réalisateurs de télévision, nous ne sommes pas des historiens. Notre approche a été de réaliser une série documentaire dont le sujet était l'histoire du Canada. Nous avons choisi de raconter l'histoire. C'est un récit. La politique journalistique de Radio-Canada s'appliquait de la même manière qu'elle s'applique aux autres émissions d'information, que ce soit le ***Téléjournal***, ***Enjeux*** ou ***Zone libre***, c'est-à-dire que nous devions

vérifier toutes nos affirmations et lorsqu'il y avait plus d'une version d'un point de vue, nous devions le signaler et les mentionner.

Nous visions un grand public car, aux deux réseaux, la série était diffusée le dimanche à 20 heures. Dans toutes nos réunions de scénarisation nous posions constamment la question : « Est-ce que nos enfants, en général des adolescents, vont regarder ça ? Nous étions très conscients, un peu terrorisés même, du fait que nous tentions de réaliser une série qui regroupait trois des mots les plus ennuyants pour bien des gens, et pas juste parmi les adolescents : documentaire, histoire, Canada.

Nous avons dû prendre pour acquis que notre public avait un niveau de connaissance à zéro, nul. Je m'explique. L'éducation est une responsabilité provinciale, l'enseignement de l'histoire varie selon les provinces et les territoires. Il n'existe aucune base commune de connaissances. Nous, les réalisateurs du Québec, ne savions à peu près rien d'Amor de Cosmos et nos collègues de Colombie-Britannique eux n'avaient jamais entendu parler de Maisonneuve. Ce fut tout un défi. Donc, nous avons voulu raconter une grande histoire et nous avons mis l'accent sur l'individu. Car pour nous, à la base de toute histoire, il y a l'histoire de la condition humaine. L'histoire est le résultat d'actes et de décisions humaines et les résultats affectent la vie d'êtres humains.

Mon premier extrait reflète ce souci que nous avions de montrer les conséquences d'un de nos grands moments historiques sur l'individu. Nous sommes sur les plaines d'Abraham le matin du 13 septembre 1759. La bataille vient de se terminer, elle a duré une vingtaine de minutes. Nous allons voir les conséquences politiques dans quelques minutes. Mais d'abord on s'arrête sur le champ de bataille.

Extrait 1 : Montréal 1759

C'est le moment ici d'expliquer pourquoi nous avons décidé de ne pas inclure d'historiens dans nos émissions. La raison est simple, nous avons invité le téléspectateur et la téléspectatrice à entrer dans une époque et à vivre ce qu'ont vécu nos ancêtres. Nous cherchions à établir un contact direct entre le témoignage du passé et l'auditeur du présent.

Vous avez sans doute constaté que nous avons utilisé beaucoup de reconstitutions, surtout pour les époques avant l'ère de la photographie et du film, mais toutes ces reconstitutions s'appuient sur des recherches extrêmement poussées pour en assurer l'exactitude. Nous avions des historiens militaires sur le terrain pour vérifier l'exactitude des uniformes et la disposition des régiments durant la bataille. Nous avons utilisé des reconstitutions et des comédiens à l'écran jusqu'au moment de l'invention de la photographie et du film. Elles comblent le manque de véritables archives. Dès que nous avons de vraies photos —Riel, Georges-Etienne Cartier, Laurier—il n'y a plus de comédiens. Donc, la grammaire visuelle de la série est constante : archives visuelles, documents ou artéfacts d'époque et témoignages d'époque. Nous ne faisions pas un film de fiction. Et c'est ici que les archives et les pièces de musées nous ont été essentielles.

Voici une reconstitution qui s'appuie entièrement sur une illustration historique que je crois que vous allez reconnaître. Nous sommes en 1609, Samuel de Champlain vient de s'établir à Québec et maintenant il donne un coup de main à ses alliés et partenaires commerciaux.

Extrait 2 : Lac Champlain 1609

Quel personnage extraordinaire! Quand j'étais jeune on parlait de Champlain seulement pour expliquer l'existence de la ville de Québec : « en 1608, Champlain fonda Québec. »

Le dessin est de Champlain. Les récits de ses voyages contiennent de magnifiques illustrations et il est l'un des meilleurs observateurs de ce nouveau monde.

Pour nous cette séquence était d'importance capitale. Premièrement, elle démontre clairement que ce sont les autochtones qui contrôlent la situation. Champlain a besoin d'eux et doit faire ce qu'ils désirent. Nous sommes ici devant une alliance de partenaires et ce sont les autochtones qui sont les actionnaires majoritaires. Cette scène illustre aussi un des problèmes auxquels nous avons dû faire face. Nous n'avons que la version de Champlain car les autochtones n'ont rien laissé d'écrit. C'est la même chose pour plusieurs couches des vieilles sociétés. Une grande partie de la population était analphabète. Le recours aux témoignages donne la parole de façon disproportionnée aux élites.

C'est vrai bien que nous ayons tenté de toutes les façons possibles de donner la parole à tous.

En voici un autre exemple : les filles du roi sont une composante importante de notre histoire. Malheureusement aucune d'elles n'a laissé de témoignage écrit. C'est ce qui explique, je crois, pourquoi elles sont passées à l'histoire comme une collectivité.

Nous avons réussi à en faire revivre une.

Extrait 3 : Québec 1666

Vous voyez qu'elle ne parle pas à l'écran car les paroles viennent d'une plaidoirie écrite en son nom. C'est son avocat qui raconte son histoire. Mais quelle histoire avec résonances modernes! Une jeune fille abusée sexuellement par son frère qui fait une fugue et se retrouve en Amérique! Ça les jeunes ont compris. C'est aussi un exemple de l'effort que nous avons fait pour raconter l'histoire sociale, l'histoire des gens ordinaires autant que l'histoire des grands événements politiques et militaires et des grands personnages. Nous avons tenté de trouver un équilibre entre ce qu'il « faut »raconter, les événements marquants de l'histoire et l'histoire populaire. Nous tenions à ce que les grands événements soient vus et compris dans leur contexte, par les gens de toutes les couches de la société de l'époque.

Maintenant, voici un exemple où nous avons utilisé tous les atouts de la télévision et des archives d'époque pour satisfaire nos conseillers historiens : l'élection partielle de Montréal Ouest en 1832.

Extrait 4 : Montréal 1832

Bon c'est une élection mais ça n'a rien à voir avec ce que nous appelons aujourd'hui une élection : un bel exemple d'un mot qui décrit des réalités très différentes selon les époques, comme le mot Canadien. Nos historiens insistaient pour que l'on dise : 1- que le vote n'était pas secret 2- que certaines femmes avaient le droit de vote 3- que le Parti patriote était composé uniquement de Canadiens français. Bref, le réalisateur était au désespoir, « Pourquoi pas simplement arrêter l'émission et lire la loi électorale de 1830 pendant dix minutes? Mais il a trouvé le moyen. C'est un bel exemple de la complexité de l'information que l'on peut transmettre à travers une scène.

Voici un autre exemple tiré de la même époque, Papineau le grand orateur.

Extrait 5 : Saint-Charles 1837

Ici nous avons triché un peu. Le tableau n'est pas d'époque, c'est l'œuvre de Charles Alexander, il date de 1921. Mais il est si connu, il occupe une place d'honneur au Musée de Québec, que nous avons jugé bon de l'utiliser comme modèle. Les paroles de Papineau viennent du compte rendu du

journaliste de ***La Minerve*** qui était à l'assemblée des Six Comtés. Les journalistes devaient être aussi compétents qu'ils le sont aujourd'hui.

Voici un extrait qui illustre l'énorme différence entre un film et un documentaire. Nous sommes au lendemain de la rébellion de 1838, la répression bat son plein.

Extrait 6 : Montréal 1839

Cet épisode a été diffusé au même moment que sortait en salle le film de Pierre Falardeau, ***15 février 1839.*** On voit immédiatement la différence. Pour moi, le registre de la prison avec le seul mot « Executed » vaut n'importe quelle mise en scène. Ça, c'est l'histoire qui parle.

J'ai utilisé ces exemples dans un but très précis. C'est pour montrer la force de l'authenticité de témoignages appuyés sur des documents et artéfacts d'époque.

Sans vos archives, sans les artéfacts de musées, nos reconstitutions resteraient de piètres imitations de longs métrages de cinéma. Les comédiens, malgré tous leurs talents, resteraient des comédiens et non des personnages historiques. C'est l'archive qui confère l'authenticité, c'est l'archive qui rend la scène historique.

La série a eu un accueil extraordinaire parmi le public au Canada anglais, moins ici. On pourra discuter des raisons plus tard, si ça vous intéresse. Elle a aussi été très bien reçue parmi les historiens et les enseignants. Le plus grand reproche qu'on nous a fait est de ne pas avoir donné place à l'interprétation, c'est-à-dire de ne pas avoir mis d'historiens à l'écran. Je comprends leur point de vue, il est valable, mais je crois tout de même que notre décision était la bonne. Aucune série de télévision ne peut se réclamer d'être la version définitive de l'histoire.

Au Québec, avant que notre projet voie le jour, il existait déjà l'excellente série ***Épopée en Amérique*** de Jacques Lacoursière. C'est l'exemple parfait de l'approche magistrale, car la série est le cours illustré du prof. Lacourcière. Nous avons fait autre chose et l'auditeur qui veut s'enrichir aurait avantage à regarder les deux.

Un des grands plaisirs pour nous durant l'aventure qu'a été la réalisation de cette série a été l'occasion de vous rencontrer; vous archivistes ainsi que les bibliothécaires et conservateurs de musées. Vous nous avez montré des documents et des objets extraordinaires. Je me souviens très bien de l'émotion que j'ai ressentie lorsqu'un conservateur de musée, avec ses gants blancs, a ouvert une petite boîte et m'a montré, m'a permis de lire, le testament de Louis Riel.
Je n'en reviens pas combien il y a de documents et d'objets de notre patrimoine qui dorment cachés dans des boîtes et des tiroirs dans nos institutions. Le public devrait avoir accès au patrimoine. Je sais, parce qu'on l'a souvent dit, que les Canadiens et les Québécois veulent connaître leur passé et veulent voir, toucher même, les vestiges qui sont les liens avec leurs ancêtres. On a qu'à regarder l'engouement des gens pour les lieux historiques, les célébrations comme les Médiévales, la passion de la généalogie pour comprendre que les gens ont une soif profonde de savoir d'où ils viennent. Nous avons utilisé abondamment les documents et les objets de notre passé et ce sont ces objets qui ont donné à notre série sa pleine valeur.

De notre côté, je crois que nous vous avons aussi rendu un grand service. Car je crois que notre série a été une immense vitrine pour le patrimoine canadien. On nous a dit que la série a suscité un plus grand intérêt pour certains lieux historiques, la Forteresse de Louisbourg en Nouvelle-Écosse et le site Sainte-Marie-Parmi-Les Hurons, à Midland en Ontario, par exemple. Nous vivons dans un monde de multimédia et je crois qu'il est temps d'abattre certaines cloisons. Nous avons beaucoup aimé travailler avec vous, nous avons été émerveillés de voir les trésors que contiennent vos institutions. Maintenant, est-ce que nous, réalisateurs de télévision, pouvons vous aider à les mettre en valeur, à faire connaître au public les richesses de notre passé collectif?

Merci de votre collaboration et j'espère que nous aurons encore l'occasion de travailler ensemble sur d'autres projets.

ARCHIVISTES ET GÉNÉALOGISTES :

MARIAGE D'AMOUR, MARIAGE DE RAISON OU UNION LIBRE ?

Jacques Gagnon

Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Permettez-moi d'abord de remercier les organisateurs de ce congrès pour m'avoir invité à partager les réflexions et les débats de ses participants. Il va sans dire que je souhaite y apporter une contribution critique mais positive.

Je voudrais d'abord rappeler que la généalogie est l'étude des générations. C'est un loisir éducatif qui gagne en popularité pour plusieurs raisons. Notre société a connu une urbanisation rapide et une sécularisation encore plus rapide. La richesse moyenne et l'éducation se sont accrues sensiblement. La famille elle-même, noyau de cette société, est en pleine restructuration. Dans ce contexte, les individus sont davantage enclins à chercher leurs racines, dans un monde de plus en plus anonyme, pluraliste et individualiste.

La généalogie est d'autant plus populaire au Québec qu'elle y est accessible. Quand on cherche, habituellement on trouve. Le mérite en revient d'abord à nos pasteurs qui pendant plus de trois siècles et demi ont tenu des registres paroissiaux dont la qualité et la quantité font l'envie des autres sociétés occidentales. Les travaux d'ensemble de généalogistes isolés (l'abbé Cyprien Tanguay, l'Institut généalogique Drouin, le père dominicain Antonin Loiselle, etc.) ont contribué à diffuser largement les renseignements contenus dans ces registres. Enfin, la constitution d'un réseau de près de 40 sociétés locales et régionales de généalogie a permis de démocratiser la pratique de la généalogie partout au Québec et de produire de nouveaux instruments de recherche.

Qui sont les premiers partenaires des sociétés de généalogie ? D'abord les autres sociétés de généalogie ! On échange volontiers nos répertoires imprimés de baptêmes, mariages et sépultures et nos bulletins et revues. Il y a eu aussi la formation de BMS 2000, projet de regroupement informatisé des données d'une quinzaine de sociétés. Sous le leadership du Club de généalogie de Longueuil, le projet progresse résolument et des millions de données sont déjà accessibles dans les ordinateurs des sociétés participantes. Par ailleurs, la majorité des sociétés de généalogie ont logé leurs sites Internet au Centre de généalogie francophone d'Amérique, animé par la Société d'archives et de généalogie de Rimouski. Enfin, la Fédération québécoise des sociétés de généalogie joue un rôle non négligeable de concertation à travers ses congrès et colloques, son Bureau d'attestation de compétence en généalogie, son Code de déontologie et ses autres productions.

Quant aux partenaires extérieurs aux sociétés de généalogie, nous constatons que la situation varie d'une région à l'autre. Dans le cas de plusieurs sociétés, on fait d'abord affaire avec une bibliothèque municipale qui non seulement achète des ouvrages généalogiques mais peut même loger la société (exemples : Drummondville, Longueuil, Rimouski, Saint-Jérôme, etc.). Dans cinq cas, la société est logée au bureau régional des Archives nationales du Québec (Gatineau, Québec, Rouyn-Noranda, Saguenay et Sept-Iles). Enfin, cinq autres sociétés s'assurent le logement à leurs frais (Joliette, Lévis, Montréal, Saint-Pascal, Trois-Rivières).

Permettez-moi de m'étendre un peu sur le cas de Sherbrooke que je connais bien puisqu'il s'agit de ma société d'appartenance. La Société d'histoire de Sherbrooke et la Société de généalogie des Cantons de l'Est occupent le même édifice municipal, soit le Centre d'interprétation de l'histoire de Sherbrooke. Les relations officielles se limitent à partager certains frais d'entretien et de gardiennage. Par ailleurs, la SGCE a géré pendant cinq ans le matériel généalogique du bureau régional des Archives nationales du Québec. Les microfilms et lecteurs-reproducteurs des ANQ ont été transférés à la SGCE qui s'est chargée à ses frais de la consultation et des prêts de ces microfilms. Si l'expérience s'est avérée assez dispendieuse pour la société (près de 2 000 $ par année pour l'entretien des appareils et les assurances), par contre elle nous a assuré plus d'achalandage sans pour autant augmenter notre membership à long terme. Mais nous n'avions pas le choix : il nous fallait assumer cette responsabilité pour permettre à la communauté

généalogique de la région de conserver l'accès aux registres microfilmés. Au début de 2003, les ANQ se sont relocalisées dans un nouvel édifice et elles ont rapatrié leurs microfilms et appareils. Depuis, la Société de généalogie cherche à établir un nouveau partenariat avec la bibliothèque de la Ville qui a vu sa clientèle augmenter substantiellement à la suite de la fusion municipale.

Du côté de la Société de généalogie de Québec, pour prendre un autre exemple, les relations avec les ANQ sont beaucoup plus serrées. Comme me l'a écrit la présidente de cette société, *Nous sommes fiers de contribuer au déploiement d'un type d'engagement mutuel entre la SGQ et les ANQ depuis plusieurs années, lequel s'est accentué avec la nouvelle direction. Nous pouvons dire que notre collaboration est un type de partenariat d'affaires i.e. gagnant/gagnant dans le respect des deux parties pour l'ensemble de nos activités. (…) Il a été convenu d'un commun accord entre la direction des ANQ et la présidente de la SGQ de se rencontrer et d'échanger sur nos activités respectives, de façon régulière. Nos collaborations sont vues comme étant des renforcements mutuels et sont appelées à grandir dans l'avenir.* (11 avril 2003).

Ces « cas vécus » nous amènent naturellement à nous interroger sur les relations souhaitables entre sociétés de généalogie, bibliothèques municipales et services d'archives publics et privés. Commençons donc par la Bibliothèque et les Archives nationales du Canada qui viennent de mettre en ligne sur Internet le *Canadian Genealogical Center/Centre canadien de généalogie*. Début novembre 2002, une réunion de consultation sur ce nouveau service fédéral a regroupé plus de 80 représentants de centres d'archives provinciales, bibliothèques et sociétés de généalogie. Au sujet de la « gouvernance » du Centre, les commentaires des groupes invités ont été très clairs et je cite : *Le modèle de gouvernance proposé, typique de la façon de penser gouvernementale traditionnelle selon les participants, fait l'objet de critiques de la part de l'assemblée. Il s'agit d'un modèle hiérarchisé, du haut vers le bas, qui peut être mal perçu au sein de la communauté. Un modèle hiérarchique de gouvernance où les décisions sont prises au sommet ne fonctionnera pas. Les décisions devraient se prendre à la base. On suggère plutôt un modèle circulaire, avec une structure d'équipe équivalente (flat structure team). Le groupe conseil devrait avoir un droit de veto… .* Le message sera-t-il entendu ? Il est permis de se poser la question quand on sait que le nouveau service gouvernemental obéit autant à des objectifs de visibilité politique qu'à des considérations de service à la communauté généalogique.

La problématique se pose différemment en ce qui concerne les Archives nationales du Québec. Disons d'abord que la Fédération québécoise des sociétés de généalogie est logée gracieusement par le siège social des ANQ, au même titre d'ailleurs que l'Association des archivistes du Québec. On a vu aussi que cinq des neuf bureaux régionaux des ANQ hébergent la société de généalogie de leur zone administrative. Disons-le brutalement, ce n'est pas pour nos beaux yeux mais bien parce que les généalogistes constituent 80 % et plus de la clientèle de ces centres d'archives. Il s'agit donc d'un échange de bons procédés : notre clientèle contre votre hospitalité. Tant mieux si chacun y trouve son compte ! Il n'en reste pas moins que quatre autres sociétés ont moins de services de la part des ANQ : Montréal, Rimouski, Sherbrooke et Trois-Rivières pour ne pas les nommer. Y a-t-il un problème d'équité régionale en l'occurrence ? Espérons que la réflexion en cours au siège social des ANQ s'étend à ce genre de questions.

Avec les bibliothèques municipales, il y a aussi bien des cas de figure. Une chose est sûre, c'est que les deux tiers de nos sociétés (20 sur les 32 qui ont répondu à notre enquête) sont logées dans des locaux municipaux, principalement des bibliothèques. Les bibliothèques municipales sont donc pour elles un partenaire de premier plan avec qui elles ne peuvent pas de pas s'entendre.

En terminant, je voudrais préciser la position des sociétés de généalogie par rapport aux bibliothèques et aux services d'archives. D'une part, les sociétés de généalogie sont composées d'amateurs et non de professionnels. Elles n'ont aucunement la prétention de se substituer aux services professionnels compétents. D'autre part, concernant l'information généalogique, ces sociétés jouent un quadruple rôle que d'autres services ne pourraient pas nécessairement assumer. Premièrement, les sociétés de généalogie <u>produisent</u> l'information généalogique, essentiellement par leurs répertoires de baptêmes, mariages et sépultures, imprimés ou informatisés. Deuxièmement, elles <u>conservent</u> l'information généalogique, dans leurs centres de documentation. Troisièmement, elles <u>diffusent</u> l'information généalogique, dans leurs revues, leurs bulletins et leurs sites Internet. Enfin, elles <u>assurent la formation</u> généalogique à travers leurs cours et ateliers. C'est de toute évidence aux plans de la <u>conservation</u> et de la <u>diffusion</u> de

l'information généalogique que les sociétés de généalogie, les bibliothèques et les services d'archives sont appelés à collaborer de plus en plus, et, espérons-le, de mieux en mieux.

LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS ET LA RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE: EN QUÊTE D'UNE GESTION PLUS EFFICACE DES DOCUMENTS FONCIERS

Tania Riendeau

Procad-Géomatique

INTRODUCTION

Pour les intervenants du domaine foncier, notamment les notaires, les arpenteurs-géomètres et les évaluateurs, l'existence d'archives de documents fonciers et leur accessibilité sont essentielles. Ces documents se présentent sous plusieurs formes et sont répertoriés d'autant de façons. Ceux-ci sont conservés dans les 73 bureaux de la publicité des droits de la province. Anciennement connus sous le nom de Bureaux d'enregistrements (avant 1994), ces centres d'archives publiques sont répartis selon les circonscriptions foncières du Québec et comprennent les documents relatifs aux propriétés immobilières des différents cadastres qui en font partie.

En 1992, le ministère des Ressources naturelles s'est vu confier le mandat de procéder à la réforme du cadastre québécois. Par la suite, en 2001, le même ministère a entrepris la réforme de la publicité foncière. Le but commun de ces deux réformes étant l'amélioration de la gestion du territoire québécois et des documents le concernant, nous allons voir dans les lignes qui suivent comment cela se réalise concrètement et quelles sont les principales modifications apportées à l'état actuel.

LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

La réforme du cadastre québécois a réellement débuté avec l'attribution du premier contrat de rénovation en septembre 1994. Elle concerne les quelque 3.5 millions de propriétés répertoriées sur le territoire de la province. Il s'agit sans contredit d'un travail de longue haleine impliquant une collaboration étroite entre le ministère des Ressources naturelles et les différentes firmes privées d'arpenteurs-géomètres oeuvrant dans les régions du Québec.

La réforme s'effectue selon les contrats attribués par un processus d'appel d'offres, chaque contrat comportant entre deux et trois mandats. Chacun des mandats se réalise sur une période d'environ deux ans. Afin de donner une idée de l'ampleur de ce projet, il suffit de mentionner qu'à l'issu du processus, de 400 à 500 contrats auront été octroyés.

Entre l'exercice 1994-95 et 2002-2003, environ 195 contrats ont été attribués. La fin de la réforme est prévue pour 2011 mais cette date sera sans doute dépassée puisque certains retards sont déjà observés.

Dans le but d'en arriver au constat des modifications apportées par la réforme en ce qui a trait aux archives des documents fonciers reliés au cadastre, nous verrons d'abord ce qu'est le cadastre. Dans un deuxième temps, nous ferons état de la situation pour la période d'avant réforme et nous terminerons par celle d'après réforme.

1. Le cadastre québécois

Instauré à la fin du 19e siècle, pour des raisons fiscales principalement, le cadastre québécois compte environ 1450 plans illustrant les 700 000 lots originaires de l'époque. Depuis, de nombreux plans parcellaires (environ 350 000) se sont ajoutés à l'occasion du morcellement de ces lots originaires pour former un ensemble volumineux de plans représentant, de façon plus ou moins décousue, le territoire québécois. Les quelque 700 000 lots originaires n'ont cependant pas tous fait l'objet d'un morcellement par rapport à leur configuration originale et tous les morcellements effectués n'ont pas fait l'objet d'une immatriculation cadastrale. On évalue à environ 850 000 les parcelles de terrain ne possédant pas de numéro de lot distinct. Celles-ci constituent uniquement

des parties d'un lot originaire, ce qui rend parfois complexe l'analyse foncière des propriétés d'un territoire donné.

L'utilité du cadastre est grande à plusieurs niveaux et sert de référence à différents intervenants. Il a comme fonction principale de permettre la publicité des droits afin d'en assurer la protection. Le cadastre constitue également une base pour l'évaluation foncière municipale. Chaque propriété (comportant un numéro cadastral distinct ou non) à laquelle est attribué un matricule constitue une unité d'évaluation distincte au rôle d'une municipalité. De plus, le cadastre est utilisé afin d'identifier les propriétés lors de transactions immobilières.

Le *Code civil du Québec*[10] prévoit que les réquisitions d'inscription des droits relatifs à un immeuble au bureau de la publicité des droits doivent contenir une description dans laquelle on retrouve ses tenants et aboutissants, ses mesures ainsi que les éléments nécessaires à situer l'immeuble en position relative, soit son numéro de lot, le cadastre dans lequel il se trouve ainsi que sa circonscription foncière.

Le cadastre sert aussi, lorsqu'une propriété a fait l'objet d'une immatriculation, à identifier celle-ci de façon précise avec des mesures et superficie, des rattachements dans l'espace aux autres lots ayant déjà fait l'objet d'une immatriculation cadastrale. Dans le cas où une parcelle de terrain n'a pas fait l'objet d'une immatriculation, son positionnement dans l'espace doit être effectué par un arpenteur-géomètre, lequel, avec des relevés-terrain réalisés à l'aide d'instruments de mesure précis et des calculs selon un système de référence spatiale déterminé, pourra l'identifier et la localiser par rapport aux parcelles voisines. Un immeuble peut toujours être décrit sans l'intervention d'un arpenteur mais, à ce moment, ce ne sera que d'une façon approximative et les risques d'erreurs sont plus grands.

[10] Article 3036 *C.c.Q.*

2. Avant la réforme

La réforme se veut notamment une occasion d'améliorer et de faciliter la gestion des documents relatifs au cadastre québécois. Présentement, de nombreuses lacunes sont observées au niveau des documents cadastraux comme tels (quantité, forme, diversité), de l'accessibilité et de la consultation ainsi qu'au niveau de la gestion de l'ensemble de ces documents et des informations qui s'y trouvent.

a. Multiplicité et diversité des documents

Présentement, du moins pour les secteurs n'ayant pas encore fait l'objet de la réforme cadastrale, on compte une multitude de plans cadastraux n'ayant d'uniformes que les normes de confection édictées par la division cadastrale du ministère des Ressources naturelles du Québec. Il faut ajouter cependant que ces normes ayant évolué dans le temps, les plans réalisés dans les années 1950, par exemple, diffèrent grandement de ceux des années 1990.

En effet, jusqu'en 1985, date d'entrée en vigueur de la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*, les plans de cadastre représentaient uniquement le contour des lots ainsi que leur numéro. Toutes les autres informations étaient contenues sur un document joint appelé *livre de renvoi* sur lequel on pouvait y consulter les mesures, la superficie ainsi que le nom du propriétaire. Même dans les cas où le plan dévoilait certaines de ces informations à sa face même, le livre de renvoi avait préséance en cas de discordance entre les deux documents.

Avec l'arrivée de l'informatique et des logiciels de dessin assisté par ordinateur, on assiste également à une modification des plans cadastraux au niveau de la présentation. Avant, tout le dessin était réalisé à la main (à main levée ou à l'aide d'un instrument de dessin) alors que, depuis les années 1990, de plus en plus de plans sont faits à l'aide d'un ordinateur. D'un plan à l'autre, on observe des différences au niveau de l'orientation. De par les normes du cadastre, le lot pouvait être représenté avec une orientation pouvant jouer de 90 degrés vers l'est ou vers l'ouest; cela signifie que d'un plan à l'autre le nord n'est pas toujours à la même place et qu'il faut être vigilant lors de la consultation. Une autre caractéristique des plans de cadastre antérieurs à la réforme est

qu'ils représentent, pour la plupart, un seul ou quelques lots à la fois. Les échelles de représentation diffèrent d'un plan à l'autre. Le système de coordonnées spatiales est ou non en référence au réseau de points géodésiques de la province[11], selon la localisation sur le territoire du lot faisant l'objet du cadastre.

Concernant les plans de cadastre réalisés depuis de nombreuses années en bordure des cours d'eau, il se peut qu'ils ne soient plus représentatifs de la réalité-terrain si la ligne des hautes eaux naturelles a été altérée et ce, de façon naturelle (érosion) ou non (remplissage).

Finalement, les plans étant réalisés par un nombre variable d'arpenteurs-géomètres pour un territoire donné, il peut en résulter certaines différences au niveau de l'interprétation des levés effectués sur le terrain, ayant un effet sur la représentation finale du lot et sur l'uniformité de ce territoire au niveau cadastral.

b. Accessibilité et consultation

Accessibles et disponibles pour le public, l'ensemble des plans constituant le cadastre québécois peut s'avérer tout un casse-tête à consulter pour les gens non familiers avec ce type de documents. En effet, la multiplicité et la diversité des plans de cadastre existants rendent l'étude d'un secteur donné assez ardu étant donné que les lots d'un même quadrilatère ne se retrouvent pas nécessairement sur le même plan. Ce dernier n'étant pas forcément à la même échelle que le voisin et ainsi de suite. Sans mentionner le fait qu'un lot peut être resubdivisé ou remplacé et qu'il peut être nécessaire de consulter un autre plan pour avoir les données justes.

Il est aussi intéressant de souligner que les parties de lots, n'ayant pas fait l'objet d'une immatriculation distincte sur un plan de cadastre déposé officiellement au service du cadastre, ne sont représentées à nulle part et qu'il n'est normalement pas possible pour le public de voir ces parties sur un plan. Ces parties de lots peuvent avoir fait l'objet d'un arpentage (description technique, certificat de localisation, etc.) mais il s'agit alors de documents privés en possession des propriétaires et des arpenteurs-géomètres qui les ont préparés. Il arrive, en de rares

[11] Système de coordonnées planes du Québec, S.C.O.P.Q.

occasions, qu'une copie d'un tel plan soit annexée au titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits.

c. Gestion : lots immatriculés vs lots non immatriculés

Dans le temps, plusieurs morcellements de lots surviennent, que ce soit le cas d'un père qui divise sa terre également entre chacun de ses enfants ou un voisin qui cède une lisière de son terrain à un voisin pour lui permettre d'agrandir son terrain ou d'en rendre conforme l'occupation (ex : empiètement d'une remise ou d'un mur de soutènement). Les nouvelles parcelles issues de ces morcellements ne font pas toujours l'objet d'une immatriculation spécifique par le dépôt d'un plan de cadastre officiel créant ainsi une complexité au niveau de la gestion car on se retrouve avec un nombre plus ou moins grand de lots portant le même numéro dans un secteur donné.

Certains de ces morcellements n'ayant pas été réalisés par un arpenteur-géomètre mais effectués par la désignation fournie par les parties lors de la transaction (ex : 100 pieds par 100 pieds), on se retrouve parfois avec des lots dont les mesures sont approximatives et dont la localisation relative sur le terrain n'est pas du tout précise entraînant des erreurs lors de transactions futures.

3. Après la réforme

La réforme cadastrale entreprise constitue un immense travail d'uniformisation et d'unification du cadastre québécois. Il en résulte une faculté accrue d'y accéder et de le consulter. Les nouveaux outils issus de cette réforme amènent une simplification de la gestion du territoire foncier pour différentes raisons.

a. Unicité du cadastre

Tel que mentionné précédemment, la rénovation cadastrale s'effectue en plusieurs étapes étant donné la vaste étendue du territoire québécois. Chaque contrat se réalise simultanément dans plusieurs régions différentes de la province. Cependant, un même groupe d'arpenteurs

travaille à la réalisation d'un contrat donné, lequel concerne une portion relativement importante du territoire. Cette façon de faire assure une certaine homogénéité du travail, au niveau de l'analyse foncière pour le secteur concerné.

De plus, certaines règles établies par le ministère pour la réalisation des mandats assurent cette constance dans le processus de rénovation et ce, pour l'ensemble des contrats accordés. Que ce soit la manière de constituer la base de données concernant les nouveaux lots créés ou bien les normes précises édictées quant au morcellement des lots, à l'échelle de représentation ou bien l'imposition d'une certaine limite dans la tolérance d'erreur des mesures en ce qui a trait aux calculs des lots.

b. Accessibilité et consultation

Le résultat final de chacun des mandats réalisés se présente sous la forme de feuillets cartographiques ayant tous la même dimension, avec des échelles de représentation déterminées et uniformes selon qu'il s'agit d'un territoire à vocation agricole, urbaine, de villégiature ou autre, les secteurs urbains nécessitant une échelle plus petite dû à la taille des lots. Ces différents plans existent d'abord sous la forme d'un fichier informatique mais se retrouvent également en version papier notamment dans les municipalités et dans les bureaux de la publicité des droits. Il est à noter qu'en cas de discordance entre la version papier et la version informatique cette dernière prévaut[12]. L'informatisation du cadastre du Québec constitue une innovation majeure introduite par la réforme. Il est dorénavant possible d'y accéder de partout, par le truchement du réseau Internet. Ces documents, rendus disponibles par le ministère des Ressources naturelles sont accessibles en tout temps moyennant un code d'accès et certains frais pré-établis. Il devient alors très intéressant pour les utilisateurs de pouvoir, en un seul coup d'œil, obtenir l'information voulue avec un minimum d'effort.

Plusieurs types de documents peuvent être commandés à travers le site du ministère des Ressources naturelles[13], allant des listes de coordonnées de points jusqu'aux plans de cadastre

[12] Article 21.3 *Loi sur le cadastre*
[13] www.mrn.gouv.qc.ca

originaires, en passant par les plans de concordance ancien-nouveau lot des rénovations cadastrales antérieures à la présente réforme, pour ne nommer que ceux-là. Cependant, pour le public en général, le service *infolot*[14], accessible en consultation directement à l'écran est suffisant car il donne, en quelques lignes, plusieurs renseignements sur une propriété en particulier, une rue ou un quartier au complet. Pour un lot, nous pouvons obtenir le nom du propriétaire enregistré au moment du dépôt de la rénovation cadastrale, le numéro d'inscription du titre de propriété, la date où ce lot est devenu officiel, etc. et un extrait du plan de cadastre où apparaît le lot en question. Lorsque la recherche s'effectue pour plus d'un lot, seul le plan est disponible. Il est alors possible de réduire ou d'agrandir la vue obtenue à l'écran afin de voir un ou plusieurs lots du secteur. Cet extrait de plan nous donne la possibilité par la suite de sélectionner un seul lot et d'obtenir la fiche complète des informations qui s'y rattache.

Au fur et à mesure de l'évolution du morcellement du territoire dans le temps, les différents plans sont mis à jour pour tenir compte de toutes les modifications subséquentes au plan initial. Cela signifie que dès qu'un lot sera morcelé, le lot résultant ainsi que le résidu devront être immatriculés de nouveau afin que ne subsiste aucune partie d'un lot. Chacune des nouvelles parcelles devra donc porter son propre numéro d'identification et être ajoutée au plan d'ensemble pour cette portion du territoire de manière à assurer une tenue à jour constante du cadastre.

c. Gestion simplifiée

Un des buts principaux poursuivis par la réforme est de faciliter la gestion des nombreuses propriétés immobilières du territoire de la province de Québec. En ayant un système généralisé et uniforme d'élaboration et de suivi des plans de cadastre à travers la province, les différents intervenants en la matière disposent incontestablement d'un outil efficace et adapté aux besoins d'une gestion à grande échelle.

[14] infolot.mrn.gouv.qc.ca

4. Observations en cours de réforme

Tant que la réforme ne sera pas complétée et rodée, il sera difficile d'en évaluer les effets en toute connaissance de cause. Nous pouvons toutefois faire certaines observations préliminaires au niveau pratique en ce qui a trait, notamment, à la consultation et à l'utilisation de ces nouveaux plans de cadastre ainsi qu'aux conséquences de cette rénovation pour les propriétaires fonciers.

Tel que mentionné précédemment, avant la réforme, il y avait quelque 1400 cadastres différents répartis sur le territoire québécois et archivés dans les 73 bureaux de la publicité des droits de la province. Dans chacun des cadastres les lots étaient divisés en rangs (principalement dans les cantons) ou non (seigneuries) dans lesquels les lots étaient numérotés en ordre croissant de sorte qu'il était assez simple de s'y retrouver en un bref coup d'œil sur le plan de cadastre originaire.

Avec la réforme, il y aura désormais un seul cadastre (cadastre du Québec) avec une séquence de lots unique pour l'ensemble de la province. Les numéros de lots sont attribués au fur et à mesure des mandats, c'est-à-dire sans ordre précis pour l'ensemble du territoire. De plus, lorsqu'il y a de nouveaux morcellements effectués par la suite, les lots décernés sont pris à la suite de la séquence, peu importe où se situe le lot portant le numéro précédent. Cette nouvelle numérotation rend dorénavant impossible la localisation d'un lot uniquement par son cadastre et son numéro.

En ce qui concerne les propriétaires d'immeubles qui voudront effectuer des transactions immobilières, il est possible qu'ils aient à défrayer les coûts d'un nouveau certificat de localisation lors de la vente ou l'achat d'une propriété. En effet, la rénovation cadastrale entraînant une modification du numéro de lot attribué à une propriété, il se peut très bien qu'un nouveau document soit exigé de la part du notaire et de l'institution financière prêteuse. Il en va de même lorsqu'en l'absence de tout changement apparent de la configuration d'un lot, sa position relative subit un

ajustement dû à une erreur du cadastre antérieur ou à une occupation sur le terrain non conforme à la réalité[15].

LA RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Entamée depuis environ 2 ans, la réforme de la publicité foncière en arrivera cette année à sa conclusion ultime, soit l'informatisation des documents fonciers conservés dans les 73 bureaux de la publicité des droits de la province. Ceux-ci contiennent un volume énorme de registres contenant eux-mêmes des millions de documents renfermant des informations sur les propriétés foncières (immeubles) du territoire québécois. Cette quantité astronomique d'information est conservée à l'intérieur de registres de toutes sortes datant pour certains des années 1830.

Les paragraphes suivants cherchent à expliquer de façon concise ce qu'est la publicité foncière et quelles informations nous retrouvons dans ces nombreux registres. Par la suite, la situation précédant la réforme sera exposée, pour en venir à voir les principaux enjeux de la réforme et de l'après réforme.

1. La publicité foncière

La publicité foncière consiste en un ensemble de registres où sont conservées les données concernant les propriétés immobilières d'une circonscription foncière donnée. Ce système sert principalement à rendre publics les droits affectant un immeuble de façon à les protéger. On y trouve d'abord des index aux immeubles, lesquels, par cadastre puis par lot, contiennent en ordre chronologique la liste de tous les actes publiés avec la date, le numéro d'inscription, la nature de l'acte et certaines annotations relatives au contenu de l'acte. Les actes peuvent être des ventes, des cessions, des déclarations de transmission de biens lors d'un décès, des actes d'hypothèque, des avis de vente pour taxes, des jugements déclaratifs de propriété, des procès-verbaux de bornage, des servitudes, des avis d'expropriation, etc. Les officiers de la publicité des droits (anciennement connus comme les registrateurs) ont notamment pour tâche de recevoir les actes,

[15] Voir à ce sujet François Brochu, «La rénovation cadastrale et la pratique notariale», *Entracte*, Volume 12, no 5, 15 mai 2003.

de vérifier la conformité aux règles de publicité prévues au Code civil du Québec et de les indexer de la manière prévue par ces règles.

Une série de relieurs renferment, en ordre numérique, tous les actes se trouvant à l'index aux immeubles. Avant la fin des années 1940, les actes, tous retranscrits à la main ou à la machine à écrire se trouvaient dans de gros volumes reliés plutôt difficiles à manipuler de par leur format et leur épaisseur. On peut imaginer que c'est pour des raisons pratiques que cette méthode de conservation des actes a été modifiée au fil des ans pour en venir aux relieurs beaucoup plus aisés à consulter et à ouvrir dans le cas où une photocopie d'un acte s'avère nécessaire.

2. Avant la réforme

Le système de la publicité foncière a très peu évolué à travers le temps. Il demeure très conservateur dans ses manières de répertorier les actes et dans ses méthodes de conservation des nombreux documents qui le composent. De par la forme que prennent les divers registres, l'accessibilité et les modes de consultation demeurent assez restreints, quoique jusqu'à maintenant plutôt satisfaisants.

a. Support unique

Avant la réforme, on disposait d'un support unique pour l'ensemble des documents conservés dans les bureaux de la publicité des droits : le papier. Existant bien avant l'arrivée des ordinateurs, certains des vieux registres se sont détériorés avec le temps et l'usage fréquent par les différents utilisateurs (notaires, arpenteurs-géomètres, etc.). Dans certains cas, on arrive difficilement à déchiffrer les renseignements y apparaissant. Il devient même pratiquement impossible à l'occasion de manipuler les volumes vu leur état lamentable. Dans certaines circonscriptions foncières, des pages entières d'index aux immeubles ont dû être retranscrites afin d'empêcher toute manipulation ultérieure des volumes.

b. Modalités de consultation et accessibilité limitées

La consultation des différents registres s'effectue normalement en personne, directement au bureau de la publicité des droits. Il arrive, à l'occasion, que les officiers de la publicité des droits fassent quelques vérifications par téléphone mais généralement les utilisateurs doivent se rendre sur place.

Tel qu'énoncé précédemment, il n'y a que 73 bureaux de la publicité des droits pour toute la province de Québec, répartis dans autant de circonscriptions foncières. Il arrive donc que les gens aient à se rendre dans une ville voisine et aient à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres afin d'aller effectuer leurs recherches. Les heures d'ouverture sont normalement de 8 h-9 h jusqu'à 16 h du lundi au vendredi.

Certains petits bureaux, où le personnel se limite à une ou deux personnes, ne sont pas ouverts entre 12 h et 13 h, ce qui est parfois problématique pour les utilisateurs qui ont plusieurs recherches à effectuer dans un temps limité et qui ont dû parcourir plusieurs kilomètres pour s'y rendre. Les frais de consultation s'élèvent à 5 dollars l'heure et pour obtenir des copies il faut compter des frais pour le nombre de pages désiré et pour des copies certifiées si nécessaire.

3. Après la réforme

Vu la grande quantité de documents à conserver et le rythme où ils s'accumulent, un manque d'espace commence à se faire sentir dans une grande partie des bureaux de la publicité des droits. Il y a quelques années, les documents étaient pour la plupart conservés dans des voûtes sécuritaires à l'épreuve du feu et de l'eau. Cependant, avec l'augmentation du volume des documents à conserver, de plus en plus de registres ont dû être entreposés à l'extérieur de la voûte pour finalement se retrouver presque entièrement dans des étagères au même titre que les livres dans une bibliothèque. Cette augmentation du nombre de documents entraîne inévitablement une hausse des coûts reliés à leur entreposage et à leur conservation. Avec la réforme, on assiste à l'informatisation d'une grande partie des documents fonciers, ce qui en facilite l'accès.

a. Supports mixtes

La réforme n'a pas pour objet l'informatisation de l'ensemble des archives des bureaux de la publicité des droits, à court terme du moins. La conversion des documents papiers au support informatique concerne notamment tous les index aux immeubles et tous les actes publiés après le 1er janvier 1974. Cette date, déterminée de façon plus ou moins arbitraire, tient compte principalement du fait que les notaires effectuent normalement leurs recherches en remontant les chaînes de titres sur une période de 30 ans à cause de la prescription. Cependant, les droits réels qui affectent les immeubles, comme les servitudes par exemple, ne s'éteignent pas d'eux-mêmes et ils demeurent applicables même après cette période.

Cela a comme effet de laisser subsister une part tout de même importante d'actes en format papier, entraînant ainsi l'existence d'un système mixte et par le fait même certains désagréments sur lesquels nous reviendrons.

b. Modalités et accessibilité au gré de l'utilisateur

Tel que mentionné au point précédent, l'informatisation ne couvre pas l'ensemble des documents relatifs aux immeubles, cependant une grande partie de ceux-ci étant maintenant accessibles par Internet, cela simplifie grandement la tâche des examinateurs de titres peu importe la circonscription foncière où se situent les documents requis. Les heures de consultation sont plus étendues que celles des bureaux de la publicité des droits, soit du lundi au vendredi de 7 h à 23 h et les fins de semaines de 7 h à 17 h. Les coûts à défrayer sont dorénavant de 1 dollar par document[16]. Il est cependant possible de les télécharger afin de les conserver sur son propre ordinateur et d'y avoir accès à tout moment. Il n'en demeure pas moins que les frais d'une recherche peuvent s'élever assez rapidement alors qu'en allant sur place il est possible d'effectuer plusieurs recherches en 1 heure pour 5 dollars. Dans le cas où la distance à parcourir est importante pour se rendre au bureau de la publicité des droits, il arrive qu'il soit tout de même plus avantageux de faire la recherche à distance par le biais de l'informatique.

[16] Pour les recherches effectuées à distance. Il semble que les frais sont plus élevés pour une consultation informatique effectuée directement au bureau de la publicité des droits.

4. Observations à l'aube de l'achèvement de la réforme

D'ici quelques mois, l'informatisation de l'ensemble des bureaux de la publicité des droits sera complétée. Il est incontestable que le but consistant à limiter la dégradation de certains registres a été atteint puisque les documents d'origine ainsi transférés sur support informatique ne sont plus accessibles aux utilisateurs. Il y a des ordinateurs disponibles dans les bureaux de la publicité des droits pour les usagers désirant effectuer leurs recherches sur place.

Quant aux autres registres, il est permis de se questionner par rapport à la décision de ne pas leur offrir le même traitement puisqu'ils sont plus âgés et leur dégradation est plus grande. Il est certain que les volumes contenant des actes antérieurs au 1er janvier 1974 sont moins utilisés, donc moins sujets à poursuivre leur détérioration, mais ce sont ceux qui souffrent le plus de l'effet du temps de par leur format plus difficile à manœuvrer et de par leur reliure fragilisée par les années. Il est, par le fait même, hors de question de consulter ces registres à distance, ce qui rend une recherche complète impossible.

Conclusion

Malgré certains désavantages et inconvénients reliés à ces deux réformes, il est néanmoins possible d'en tirer une conclusion encourageante. Les objectifs recherchés au départ semblent être en bonne voie de réalisation. Avec l'usage, certains ajustements s'imposeront et le résultat n'en sera que meilleur. Un projet d'une telle ampleur ne peut se réaliser sans heurts ni grincements de dents puisque tout ne peut être prévu d'avance et que les façons de faire sont ancrées dans les mœurs depuis plusieurs années et ne peuvent être modifiées sans une certaine période de transition.

Ces réformes susciteront certainement leur lot de critiques avec le temps mais les véhicules d'information se doivent d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles exigences des utilisateurs et aux

possibilités offertes par l'avancement de la technologie. Saurons-nous, à travers les inconvénients, en apprécier les bénéfices à moyen et à long termes? Souhaitons-le.

Note : La source des données chiffrées de ce texte provient du ministère des Ressources naturelles.

Remerciements : Procad-Géomatique et Monsieur Darren Richard pour le support technique dans la réalisation de cette présentation.

Un document Powerpoint contenant les images projetées lors de la conférence accompagne ce texte. Les images proviennent du ministère des Ressources naturelles du Québec.

ARCHIVES ET ARCHIVISTES : ATTENTES, SOUHAITS ET VŒUX D'UNE AUTEURE

Louise Lacoursière

Vous savez, ma destinée est liée à certains d'entre vous depuis une dizaine d'années, soit depuis que j'ai décidé de réaliser mon rêve d'écriture. Pour qu'un rêve, un désir ou un projet se réalise, trois phases doivent presque toujours se succéder : la conceptualisation, la verbalisation et l'action. Et vous êtes entrés dans ma vie lors de cette troisième phase. J'ai pensé vous résumer mon aventure, vous décrire brièvement comment j'ai amassé la documentation qui m'a permis de concevoir et de rédiger l'histoire d'Anne Stillman McCormick, quel a été le rôle du personnel des centres de recherche que j'ai visités et quelques-uns des petits miracles qui justifient la maxime « Cherchez et vous trouverez ».

1. Mon aventure

Des mois ont passé avant que je ne découvre les trois conditions qui m'ont poussée à l'action. On dit souvent qu'il est bien plus difficile d'identifier un besoin que de le satisfaire une fois identifié. Que me fallait-il pour passer à l'action? D'abord, trouver un sujet qui me passionne. Au sujet passionnant, j'ai ajouté qu'il devait m'obliger à faire de la recherche et, pourquoi pas, des voyages. Mais la famille, le travail et les obligations ne me laissaient que bien peu de temps pour me lancer dans un tel projet. Puis, je me suis dit que si j'attendais d'avoir le temps, je n'arriverais à rien. J'ai donc décidé de prendre le temps. Jusqu'à ce que je cesse mes activités dans l'enseignement et dans l'administration scolaire, j'avais consacré la quasi-totalité de mes loisirs et de mes vacances à ce projet.

Pendant des années, j'ai eu mon sujet sous le nez sans le voir. À la fin des années 70, mon beau-père a acheté un camp qui avait déjà appartenu à Anne Stillman McCormick. Il était l'un des trente camps qu'elle possédait en Haute-Mauricie, répartis sur un territoire de 500 milles carrés qu'elle avait loué sous bail à la province de Québec, entre les années 20 et les années 60. Plusieurs des personnes qui séjournaient sur ce territoire, spécialement les anciens, parlaient de cette femme avec mystère, avec émerveillement aussi. Ils ont piqué ma curiosité.

Le 12 août 1992, j'ai réalisé ma première entrevue avec l'un d'eux, le docteur Frenette, médecin attitré d'Anne Stillman McCormick lors de ses séjours au Canada. En préambule, il a vanté son originalité, sa générosité et son érudition. À sa deuxième phrase, il m'a révélé d'un air énigmatique : « Dans cette histoire, il y a eu un procès... en 1922 ou en 1931, je ne sais plus… » Il m'a appris que James Alexander Stillman, premier mari d'Anne et président de la National City Bank, la plus importante institution financière en Amérique, avait accusé sa femme d'infidélité avec Frédéric Beauvais, un jeune amérindien de Caughnawaga, guide pour la St. Maurice Fish and Game Club. L'époux d'Anne Stillman voulait également désavouer leur dernier-né, Guy, alors âgé de 2 ans, affirmant que cet enfant était celui de Beauvais. Selon le docteur Frenette, ce procès avait fait les manchettes partout dans le monde. Même s'il me semblait parfaitement lucide, j'ai bien cru qu'il fabulait. Pourquoi un divorce mobiliserait-il autant l'opinion publique?

2. Documentation amassée

Je n'ai pas la prétention de me dire historienne, mais je sais que j'ai fait un travail digne de ce nom pour réaliser *Anne Stillman : le procès,* et *Anne Stillman : de New York à Grande-Anse,* dans lesquels je décris la période suivant le procès. Le troisième et dernier tome de cette saga est présentement sur ma planche de travail. Il mettra en parallèle la vie et les expériences d'Anne durant la période qui précède le procès, avec celles de sa mère, Cora, victime d'un mariage de raison. Malgré la désapprobation générale, cette dernière ira au bout de son rêve (devenir une actrice sur la scène professionnelle), abandonnera sa fille et s'exilera pour toujours. Elle vivra un amour secret avec nul autre qu'Édouard VII. Anne nous dévoilera ses véritables rapports avec Fred Beauvais et, enfin, Guy dénouera l'énigme de ses origines.

Sur quoi se base-t-on pour reconstituer l'Histoire des peuples, d'une nation ou d'une personne?

- **Sur la mémoire des contemporains**

  J'ai interviewé plus de 120 personnes et accumulé 200 heures d'enregistrements. Une partie seulement de cette documentation orale a été transcrite à ce jour, et j'ai déjà en main 3000 pages de textes inédits. Toutes les personnes rencontrées ont été importantes, mais certaines ont été plus déterminantes que d'autres, comme le Dr Frenette, Léanne, Guy et Bud Stillman, Germaine Bergeron, etc.

- **Sur les documents d'époque**

  Je veux vous confier à quel point j'aime me retrouver dans vos sanctuaires, glisser mes mains dans les petits gants de coton blanc pour protéger les trésors que vous gardez avec tant de soin, manipuler ces précieux documents et DÉCOUVRIR une piste, un événement qui m'aidera à mieux comprendre un autre temps, une personne qui mettra en lumière mon personnage principal, une photographie ou un article qui ressuscitera un lieu, une atmosphère, une émotion.

Tout peut s'avérer une précieuse trouvaille : certificats de naissance, de décès, de mariage, de localisation, de propriété, correspondance, photographies, périodiques, journaux (j'ai dépouillé plus de 25 titres entre 1876 et 1972). J'ai en main plus de 15 000 pages de cette précieuse documentation.

Des volumes révèlent une époque et son histoire : une bibliographie d'au moins 150 titres sera publiée sur mon site Web une fois la trilogie terminée. (www.louise_lacoursiere.ecc.qc.ca)

Où trouver? Dans 37 centres de recherche, au Québec, en Ontario, dans 10 états américains (Arizona, Massachusetts, Illinois, Louisiane, New York, New Jersey, District de Columbia, Wisconsin, Texas, Mississippi), en Angleterre (Londres - British Library, Windsor, Maidenhead), sur l'île de Guernesey et à Beaulieu-sur-Mer dans le sud de la France. Mon désir de recherche et de voyage… Si je peux me permettre un petit conseil, ATTENTION QUAND VOUS VERBALISEZ UN DÉSIR ET QUE VOUS PASSEZ À L'ACTION… Ce désir risque fort de se réaliser. Alors, saupoudrez-le de tous les ingrédients désirés!!!

- **Sur les auteurs qui ont déjà traité du sujet**

Aucun auteur ne s'était consacré exclusivement à cette histoire. Toutefois, jusqu'à la publication d'*Anne Stillman : le procès*, j'ai eu tellement peur de me faire « voler » mon sujet… À ma grande consternation, j'avais appris qu'il était impossible de protéger une idée ou un projet à moins de breveter ou de publier. Pour obtenir une entrevue, je ne disais pas que j'avais l'intention d'écrire sur Anne Stillman McCormick… Je disais plutôt que je faisais une recherche sur les événements qui avaient marqué la vallée du Saint-Maurice entre 1920 et 1960. Immanquablement, on me parlait d'ELLE. Plus la recherche avançait et plus je me demandais comment il se faisait que personne encore n'avait écrit sur ce personnage si fascinant…

- **Sans oublier la tradition populaire.**

Us et coutumes du temps, musique, fêtes, costumes, etc.

- Et j'aimerais ajouter :**Sur les lectures de mon personnage.**

J'ai en ma possession 400 livres ayant déjà appartenu à Anne Stillman McCormick, certains annotés de sa main. Ils m'ont été prêtés par le président de la papetière Kruger, propriétaire du Domaine McCormick jusqu'en 1996. L'adage populaire ne dit-il pas : « Dis-moi ce que tu lis et je te dirai qui tu es »?

3. Rôle du personnel des centres de recherche

- **La conservation et le classement des documents :**

Honnêtement, partout où je suis allée, j'ai été étonnée du professionnalisme des responsables et des préposées au service à la clientèle.

- **Le repérage des documents**

Évidemment, lorsque les index sont informatisés, il est plus facile et plus rapide de se retrouver.

- **Les attitudes**

Là, je touche un point sensible. Je vous dirais que dans 95 % des cas, je vous ai trouvés d'une patience d'ange et d'une prodigieuse compétence. Je lève mon chapeau à 100 % des archivistes du Québec que j'ai consultés… Les marabouts, vous savez ceux qu'on a l'impression de déranger quand on les interroge, quand on ne trouve pas du premier coup l'information recherchée, je n'en ai pas rencontré au Québec… Je crois qu'ils étaient tous à la section des périodiques de la *British Library* à Londres… Ils étaient souvent quatre ou cinq, assis derrière le comptoir à regarder leur montre, et quand vous leur présentiez une requête, un petit mouvement des épaules ou un rictus vous démontrait que vous les dérangiez. Avec toutes les restructurations que nous avons eues ces dernières années au Québec, j'ai bien du mal à y imaginer des archivistes ou des préposés à la clientèle n'ayant qu'à attendre LA commande…

Mais je me souviens, entre autres, d'une visite que j'ai effectuée à l'automne 2001 (je m'en souviens très bien bien car, à 9 h le matin du 11 septembre, je téléphonais au ministère de la Justice du Québec pour savoir où se trouvaient les dossiers de faillite ayant eu lieu en 1931 OU en 1932 à La Tuque OU à Grande-Anse OU enregistrés à Trois-Rivières)… Tout le monde se souvient de ce qu'il faisait à cette date, à cette heure, n'est-ce pas? Je me butais toujours à un message m'informant des heures d'ouverture, mais tout devait être ouvert à cette heure! Après plusieurs tentatives infructueuses, on me réfère finalement aux Archives nationales de la rue des Forges à Trois-Rivières. « J'aimerais consulter un dossier de faillite en 1931 OU en 1932 » – « Désirez-vous 1931 ou 1932? » me demande-t-on avec le sourire. Vous décrire les chariots qui se succèdent jusqu'à ce que je trouve enfin… Ma joie et SA joie!!! Un travail transformé en plaisir!!! Ainsi, j'avais les preuves dont j'avais besoin pour écrire en paix les chapitres 12 et 13 de *Anne Stillman : de New York à Grande-Anse*.

4. Petits miracles

- **Université McGill**

Il a fallu un curieux hasard pour me rendre compte que ce sujet pouvait combler les deux volets de mon rêve : sujet passionnant et recherches exhaustives. Reportons-nous en septembre 1992. Au terme d'une réunion à saveur pédagogique, je me trouvais à proximité de l'Université McGill avec une heure à attendre. Je me suis rendue à la bibliothèque McLennan dans l'espoir de trouver de la documentation qui me permettrait de vérifier les dires du docteur Frenette. Là, on m'informa que le *New York Times,* seul quotidien américain ayant un index complet et ininterrompu depuis sa fondation, pourrait s'avérer mon meilleur outil de recherche dans les circonstances. Avec l'intention de prendre l'index de 1922, je choisis, par mégarde, le dernier des quatre volumes couvrant l'année 1921. En apercevant les centaines de rubriques au nom de James et d'Anne Stillman, j'ai su, là, que je tenais un sujet capable de satisfaire le volet recherche de ce qui devint aussitôt « mon projet ».

- **Bibliothèque du Congrès à Washington**

♦

Le jeudi 1er février 1996, il est presque 16 heures et je veux mettre la main sur l'article où Anne rencontre Fowler McCormick à Milwaukee (thème du premier chapitre du tome II). Dans l'index du *New York Times*, on me réfère au 26 mars 1925. Je cherche donc dans le *New York American* les 25, 26, 27 mars. RIEN. Il est bon de préciser qu'à cette époque, le NYA publiait 5 ou 6 éditions par jour, comptant 50 à 60 pages chacune (300 pages par jour). Je suis peinée, car je pressens que cet événement est important dans la vie d'Anne et j'aurais bien aimé savoir de quelle manière le NYA l'avait traité. Après avoir révisé et révisé encore chacune des pages de ces trois dates, je me résigne à me rendre à la référence suivante, soit le 7 avril. Comme cela représente plusieurs pieds de bobines, je donne donc un bon coup de manette en avance rapide. Je relâche et qu'est-ce que j'aperçois qui crève l'écran? Une photo d'Anne lors de son séjour à Milwaukee. Je n'en reviens pas. En lisant l'article, je me rends compte qu'il s'agit bel et bien de ce que je recherchais. Contre toute attente, il avait été publié dans le NYA le 5 avril 1925. Jamais je ne l'aurais trouvé sans ce « hasard ». Ma première réaction a été de regarder au-dessus de moi, puis derrière moi, et ces paroles me sont venues spontanément à l'esprit : « Bon sang, je crois que je ne suis pas seule! » Six ans plus tard, la photo jointe à cet article apparaissait sur la page couverture de *Anne Stillman : de New York à Grande-Anse.*

- **Recherche de Marydale – région de Natchez**

Dans un document de trente pages publié dans trois numéros successifs du *Cosmopolitan* de 1933, Cora Urquhart Potter, la mère d'Anne, raconte sa vie professionnelle en bref, les endroits où elle a joué et les moments forts de sa carrière. Elle informe ses lecteurs que son père avait une plantation de canne à sucre en Louisiane, qu'elle nomme parfois *Anandale*, parfois *Marydale*. Dans ce même document, on peut lire que la plantation est située « sur les rives du Mississipi ». Quelques pages plus loin, la ville de Natchez est citée. Le croquis d'une superbe maison coloniale illustre la maison des Urquhart. Parallèlement, dans un article du *Daily News* de 1921, j'apprends que la banque présidée par le père de Cora avait fait faillite en 1876, le jour même où la sœur de Cora, prénommée Annie, meurt dans leur plantation. J'aimerais avoir plus de détails sur cette mort et sur la faillite. Aucun index des journaux de la Nouvelle-Orléans du XIXe siècle n'est disponible,

et fouiller les journaux page par page sur une période d'un an, vous imaginez le temps que cela peut prendre. J'étais loin de disposer de tout ce temps. Lors de mon dernier voyage en Louisiane, j'ai donc tenté d'obtenir plus d'information à ce sujet.

Si j'avais le nom de la plantation où la jeune fille est décédée, je pourrais obtenir le nom de la paroisse, trouver ainsi un certificat de décès et connaître par le fait même la date de la faillite. Repère précieux pour la recherche dans les journaux.

Quand nous avons préparé l'itinéraire de notre voyage dans le sud des USA de janvier-février 2003, Natchez devint donc un « must ». Où était cette plantation? Avait-elle été perdue dans la faillite?

À la société historique de Natchez, Ron Miller me coupe les jambes dès le départ. Il n'y a pas de plantation de canne à sucre dans la région de Natchez (climat non propice). Seules les plantations de coton survivent au nord de St-Francisville en Louisiane, et beaucoup plus bas encore dans l'état du Mississippi (MI). Au MI, il n'y a pas de plantation de canne à sucre. Puis, il observe le croquis de la maison et affirme sans l'ombre d'une hésitation qu'il reconnaît cette maison (GLOUCESTER) et qu'elle n'a jamais appartenu aux Urquhart. Estomaquée, je lui demande comment il peut en être aussi certain… il s'absente un instant et revient avec, en main, un livre qu'il vient d'écrire sur les *Antebellums* de Natchez. Il a fait une recherche approfondie sur Gloucester. Je suis déçue. Pour épater la galerie, Cora aurait-elle travesti la vérité dans son article? Nous échangeons nos adresses de courriel, au cas où. Concernant les certificats de décès, il me donne le numéro de téléphone des archives nationales de la Louisiane situées à Bâton Rouge.

Les archives de Bâton Rouge sont sens dessus dessous : elles sont en plein déménagement. L'archiviste Martha Baker m'offre tout de même de faire une recherche. Je lui donne les renseignements que je possède : la jeune fille morte en 1876 se nomme Annie Urquhart, et je lui fournis les noms de son père et de sa mère. On convient d'un rendez-vous téléphonique pour le jour suivant.

Le lendemain, elle n'a absolument rien trouvé. Très empathique, elle me donne le numéro de son nouveau bureau et m'invite à communiquer avec elle si j'ai besoin de quoi que ce soit d'autre. De nouveau, le doute.

Sur le chemin entre Natchez et la Nouvelle-Orléans, nous passons par St-Francisville dans le but de trouver la plantation de canne à sucre de David Urquhart. À la bibliothèque municipale, on me réfère au palais de justice de la paroisse de West Feliciana, à quelques coins de rue. Là, la « Clerk

of Court » Mary Nell Marchive (nom prédestiné pour une personne qui passe le plus clair de son temps dans des archives!!) me reçoit et m'amène dans la salle des registres. Il est 16 h 30. Ensemble, on cherche, on cherche. À 17 h 10, on lève les yeux : tout le personnel a quitté. (…) « Je sais que j'ai quelque chose à ce sujet », me dit madame Marchive en continuant sa recherche. Finalement, dix minutes plus tard, elle met la main sur un document daté de 1853 et prouvant la vente d'une plantation à David Urquhart avec la liste des noms d'esclaves achetés en même temps. TRÉSOR! Il ne s'agit ni de *Anandale*, ni de *Marydale*, mais d'une autre plantation. ILLUMINATION! Pourquoi ne posséderait-il pas plusieurs plantations?

Quand nous sommes arrivés à la Nouvelle-Orléans, il plevait tellement qu'on a dû se résigner à rester à l'hôtel. Un ordinateur était à la disposition des clients (souvenez-vous que mon portable avait été volé à Albuquerque au Nouveau-Mexique). J'en profite pour faire une recherche, non plus avec le nom d'Annie ou de David Urquhart, mais avec le nom de la mère de Cora et d'Annie… et je trouve ainsi les archives de la paroisse d'Orléans et la référence à Anne Cox Urquhart Vol. 74 P. 840 - née le 4 oct. 1861 et décédée le 4 mai 1879, enterrée le lendemain au cimetière de la Métairie, donc décédée près de la Nouvelle-Orléans. Pourtant, selon les journaux de 1921, le décès avait eu lieu en 1876!! Annie était un diminutif de Anne. Deux informations erronées avaient suffi à brouiller toutes les pistes. C'est dimanche et on repart le lendemain. Je laisse ces informations dans la boîte vocale de Martha Baker aux archives de Bâton Rouge. Le lendemain, elle me laisse un message à son tour dans ma boîte vocale à la maison et m'informe qu'à cause du déménagement, ils n'auront pas accès aux documents avant 10 jours. Elle me propose de la rappeler à ce moment.

TOUT EST EN SUSPENS

Le 10 mars, je téléphone de nouveau à Martha qui m'annonce qu'elle a en main le certificat de décès de Anne Cox Urquhart – lieu de sa mort, cause du décès, médecin qui constate le décès. Elle m'achemine le document par la poste de ce jour et me demande de lui faire parvenir 5$ pour les frais. Quelques semaines plus tard, je reçois le document, dûment authentifié avec le sceau des archives de Bâton Rouge Anne Cox est décédée à « Cora Plantation », paroisse d'Iberville, au nord-ouest de la Nouvelle-Orléans. Martha avait joint au certificat les coordonnées de tous les centres dans chacune des paroisses de Louisiane. J'ai pu écrire une très belle scène (enfin je crois!!) au chapitre 5 du troisième tome de l'histoire d'Anne Stillman grâce à cette information. Pour

vous mettre sur la piste, Cora était enceinte de trois mois lorsque sa sœur bien-aimée, Anne, est décédée!

Le 17 avril 2003, en relisant une section du document de Cora publié dans *Cosmopolitan* de 1933, je redécouvre une référence à Natchez que je transmets immédiatement à Ron Miller.

Le 18, je reçois un message d'Alma Carpenter : Gloucester a déjà appartenu aux parents de la mère de David Urquhart.

Le 25, Ron Miller m'écrit, fait référence au message d'Alma, et situe sur un schéma l'emplacement exact des plantations de canne à sucre en Louisiane.

Après avoir contacté le bureau des faillites des USA pour le SUD, on m'a informé que tous les documents sont détruits après 20 ans. Toutefois, dans les journaux on pourrait y faire référence. Sur Internet, je trouve l'adresse du *Times Picayune* de la Nouvelle-Orléans et je fais ma demande. Le 3 juin, Nancy Burris, Head Librarian me répond.

J'ai maintenant suffisamment de preuves : tout ce que j'ai vérifié me prouve que Cora a écrit la vérité dans *Cosmopolitan*. Je peux donc me fier à ce document. Un trésor pour la rédaction de mon troisième tome.

- **Demande de lettres aux archives de l'Université Columbia**

Au début de chacun des articles écrits par Cora et publiés dans *Cosmopolitan* de 1933, diverses photos apparaissent, dont celles de sa fille Anne (mon héroïne) et celles d'Édouard VII. Quelques jours avant sa mort, Bud Stillman, le fils d'Anne, m'a écrit « T'ai-je déjà dit que ma grand-mère Cora avait eu une « affaire » avec le roi Édouard VII »?

En novembre 2002, ma sœur Mado découvre sur le Web qu'aux Archives de l'Université de Columbia on conservait des lettres écrites de la main de Cora. Je leur transmets immédiatement ma demande par courriel.

Bernard Crystal, « Curator of manuscripts », me répond aussitôt pour m'informer que moyennant 0,10 $ la page (il y a quatre lettres d'une page écrites en 1886 et en 1887) et 10 $ de frais, il pourrait m'acheminer ces documents par retour du courrier (Moi qui étais prête à me rendre là! Calculez les frais de déplacement, l'hôtel, les repas, etc. qui me sont épargnés!) J'effectue ma commande électroniquement.

Quelques jours plus tard, Mr. Crystal m'envoie un courriel pour m'aviser qu'il vient de recevoir exactement la même commande, mais ce n'est ni le même nom, ni le même numéro de carte de crédit. « I am puzzled, can you explain this? »

« Oh mon Dieu!! me suis-je exclamée, morte de peur! « Qui s'intéresse ainsi à MA Cora? »

Je lui écris à mon tour pour lui demander s'il lui est possible de transmettre mon adresse courriel à cette personne afin que nous puissions éclaircir ce mystère.

Le lendemain, je reçois un message, et l'adresse de l'expéditeur se termine par UK. En provenance donc de l'United Kingdom, RAY m'écrit qu'il s'intéresse à Cora depuis une quinzaine d'années et qu'il a l'intention, maintenant qu'il est nouvellement retraité, d'écrire sa biographie.

Je lui réponds que j'avais déjà commencé à rédiger le troisième et dernier tome d'une trilogie dans lequel Cora figurait comme personnage principal avec sa fille, elle-même le sujet de mes deux premiers tomes. Pourquoi LUI s'intéressait-il à Cora?

Il est actuaire et collectionne de vieux documents depuis longtemps. Un jour, il découvrit un télégramme en provenance de Homburg en Allemagne signé A.E. (pour Albert Édouard) et destiné à Mrs. Brown Potter à Hennequerville en France. Cet envoi a piqué sa curiosité et il a voulu savoir qui était la femme à qui s'intéressait le futur roi d'Angleterre.

Je ne sais plus que penser. J'ai peur. Je communique l'information à mon éditeur. « Tu as toujours été transparente et cela t'a toujours servie. Pourquoi ne pas continuer? » me conseille-t-il.

Je pèse longuement le pour et le contre de partager de l'information avec cet homme que je ne connais ni d'Ève ni d'Adam. Finalement, je lui suggère de me dresser la liste des documents qu'il possède et je m'engage à faire de même.

Toujours par courriel, on échange nos listes de documents et, aussitôt, il m'indique ce qu'il aimerait avoir et m'invite à faire de même. Je lui poste TOUT ce qu'il m'a demandé, sans rien retenir. La semaine dernière, j'ai reçu une enveloppe dans ma boîte aux lettres en provenance d'Angleterre contenant le télégramme du futur Édouard VII, le certificat de mariage de Cora et sa licence de mariage, deux lettres qu'elle avait envoyées à sa fille en 1931 et 1932, des copies de *The Argus* 1890 de l'Afrique du Sud, une brochure de huit pages publiée en 1890 à Sydney en Australie, plusieurs articles du *Singapore Free Press* de 1894, *The New Zeland Herald* de 1896 et 1897, *The Natal Mercury Pictorial* de 1907, *The Guernsey Evening*, 1919. UN TRÉSOR!!!! Et à qui dois-je cela??? À Mr. Crystal, « Curator of manuscripts » de l'université de Columbia!!!!

Conclusion

Une information qui vous semble anodine, une réponse donnée qui ressemble à un détail insignifiant, une trouvaille qui emplit de joie votre client… rien n'est fait pour rien. Vous êtes les gardiens de ces trésors. Soyez-en fiers.

Avec toutes ces informations glanées un peu partout, qui ont été vérifiées et re-vérifiées, je suis à écrire une belle histoire. Le geste d'écrire, de faire revivre un passé, une époque, me procure une joie profonde, une intense satisfaction. J'espère que beaucoup de lecteurs partageront aussi les aventures de ces femmes et de ces hommes qui cherchaient, comme vous et moi, un but à leur vie et leur petite part de bonheur.

Paolo Coelho dans *l'Alchimiste* m'a fait un bien énorme lorsqu'il a écrit ***:***

« Il y a une grande vérité en ce monde : qui que tu sois et quoi que tu fasses, lorsque tu veux vraiment quelque chose, c'est que ce désir est né dans l'Âme de l'Univers (…) et tout l'Univers conspire à te permettre de réaliser ton désir. »

NOTES BIOGRAPHIQUES

Bellerive, Manon

Manon Bellerive possède un DEC en Sciences (Cégep de Shawinigan), un DEC en Techniques de la documentation (Cégep de Trois-Rivières) et un certificat en informatique (UQTR). Depuis 1992, elle est responsable du Service des archives à l'École nationale de police du Québec où elle a géré l'implantation et le développement du système de gestion documentaire. Auparavant, elle a aussi travaillé à la gestion des documents de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec et au Cégep de Shawinigan. En 2000, elle a acquis une expérience comme consultante à l'Université Ivoiro-canadienne d'Abidjan en Côte d'Ivoire.

Bernier, Serge

Serge Bernier détient une maîtrise en Science économique de l'Université de Sherbrooke (1973). Il a œuvré dans le domaine de la statistique depuis le début de sa carrière où il a assumé diverses fonctions, d'abord au Bureau de la statistique du Québec et maintenant à l'Institut de la statistique du Québec où il est directeur de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.
Monsieur Bernier a été chargé de cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières de 1995 à 1998 et membre du Comité consultatif de Statistique canada sur la statistique des services de 1996 à 1999. Il a aussi été délégué du Québec à plusieurs conférences fédérales-provinciales sur la statistique de la main-d'œuvre, sur la diffusion et sur la statistique des entreprises.

Ferretti, Lucia

Madame Lucia Ferretti est historienne et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières depuis 1998. Ses recherches sur la vie paroissiale, l'Église et les congrégations religieuses ont pour objectif d'éclairer les liens entre catholicisme et société dans le Québec des deux derniers siècles. Outre trois livres en histoire religieuse, elle est aussi l'auteure d'une histoire du réseau de l'Université du Québec.

Gagnon, Jacques

Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences sociales de l'Université Laval, Jacques Gagnon enseigne depuis 1976 au Collège de Sherbrooke. Il est membre du conseil d'administration de la Société de généalogie des Cantons de l'Est depuis 1995 et du conseil d'administration de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie depuis 1996 et président de la FQSG de 2001 à 2003. Il est aussi auteur de six articles sur l'explorateur Jean Nicolet parus dans les *Mémoir*es de la Société généalogique canadienne-française, la *Revue d'études des Cantons de l'Est*, la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *Cap-aux-Diamants*, *L'actualité* et dans la page *Origines* du site *Historia.*

RETOUR

Gendron, Hubert

Hubert Gendron a étudié à l'Université d'Ottawa et à l'Université McGill. Journaliste depuis plus de 35 ans et réalisateur de documentaires pour la télévision depuis 25 ans, il a commencé sa carrière au journal *The Gazette* puis au *Montreal Star* où il fut successivement chroniqueur parlementaire à Québec, à Ottawa et chroniqueur politique national. Il s'est joint à la CBC en 1979 où il a participé comme réalisateur à la couverture des grands événements politiques et réalisé plusieurs documentaires sur des sujets en dehors de la politique. Réalisateur au quotidien à l'émission Le Point de Radio-Canada en 1994 il fut, de 1997 à 2001 le réalisateur coordonnateur pour Radio-Canada du projet Radio-Canada/CBC *Le Canada, une histoire populaire*, série qui a été en nomination pour un Prix Gémeaux (2001) et gagnante du Gemini Award (2001) comme meilleur documentaire.
Il est actuellement réalisateur coordonnateur d'un projet de série documentaire Radio-Canada/CBC sur la campagne référendaire de 1995.

Lacoursière, Louise

Louise Lacoursière est détentrice d'un baccalauréat en pédagogie de l'Université Laval, de même que d'un certificat en administration et d'un baccalauréat en enseignement professionnel de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Professeur à l'École commerciale du Cap, elle en a dirigé le Pavillon Wilfrid-Martel de septembre 1989 à décembre 2001, tout en étant membre du comité de direction et du conseil d'administration. Depuis, elle se consacre entièrement à sa carrière d'écrivain.
Louise Lacoursière a collaboré à la rédaction et à la validation de nombreux volumes et productions pédagogiques pour l'Association des institutions d'enseignement secondaire, le Ministère de l'Éducation et la maison McGraw Hill. Elle a également participé à plusieurs comités du MEQ, de l'APEC, de L'AIES et de L'ACPQ.
Nommée Personnalité de l'année en janvier 2000 par la chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine, de Saint-Louis-de-France et de Saint-Marthe-du-Cap elle a également été finaliste pour le Prix littéraire Gérald-Godin en mai 2000 et a mérité le Prix du public lors du Salon du livre de Trois-Rivières 2000 et 2003.
Auteure de *Anne Stillman : le procès* et de *Anne Stillman : de New York à Grande Anse*, elle prépare présentement le troisième tome d'une trilogie visant à mieux faire connaître ce personnage exceptionnel et énigmatique qu'est Anne Stillman McCormick.

Lauzon, Gilles

Gilles Lauzon détient un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en histoire de l'Université du Québec à Montréal. Après avoir d'abord oeuvré dans plusieurs organismes publics et communautaires dans le domaine du logement social, il a progressivement orienté sa carrière vers l'histoire appliquée, destinée à de larges publics. Depuis 1996, à titre de chargé de recherche à la Société de développement de Montréal, il coordonne des travaux de recherche et de diffusion sur l'histoire et le patrimoine du Vieux-Montréal. Il est

notamment responsable des inventaires patrimoniaux diffusés depuis 1999 dans le site web du Vieux-Montréal. En lien avec ce projet, il est co-chercheur dans un projet en cours au département d'histoire de l'UQAM.

Masse, Marcel

Administrateur de profession, M. Masse est détenteur d'un baccalauréat en pédagogie et en psychologie. Il a poursuivi des études en histoire contemporaine à l'Université de Montréal, en sciences politiques à l'Institut des sciences politiques de Paris, en civilisation française à la Sorbonne, en histoire politique et économique du Commonwealth au City of London College et en marketing international à l'Institut européen d'administration des affaires à Fontainebleau.

Élu député de la circonscription de Montcalm à l'Assemblée législative en juin 1966, il devient le plus jeune ministre de l'histoire du Québec lorsque à l'âge de 30 ans, il est nommé ministre d'État à l'Éducation dans le gouvernement de Daniel Johnson père. En 1973, il quitte l'Assemblée nationale et devient administrateur à la société Lavalin. En 1984, il est élu député progressiste-conservateur de Frontenac à la Chambre des communes. Il est nommé successivement ministre des Communications, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre de la Défense nationale.

Le 1er janvier 1996, M. Masse est nommé délégué général du Québec en France. Le 27 octobre 1997, il est nommé responsable de la Commission franco-québécoise des biens culturels du Québec. Depuis 1997, il est aussi président de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs. Il a été élu président de la Société du Patrimoine politique du Québec en mai 2002. Il est également président du Comité archives de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

Michon, Jacques

Professeur à l'université de Sherbrooke, Jacques Michon est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire du livre et de l'édition, directeur du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec (GRELQ) et co-directeur avec carole Gerson du volume III (1918-1980) de *l'Histoire du livre et de l'imprimé au Canada / History of the Book in Canada* (en préparation). Il a publié *Édition et Pouvoirs* (Québec, PUL, 1995, en collab.), *Fides, la grande aventure éditoriale du père Paul-Aimé Martin* (Montréal, Fides, 1998), *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XXe siècle*, volume 1, 1900-1939 (Montréal, Fides, 1999, en collab.) et *Mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIIIe siècle à l'an 2000* (Québec, PUL / Paris, L'Harmattan, 2001, en coll. Avec Jean-Yves Mollier).

Morin, Pierre

Pierre Morin est le président de Pierre Morin, Formation Inc. , une firme spécialisée dans le domaine de la gestion et du développement des compétences.

Depuis la création de sa firme en 1995, Pierre Morin a réalisé des projets au Québec, dans plusieurs provinces canadiennes de même que sur la scène internationale, notamment au Brésil, au Burkina Faso et au Mali. Au cours des dernières années, Pierre Morin a effectué de nombreux travaux pour le compte du Conseil des ressources humaines du secteur culturel, dont :

- l'élaboration des profils de compétences ayant pour objet (1) la gestion de ressources d'information, (2) le marketing et l'exportation des biens et des services culturels, et (3) la gestion de carrière pour et par les artistes et les travailleurs autonomes du secteur culturel
- le développement d'un guide pratique sur la gestion de carrière destiné aux artistes et aux autres travailleurs autonomes du secteur culturel
- le développement d'une trousse d'utilisation du profil des spécialistes en gestion des ressources d'information … qui constitue le sujet de cet atelier.

Pharand, Jacques

Jacques Pharand a œuvré comme ingénieur civil, directeur de sécurité, puis de mesures d'urgence pour le compte de Travaux Publics Canada. Ayant pris une retraite prématurée en 1995, il s'est dédié par la suite à l'écriture de volumes portant sur l'histoire des tramways en particulier, dont ceux de Montréal et de Québec, ainsi que l'histoire de la métropole dans un album-photo intitulé : *Montréal, les lumières de ma ville*. Il est également concepteur d'un cédérom illustrant graphiquement l'évolution du réseau de Montréal, de 1886-1966. Monsieur Pharand partage maintenant son temps entre les conférences à caractère historique, la rédaction d'une chronique régulière dans le quotidien du Métro, de même que dans le *Courrier Blanc* d'Anjou, la revue de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire et du *All tickets Forum*. Il est en outre le créateur d'une fondation : *La Collection Jacques Pharand*, qui regroupe son impressionnante collection de pièces reliées au transport en commun de Montréal, et dont la STM est le curateur officiel, collection régulièrement enrichie par sa publicité dans le journal et la revue *Le Bel Âge*.

Riendeau, Tania

Tania Riendeau possède un baccalauréat en urbanisme et une formation d'avocate. Elle travaille depuis plusieurs années avec des arpenteurs-géomètres, notamment à titre de recherchiste en analyse foncière. Plus récemment, dans le cadre de la rénovation cadastrale, elle s'est jointe à la compagnie Procad-Géomatique de Charlesbourg.

RETOUR

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

LA GESTION DE LA COMPÉTENCE : LES UTILISATIONS POSSIBLES DU PROFIL DE COMPÉTENCES DES SPÉCIALISTES EN GESTION DES RESSOURCES D'INFORMATION (SGRI)

par

Pierre Morin
Pierre Morin, Formation Inc.

13 juin 2003

RETOUR

OBJECTIF DE L'EXPOSÉ

DÉCRIRE DE QUELLE MANIÈRE LE PROFIL SGRI PEUT CONSTITUER UN OUTIL EFFICACE DE GESTION DE LA COMPÉTENCE ET CE, AUSSI BIEN POUR LES PRATICIENS QUE POUR LES ORGANISATIONS

COMPÉTENCE

LA DÉMONSTRATION PAR UN INDIVIDU QU'IL POSSÈDE LA CAPACITÉ, EN L'OCCURRENCE LES CONNAISSANCES, LES HABILETÉS ET LES ATTITUDES, D'ACCOMPLIR UNE TÂCHE CONFORMÉMENT À UNE NORME OU À UNE EXIGENCE PRÉDÉTERMINÉE

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

RETOUR

LE PROFIL DE COMPÉTENCES DES SPÉCIALISTES DE L'INFORMATION

- **QU'EST-CE QUE C'EST, AU JUSTE?**
- **POURQUOI? POUR QUI? ET POUR FAIRE QUOI?**
- **QUI L'A ÉLABORÉ ET COMMENT?**
- **GRÂCE À QUI?**

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

LA MÉTHODE DACUM

- **UN ACRONYME QUI SIGNIFIE**

  D*EVELOPING *A* *CU*RRICULU*M

- **IL S'AGIT D'UN SYSTÈME COMPLET DE DÉVELOPPEMENT ET DE GESTION DES COMPÉTENCES**

Pierre Morin, Formation Inc. 2000

RETOUR

COMPOSANTES DU SYSTÈME DACUM

Le système DACUM a trois principales composantes

- **L'INVENTAIRE ET L'ANALYSE DES COMPÉTENCES REQUISES**
- **LE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES (ENTRAÎNEMENT, PERFECTIONNEMENT, RELÈVE, INTÉGRATION, SUPPORTS À L'IMPLANTATION DE CHANGEMENTS, GESTION DE LA PERFORMANCE, ETC.)**
- **L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

UTILISATEURS DE DACUM

- **AU CANADA ET AUX É.-U. PAR UN GRAND NOMBRE DE MAISONS D'ENSEIGNEMENT, PAR DES CONSEILS SECTORIELS, DES ORDRES PROFESSIONNELS ET DES ENTREPRISES RÉPUTÉES DANS LES DOMAINES DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

- **DACUM EST EN VOIE DE S'IMPLANTER DANS PLUSIEURS AUTRES PAYS, NOTAMMENT EN AFRIQUE DU SUD, EN ARGENTINE, AU BRÉSIL, AU BURKINA FASO, AU CHILI, EN INDONÉSIE, EN ISRAËL, EN MALAISIE ET AU MEXIQUE**

LE CONTENU D'UN PROFIL DE COMPÉTENCES

- **DES ÉNONCÉS PRÉCIS DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (OU TECHNIQUES) FORMULÉS EN TERMES DE TÂCHES, INCLUANT CELLES QUI SERONT REQUISES DANS UN AVENIR PROCHAIN**
- **DES ÉNONCÉS PRÉCIS DE COMPÉTENCES PERSONNELLES FORMULÉS EN TERMES D'HABILETÉS, INCLUANT CELLES QUI SERONT REQUISES DANS UN AVENIR PROCHAIN**
- **LES OUTILS, ÉQUIPEMENTS, FOURNITURES OU MATÉRIAUX UTILISÉS**
- **TOUS LES ÉNONCÉS COMPLÈTENT LE DÉBUT DE PHRASE « L'INDIVIDU DOIT ÊTRE CAPABLE DE … »**

Pierre Morin, Formation Inc 2003

RETOUR

LES PRINCIPES DIRECTEURS QUI SOUS-TENDENT L'ÉLABORATION D'UN PROFIL DE COMPÉTENCES

- **LES EXPERTS - PRATICIENS PEUVENT DÉCRIRE ET DÉFINIR LEUR TRAVAIL MIEUX QUE TOUTE AUTRE PERSONNE**

- **UNE MANIÈRE EFFICACE D'ANALYSER UN EMPLOI CONSISTE À INVENTORIER ET À ANALYSER LES TÂCHES QUI SONT EXÉCUTÉES PAR DES EXPERTS PRATICIENS**

- **TOUTES LES TÂCHES, POUR ÊTRE EXÉCUTÉES CORRECTEMENT, REQUIÈRENT UN ENSEMBLE DE CONNAISSANCES, D'HABILETÉS OU D'ATTITUDES**

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

RETOUR

L'ANALYSE DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

- **CHAQUE ÉNONCÉ DE LA CHARTE DES COMPÉTENCES PEUT ÊTRE VU COMME LE TITRE D'UN TIROIR DE CLASSEUR**

- **EN PROCÉDANT À L'ANALYSE DÉTAILLÉE, ON « OUVRE LES TIROIRS »**

- **POUR CHAQUE ÉNONCÉ DE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE QUI FERA L'OBJET D'UNE ANALYSE DÉTAILLÉE, ON IDENTIFIERA :**

  - **2 à 5 TÂCHES ASSOCIÉES À CETTE COMPÉTENCE**
  - **2 à 3 ACTIONS CLÉS POUR CHAQUE TÂCHE ASSOCIÉE**
  - **LES 2-3 PRINCIPALES COMPÉTENCES PERSONNELLES À DÉMONTRER LORSQU'ON ACCOMPLIT LES TÂCHES RELIÉES À CETTE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE.**

- **CHAQUE COMPÉTENCE PERSONNELLE DOIT AUSSI ÊTRE DÉFINIE EN TERME COMPORTEMENTAL DE MANIÈRE À POUVOIR ÊTRE MESURABLE ET OBSERVABLE**

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

EXEMPLE D'UNE ANALYSE DÉTAILLÉE POUR UNE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

D. FOURNIR DES SERVICES DE RÉFÉRENCE, DE RECHERCHE ET DE CONSULTATION

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	PRINCIPALES TÂCHES	TÂCHES SPÉCIFIQUES IMPORTANTES / ACTIONS CLÉS
2. Former les usagers aux services offerts ***Les trois principales compétences personnelles à démontrer pour bien assumer cette responsabilité clé :*** • ***Démontrer un esprit d'analyse*** • ***Démontrer un sens de l'organisation*** • ***Communiquer oralement***	**7.1 Évaluer les besoins**	**. Déterminer l'objet et l'ampleur de la formation** **. Déterminer le public cible**
	7.2 Développer la formation	**. Définir les objectifs** **. Choisir le format** **. Préparer la documentation et les exercices pratiques** **. Élaborer les outils d'évaluation**
	7.3 Organiser la formation	**. Réserver / produire le matériel didactique** **. Réserver les équipements requis**
	7.4 Donner la formation	**. Faire des exposés** **. Répondre aux questions** **. Superviser la réalisation d'exercices pratiques** **. Donner de la rétroaction (*feedback*)**
	7.5 Évaluer la formation	**. Administrer les outils d'évaluation** **. Analyser les données**

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

EXEMPLE D'UNE ANALYSE DÉTAILLÉE POUR UNE COMPÉTENCE PERSONNELLE

COMPÉTENCES PERSONNELLES	HABILETÉS SPÉCIFIQUES
Démontrer un esprit d'analyse	▪ **Recueillir des données et des faits pertinents** ▪ **Décomposer les faits et les données en éléments simples** ▪ **Déterminer les questions et les enjeux essentiels ou plus pertinents** ▪ **Tirer des conclusions logiques**
Communiquer oralement	▪ **Donner des explications et des directives en choisissant les termes justes et en s'exprimant de façon logique** ▪ **Transmettre des informations complètes tout en se limitant à ce qui est nécessaire pour l'interlocuteur** ▪ **Adapter son langage à l'interlocuteur en utilisant des termes à sa portée et des analogies / images qui faciliteront sa compréhension**

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

RETOUR

LES UTILISATIONS POSSIBLES D'UN PROFIL DE COMPÉTENCES

ÉLABORER DES PROFILS DE COMPÉTENCES PAR POSTE
DÉFINIR DES NORMES DE PROGRESSION DE CARRIÈRE
IDENTIFIER DES (SES) BESOINS D'APPRENTISSAGE
RECRUTER
CRÉÉR / RÉVISER DES DESCRIPTIONS DE FONCTION
GÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

RETOUR

ÉLABORER DES PROFILS DE COMPÉTENCES PAR POSTE

A. Créer et maintenir les programmes et services	**1. Planifier les services et les programmes**					**2. Évaluer les services et les programmes**					**3. Promouvoir et mettre en marché les services et les programmes**				
	1					**1**					**3**				

B. Acquérir et disposer des ressources d'information	**1. Choisir les ressources d'information**					**2. Acquérir les ressources d'information**					**3. Recevoir et traiter les ressources d'information**					**4. Faire les inventaires**				
	3					**--**					**3**					**3**				

Échelle :

- Doit maîtriser **certaines tâches reliées à cette compétence** mais peut avoir besoin d'aide ou de supervision pour la maîtriser dans son ensemble ;

2. Doit maîtriser cette compétence mais peut avoir besoin **périodiquement** d'aide ou de supervision
3. Doit exercer cette compétence **sans aide ni supervision**
4. Doit effectuer cette tâche selon les normes en vigueur et (l'un ou l'autre des énoncés suivants) …
   A. … manifester une qualité et une vitesse d'exécution remarquables ;
   B. … faire preuve d'initiative et d'une capacité d'adaptation face à certaines situations difficiles ;
   C. … diriger d'autres personnes au cours de son travail.

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

RETOUR

DÉFINIR DES NORMES DE PROGRESSION DE CARRIÈRE

A. Créer et maintenir les programmes et services	1. Planifier les services et les programmes					2. Évaluer les services et les programmes					3. Promouvoir et mettre en marché les services et les programmes				
	1	2				1	2				2	3			

B. Acquérir et disposer des ressources d'information	1. Choisir les ressources d'information					2. Acquérir les ressources d'information					3. Recevoir et traiter les ressources d'information					4. Faire les inventaires				
	2	3				--	2				2	3				3	3			

B1	B2			

B1: Bibliothécaire Niveau 1 (junior)
B2: Bibliothécaire Niveau 2 (intermédiaire)

Échelle :

- Doit maîtriser **certaines tâches reliées à cette compétence** mais peut avoir besoin d'aide ou de supervision pour la maîtriser dans son ensemble ;

2. Doit maîtriser cette compétence mais peut avoir besoin **périodiquement** d'aide ou de supervision
3. Doit exercer cette compétence **sans aide ni supervision**
4. Doit effectuer cette tâche selon les normes en vigueur et (l'un ou l'autre des énoncés suivants) …
   A. … manifester une qualité et une vitesse d'exécution remarquables ;
   B. … faire preuve d'initiative et d'une capacité d'adaptation face à certaines situations difficiles ;
   C. … diriger d'autres personnes au cours de son travail.

Pierre Morin, Formation Inc. 2000

RETOUR

ÉVALUER LES COMPÉTENCES (OU S'AUTO-ÉVALUER) ET IDENTIFIER LES (SES) BESOINS DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

• **Créer et maintenir les programmes et services**	**1. Planifier les services et les programmes**					**2. Évaluer les services et les programmes**					**3. Promouvoir et mettre en marché les services et les programmes**					
	3	**2**			*	**2**	**2**				**3**	**2**			*	
• **Acquérir des ressources d'information**	**1. Choisir les ressources d'information**					**2. Acquérir les ressources d'information**					**3. Recevoir et traiter les ressources d'information**					**4. Faire les inventaires**
	3	**3**				**3**	**3**				**3**	**3**				**3** **4A**

NP	**E**			**BA**

NP: Niveau de performance attendu
E: Évaluation

Échelle :
1. Doit maîtriser **certaines tâches reliées à cette compétence** mais peut avoir besoin d'aide ou de supervision pour la maîtriser dans son ensemble ;
2. Doit maîtriser cette compétence mais peut avoir besoin **périodiquement** d'aide ou de supervision
3. Doit exercer cette compétence **sans aide ni supervision**
4. Doit effectuer cette tâche selon les normes en vigueur et (l'un ou l'autre des énoncés suivants) …
   A. … manifester une qualité et une vitesse d'exécution remarquables ;
   B. … faire preuve d'initiative et d'une capacité d'adaptation face à certaines situations difficiles ;
   C. … diriger d'autres personnes au cours de son travail.

Pierre Morin, Formation Inc. 2000

RETOUR

À DES FINS DE RECRUTEMENT

A. Créer et maintenir les programmes et services	**1. Planifier les services et les programmes ***	**2. Évaluer les services et les programmes ***	**3. Promouvoir et mettre en marché les services et les programmes ***	
B. Acquérir et disposer des ressources d'information	**1. Choisir les ressources d'information**	**2. Acquérir les ressources d'information**	**3. Recevoir et traiter les ressources d'information**	**4. Faire les inventaires**
C. Organiser et décrire les ressources d'information	**1. Concevoir des plans de classification**	**2. Appliquer les plans de classification**	**3. Évaluer les plans de classification**	**4. Créer / importer les fiches signalétiques et les méta-données**
D. Fournir des services de référence, de recherche et de consultation	**1. Répondre aux besoins de référence**	**2. Répondre aux besoins de recherche**	**3. Répondre aux demandes de consultation**	**4. Préparer et distribuer des outils d'information**
I. Démontrer des habiletés interpersonnelles	**1. Agir en fonction des attentes des clients / usagers**	**2. Démontrer des habiletés à communiquer oralement**	**3. Démontrer des habiletés à communiquer par écrit**	**4. Faire preuve de leadership ***
J. Démontrer des habiletés personnelles	**1. Démontrer des habiletés conceptuelles ***	**2. Démontrer un esprit d'analyse**	**3. Faire preuve de rigueur et de minutie ***	**4. Gérer son temps**

- **DÉFINIR LE PROFIL DE COMPÉTENCES RECHERCHÉ**
- **PRÉPARER L'AFFICHAGE**
- **CHOISIR LES MESURES D'ÉVALUATION ET PRÉPARER LES ENTREVUES**

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

RETOUR

CRÉER / RÉVISER DES DESCRIPTIONS DE TÂCHES (OU PROFILS DE POSTES)

EN SE BASANT SUR :

LES CHAMPS DE COMPÉTENCES
LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
LES COMPÉTENCES PERSONNELLES

... TELS QUE DÉFINIS DANS LA CHARTE DES COMPÉTENCES

GÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES (DE SES) COMPÉTENCES

A. Créer et maintenir les programmes et services	**1. Planifier les services et les programmes**	**2. Évaluer les services et les programmes**	**3. Promouvoir et mettre en marché les services et les programmes**

LES TÂCHES SPÉCIFIQUES DÉFINIES DANS L'ANALYSE DÉTAILLÉE DEVIENNENT LES <u>OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE:</u>

- **ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE PROMOTION**
- **ÉTABLIR DES RÉSEAUX AVEC DES GROUPES ET DES INDIVIDUS**
- **PUBLICISER LES PROGRAMMES ET LES SERVICES**
- **PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES**

LES ACTIONS CLÉS ET LES HABILETÉS INTERPERSONNELLES, PERSONNELLES ET DE GESTION DEVIENNENT DES <u>INDICATEURS POUR MESURER L'APPRENTISSAGE</u>

- **ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE PROMOTION**
  <u>ACTIONS CLÉS</u>: Définir les objectifs et les publics cibles et préparer un plan d'action
  <u>HABILETÉS CLÉS</u>: Démontrer une pensée stratégique et planifier

Pierre Morin, Formation Inc. 2003

COORDONNÉES DU CONSEIL DES RESSOURCES DU SECTEUR CULTUREL

Personne-resssource : Madame Lucie Daoust

Téléphone : 613-562-1535

Adresse électronique : ldaoust@culturalhrc.ca

COORDONNÉES DE PIERRE MORIN

Téléphone : 450-463-4313

Adresse électronique : pmform@hotmail.com

RETOUR

Institut
de la statistique
Québec

Observatoire de la culture et
des communications

Présentation au Congrès de l ’Association des archivistes du Québec

Trois-Rivières, 14 juin 2003

Serge Bernier

RETOUR

Création de l'OCCQ

Annonce

27 juin 2000

Début des activités

1er septembre 2000

1re réunion du

Comité de direction

18 janvier 2001

RETOUR

Partenaires financiers

MCC

ISQ

CALQ

SODEC

RETOUR

Mission

Répondre aux besoins concrets des personnes rattachées au milieu culturel et des communications, que ce soit en matière de **statistique**, de soutien à la **recherche** et de **veille**.

RETOUR

Orientations

Système intégré de statistiques

Banques de données

Culture dans la société

Collaborations avec la recherche

Partenariats

Transfert de connaissances

Services sur base d'affaires

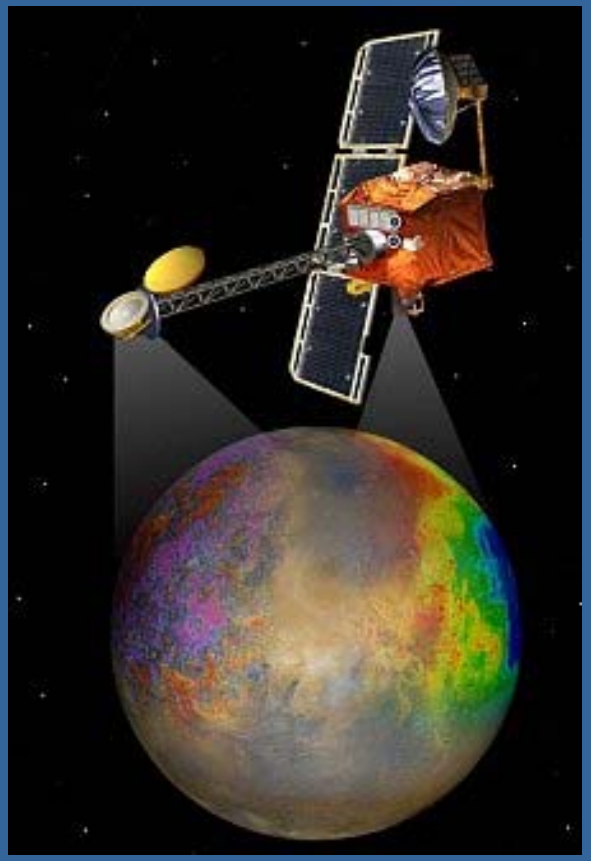

RETOUR

Situation administrative

Unité administrative de l'ISQ

⇩

organisme extrabudgétaire

RETOUR

Pourquoi l'ISQ?

Sa mission

Production et diffusion de l'information statistique

Réalisation des enquêtes statistiques

Sa loi

Pouvoir d'enquête

Accès à des fichiers

Garantie de CONFIDENTIALITÉ

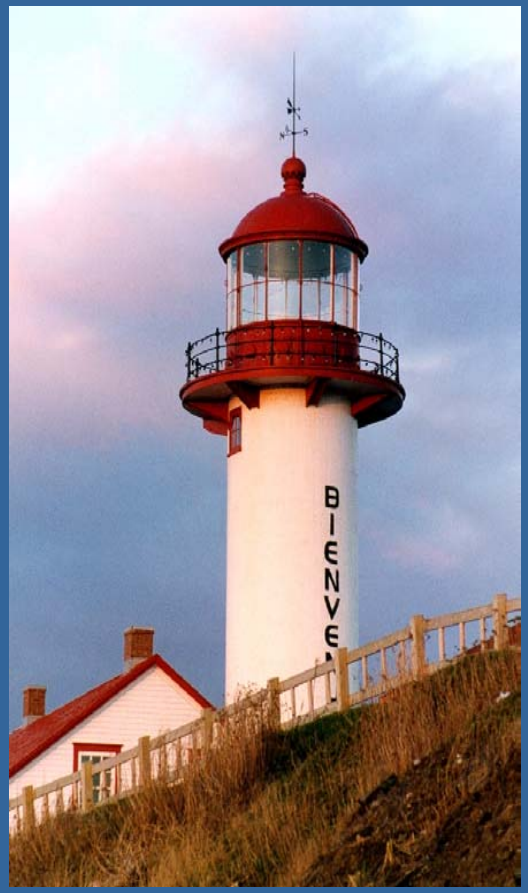

RETOUR

Fonctionnement

Comité de direction

Comités consultatifs (8)

Règlement de régie interne

Code d'éthique

Équipe de 8 personnes

dont 5 agents de recherche

Équipes de projet

RETOUR

Comité de direction

Un(e) président(e)

Les partenaires financiers (5 dirigeants)

Le (la) président(e) de chaque comité consultatif (8)

RETOUR

Comités consultatifs

Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques

Cinéma, audiovisuel et radiodiffusion

Disque et arts de la scène

Livre, littérature et bibliothèques

Multimédia

Municipalités et administrations locales

Patrimoine, institutions muséales et archives

Recherche universitaire

RETOUR

Fonctions des comités

Comité de direction

- orientations
- programme de travail
- suivi des projets
- politiques
- promotion

Comités consultatifs

- préoccupations et attentes
- avis

Chantiers

Cadre conceptuel et SCACCQ

Site Web

Partenaires

Milieux source de statistique officielle

États des lieux

Enquêtes

Impact économique

Dépenses publiques

Pratiques culturelles

Programme de recherche

Main-d'œuvre

RETOUR

Enquêtes

Dépenses publiques (GQ, municipalités)

Cinémas

Vente de livres

Écrivains

Fréquentation des arts de la scène

Vente de disques

Transactions d'œuvres d'art

Fréquentation des musées

Distributeurs de livres

RETOUR

Diffusion

Site Web
(français et anglais)

Publications papier ($)

Statistiques en bref

Bulletin périodique
(français et anglais)

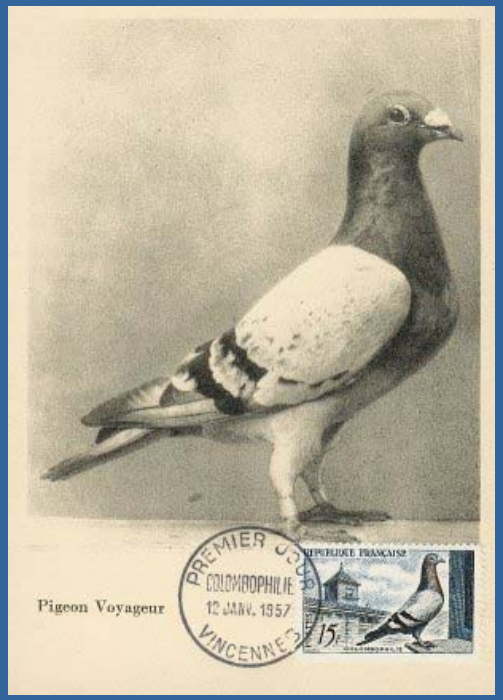

RETOUR

Culture et communications - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Suivante Arrêter Actualiser Démarrage Rechercher Favoris Média Historique Courrier Imprimer Édition Copernic

Adresse http://sq/observatoire/default.htm OK Liens

Institut de la statistique Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Rechercher Autres sites English

Organisation | Services | Statistiques officielles | Les régions | Méthodes | Toutes nos publications

Vous êtes dans : Observatoire de la culture et des communications du Québec

Organisation | Données statistiques | Publications | Classifications culturelles | Banque de données sur les films | Abonnez-vous | Autres sites

Nouveautés de l'Observatoire

10 juin 2003
Statistiques sur le livre, avril 2003

26 mai 2003
Statistiques sur le film, mars 2003

Publications
- **Les enquêtes de participation culturelle - Une comparaison France–Québec–États-Unis** (PDF 118 ko)
- **Rapport d'enquête sur le financement de la production numérique interactive à contenu culturel** (PDF 174 ko)

8 mai 2003
Communiqué de presse
Lancement de l'ouvrage *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, édition 2003*

Publication
Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, Édition 2003

LE SAVIEZ-VOUS ?

Bilan 2002 : Une excellente année pour les librairies!

Malgré un certain recul en novembre et en décembre, les ventes de livres ont augmenté au Québec de 6,0 % en 2002 pour atteindre 653,5 millions de dollars. Les librairies ont accru leurs ventes de livres de 9,6 %, tandis que celles-ci chutaient de 11,1 % dans les grandes surfaces.

Données sur les ventes de livres

../donstat/econm_finnc/comrc_exter/index.htm Intranet local

Démarrer Culture et communica... 09:00

RETOUR

État des lieux

<u>En cours</u> :

Film

Livre et bibliothèques

<u>À venir</u> :

Patrimoine, institutions muséales, archives

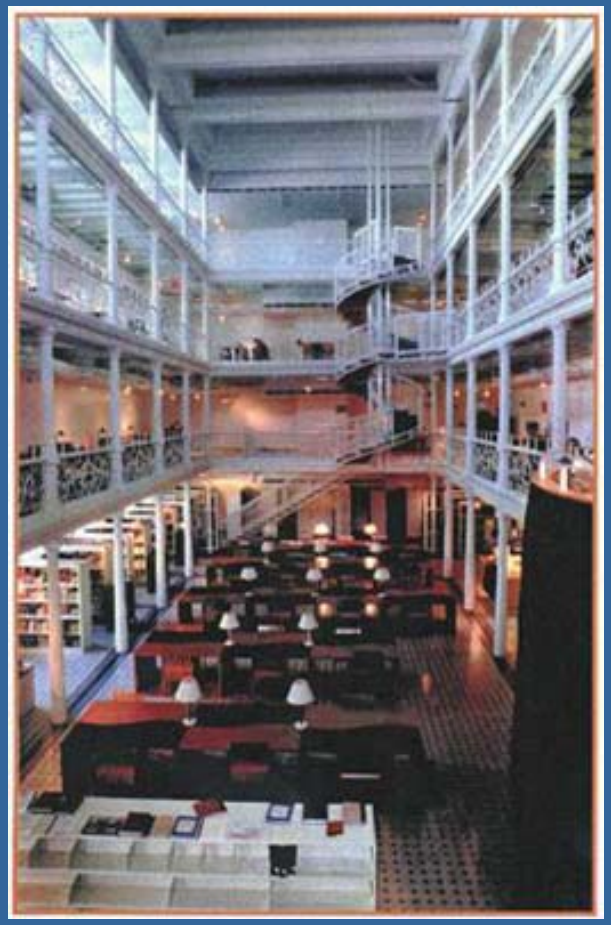

RETOUR

Le projet

Document

État de situation du domaine

Identifie intervenants

Synthèse et analyse

RETOUR

Contenu

Système d ’émission

Produits

Publics

RETOUR

Démarche

Cerner domaine

Info disponible

Validation

Carences info

Production (enquête)

Analyse

Publication

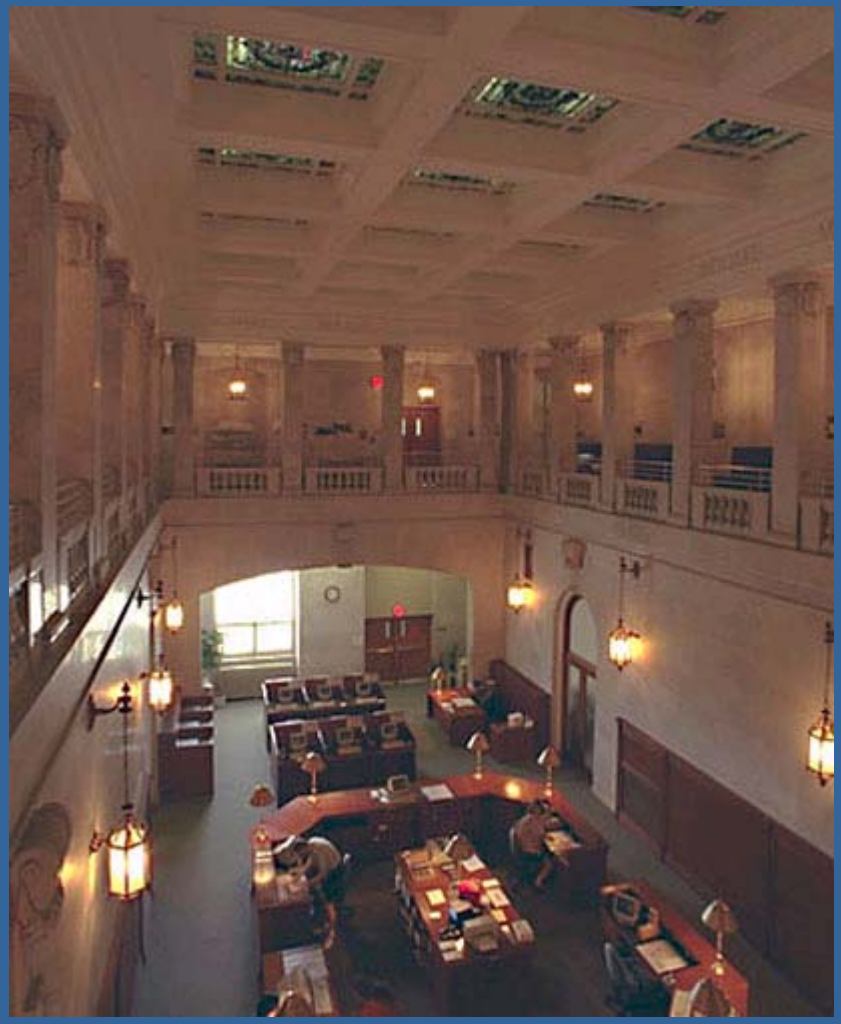

RETOUR

Échéances

Patience

Répertoire précède toutes les autres démarches

Plan de travail en 2003

RETOUR

Questions Commentaires

Marie-Thérèse Thibault
chargée de projet
418-691-2414
poste 3047
marie-therese.thibault@stat.gouv.qc.ca

RETOUR

observatoire@stat.gouv.qc.ca
(418) 691-2414
www.stat.gouv.qc.ca/observatoire

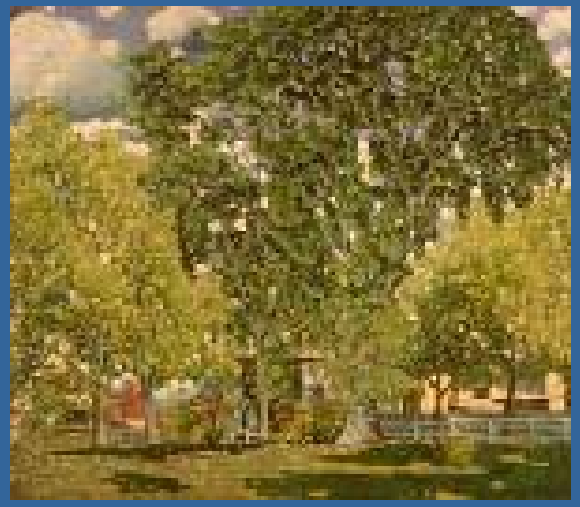

RETOUR

Merci

RETOUR

La réforme du cadastre québécois et la réforme de la publicité foncière: en quête d'une gestion plus efficace des documents fonciers

Par Tania Riendeau

Recherchiste
Procad-Géomatique, Charlesbourg

RETOUR

A. La réforme du cadastre québécois

B. La réforme de la publicité foncière

RETOUR

- 1. Objet de la réforme
- 2. Avant la réforme
- 3. Après la réforme
- 4. Observations en cours de réforme

RETOUR

Circonscriptions foncières

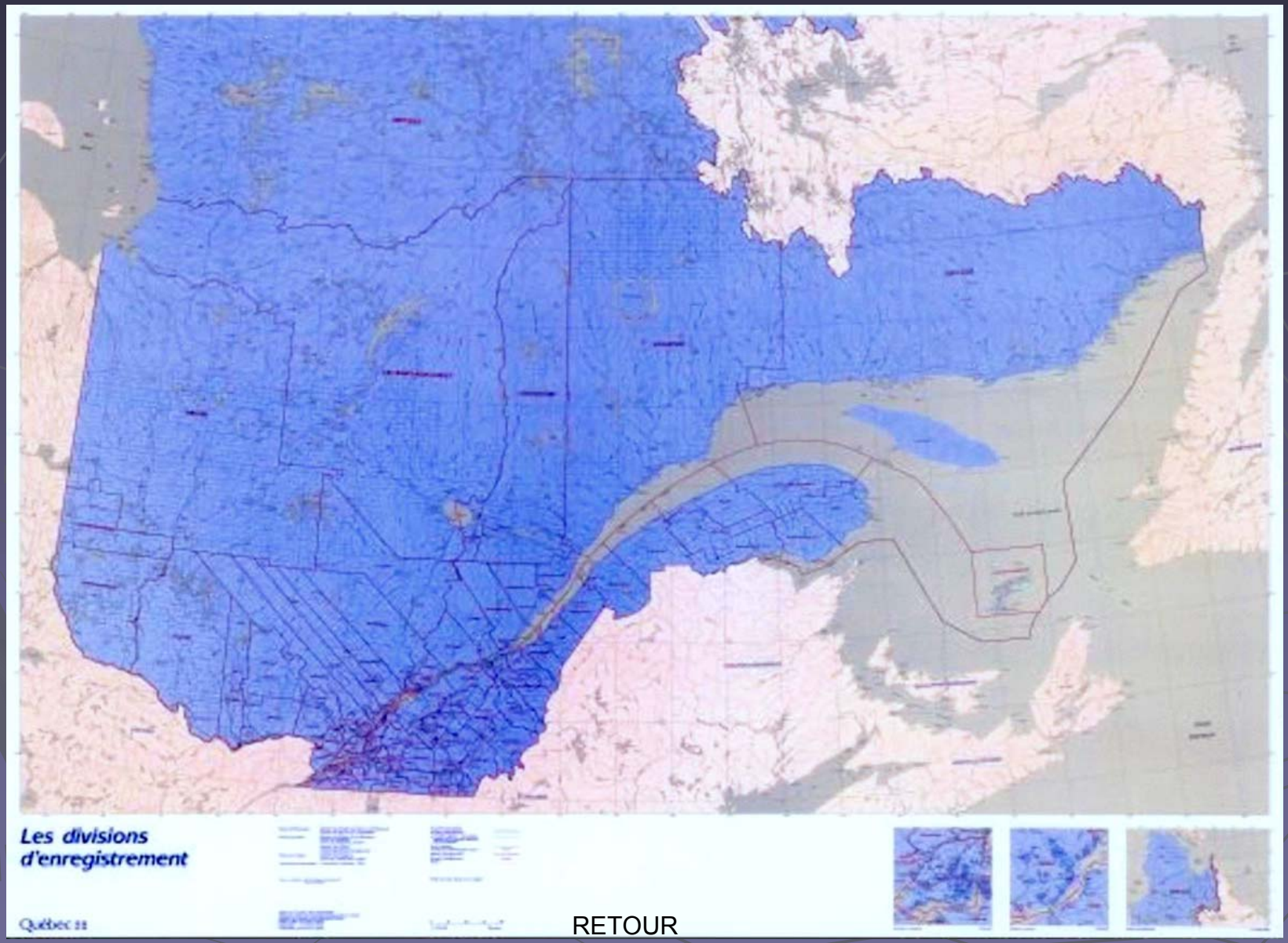

RETOUR

Le Ministère des Ressources naturelles entreprend 2 réformes

- But commun:

- **GESTION PLUS EFFICACE DES DOCUMENTS FONCIERS**

Collaboration étroite entre:

Ministère des Ressources naturelles

et

Firmes privées d'arpenteurs-géomètres

RETOUR

Contrat de rénovation

=

2 ou 3 mandats

RETOUR

Un mandat

=

2 ans

RETOUR

CADASTRE

- - 1450 plans de lots originaires contenant 700 000 lots
- - 350 000 plan parcellaires

Plan de cadastre originaire

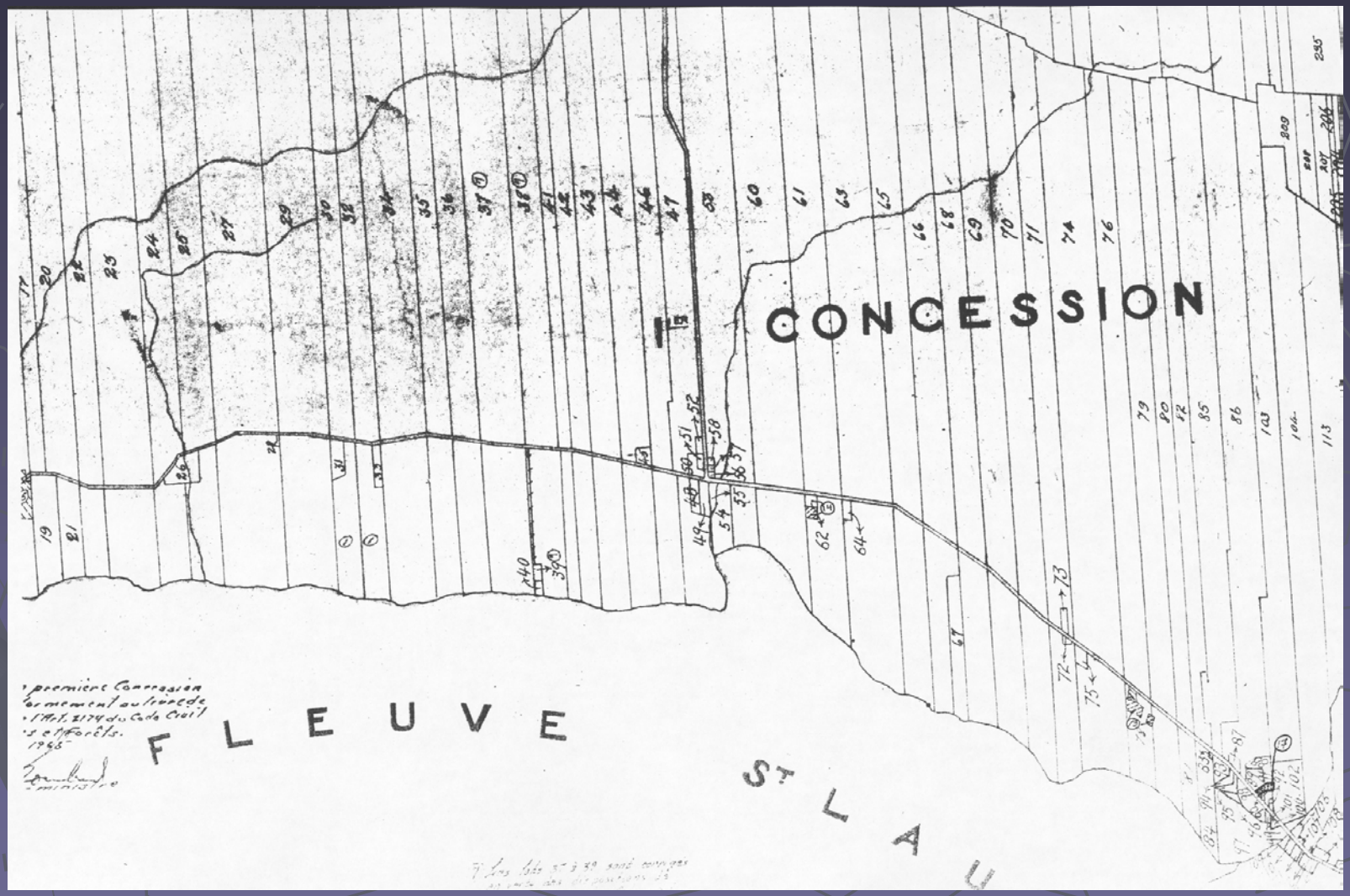

RETOUR

Plan parcellaire

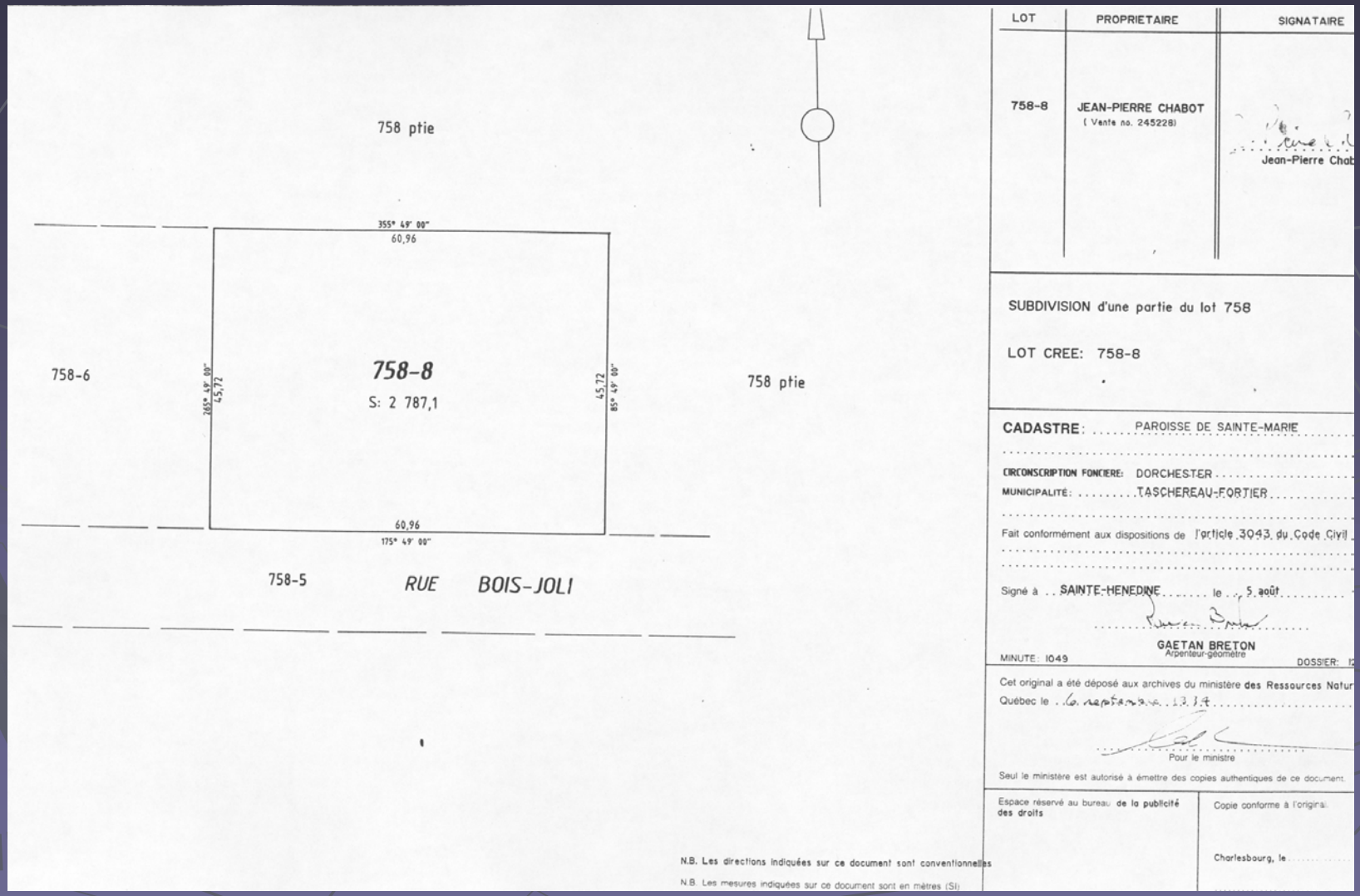

RETOUR

Partie de lot non immatriculée

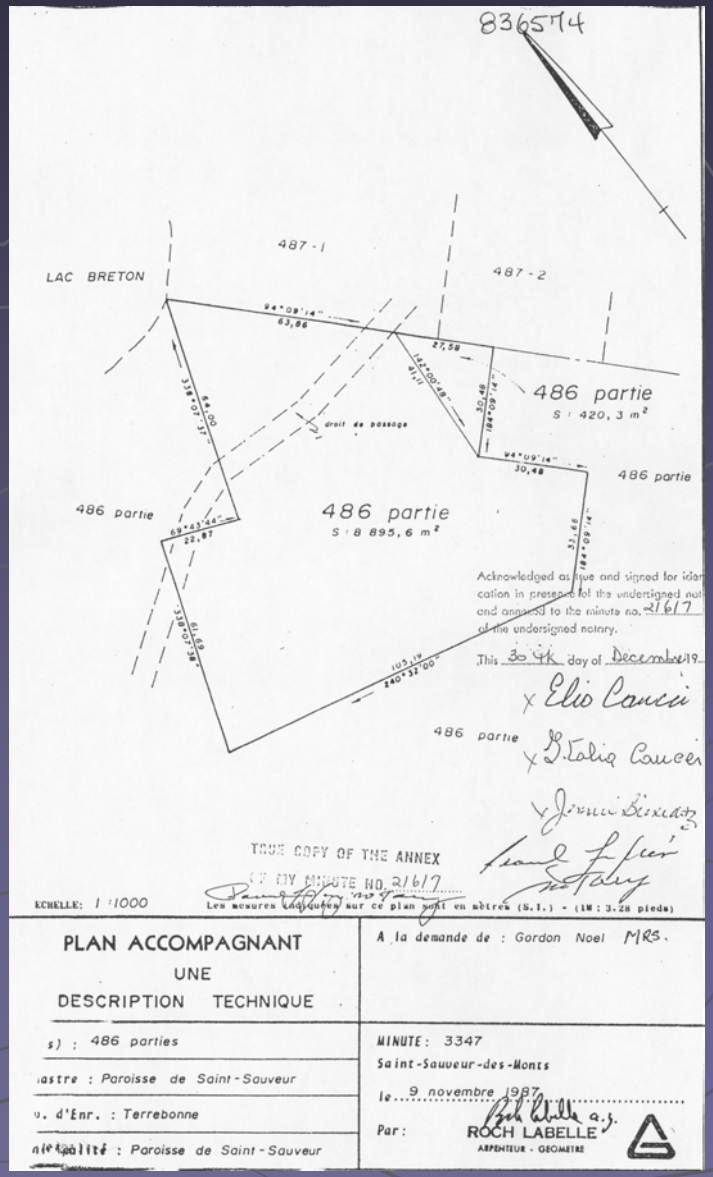

RETOUR

Matrice graphique

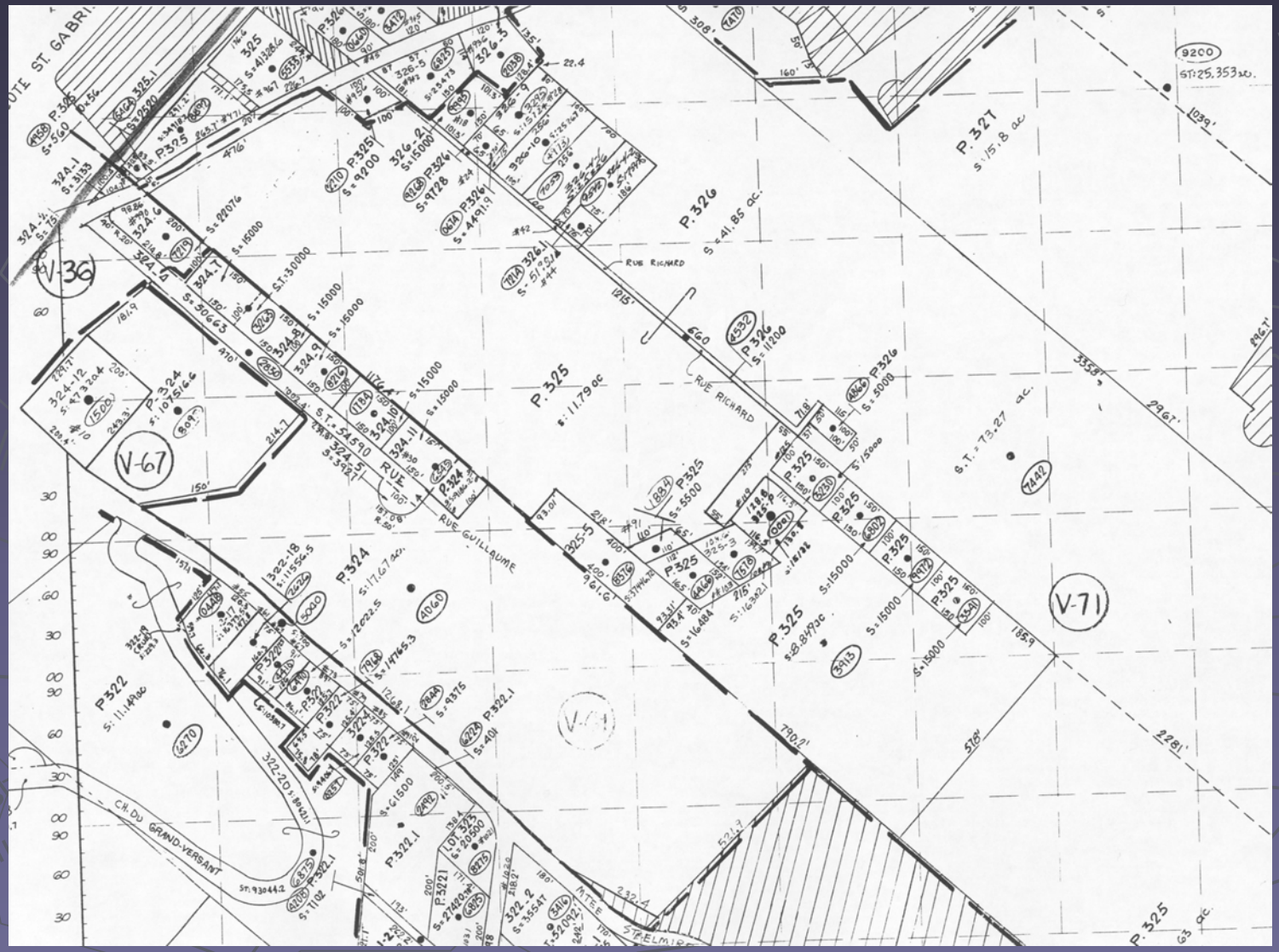

RETOUR

Plan de cadastre

- mesures
- superficie
- bornants
- rattachement

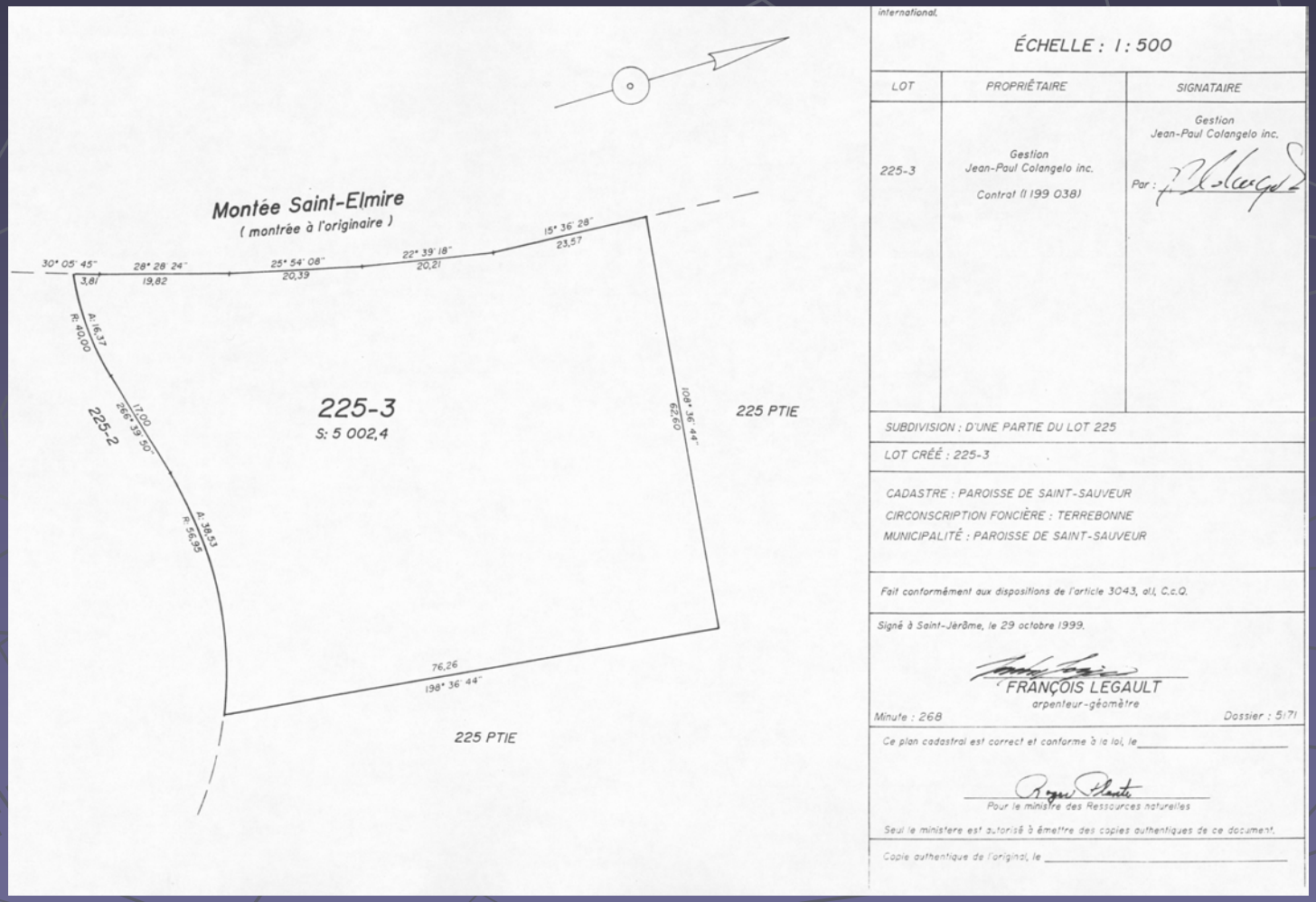

RETOUR

Plan de cadastre et livre de renvoi

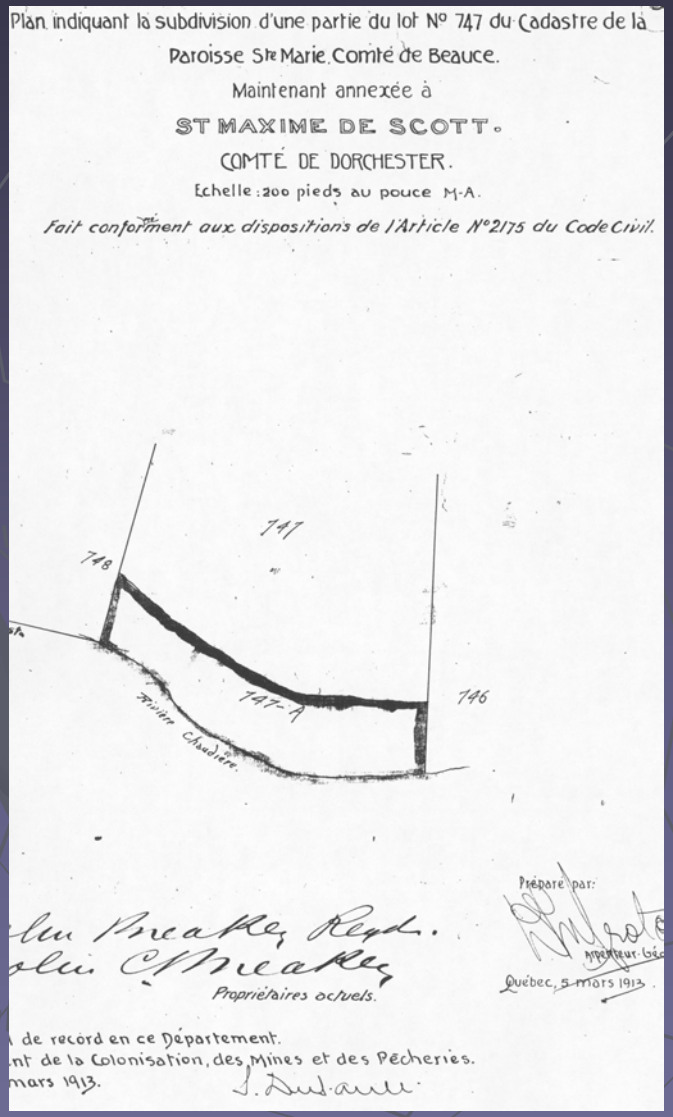

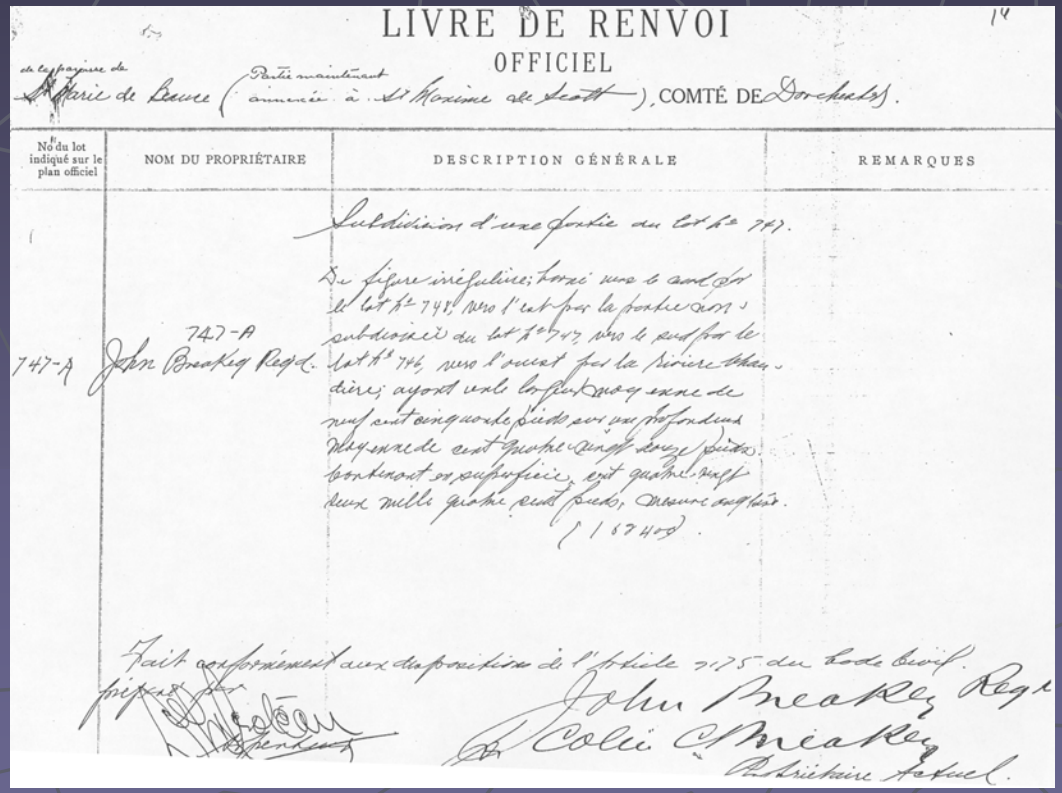

RETOUR

Cadastre dessiné à main levée

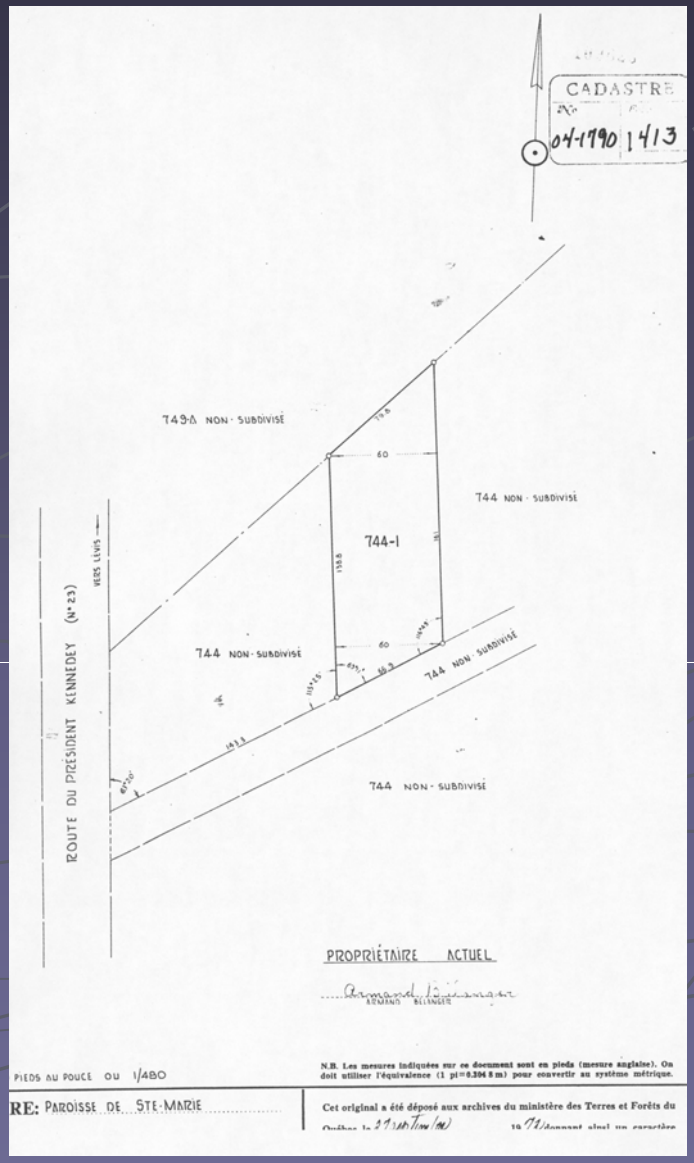

RETOUR

Cadastre dessiné à l'ordinateur

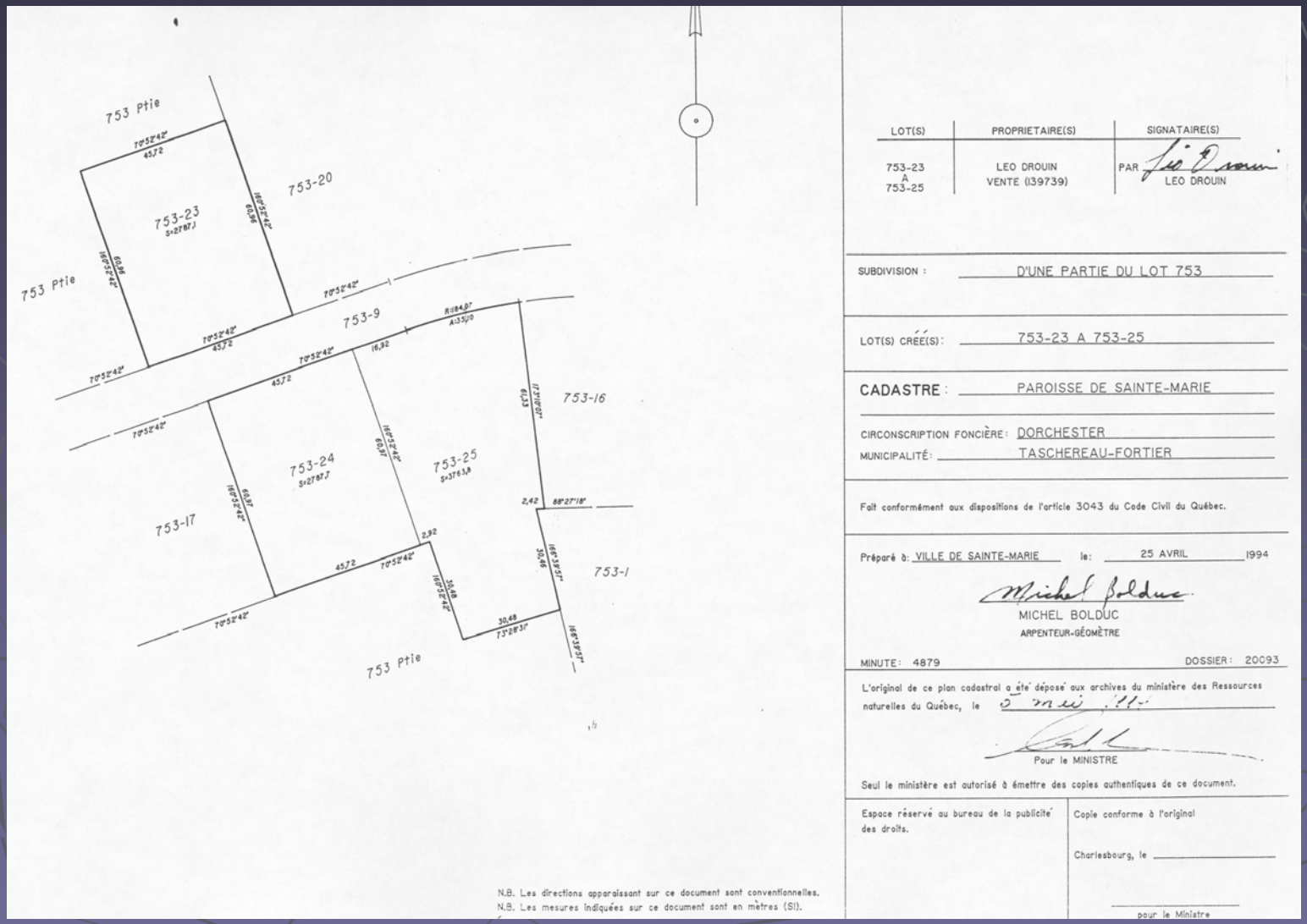

RETOUR

Plan de cadastre ayant le nord vers le haut

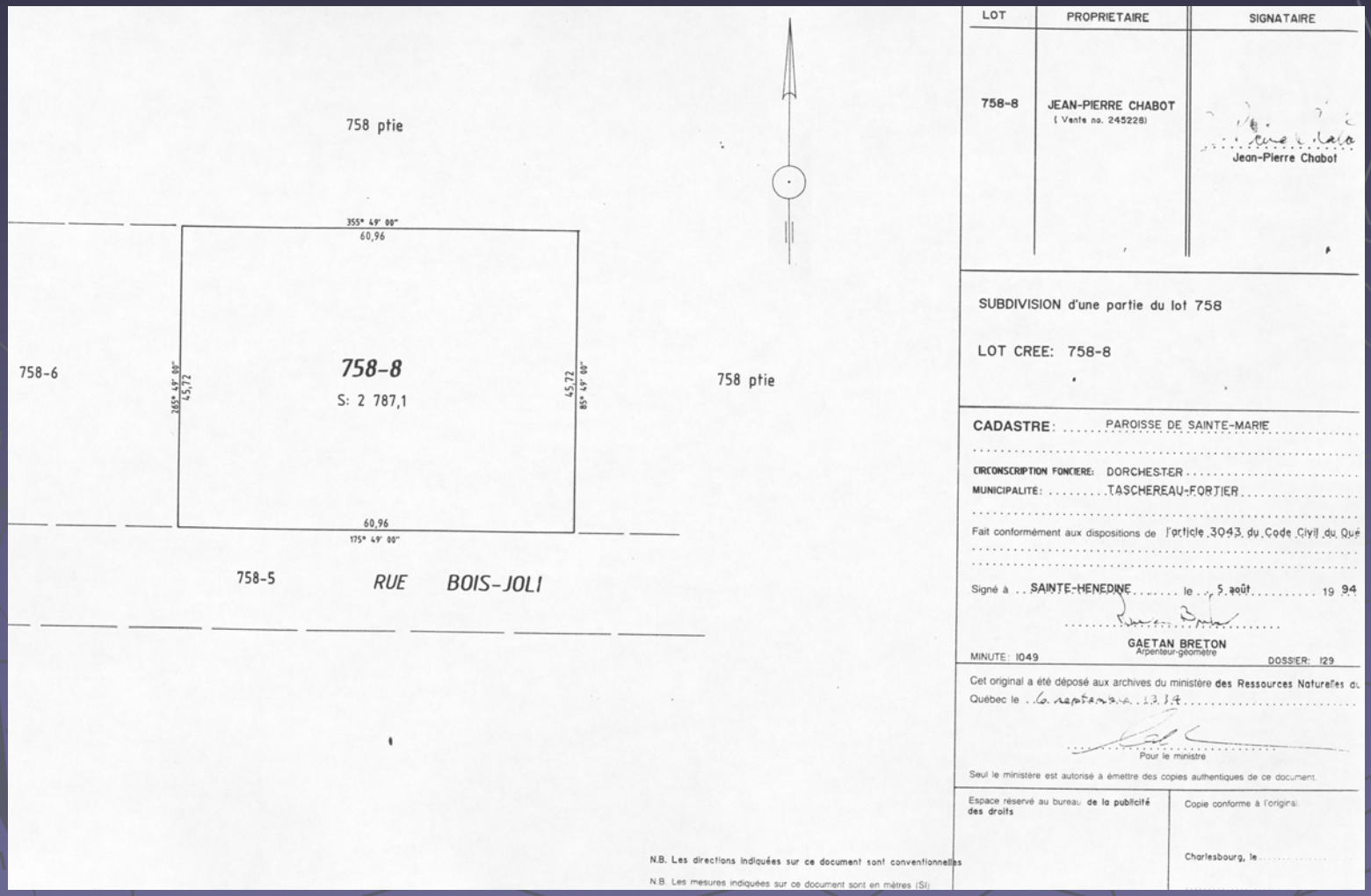

RETOUR

Plan de cadastre n’ayant pas le nord vers le haut

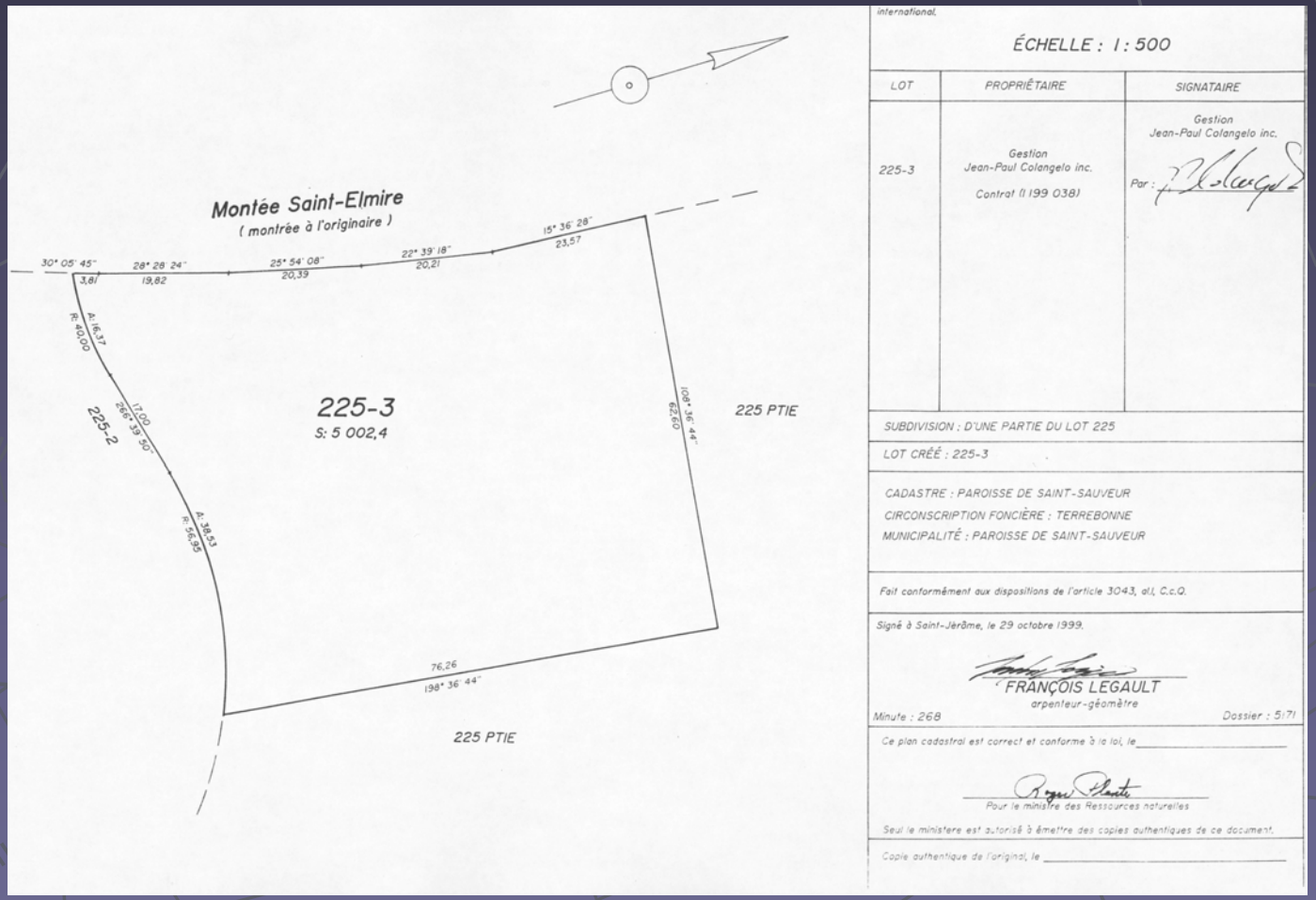

RETOUR

Plan de cadastre à l'échelle 1:500

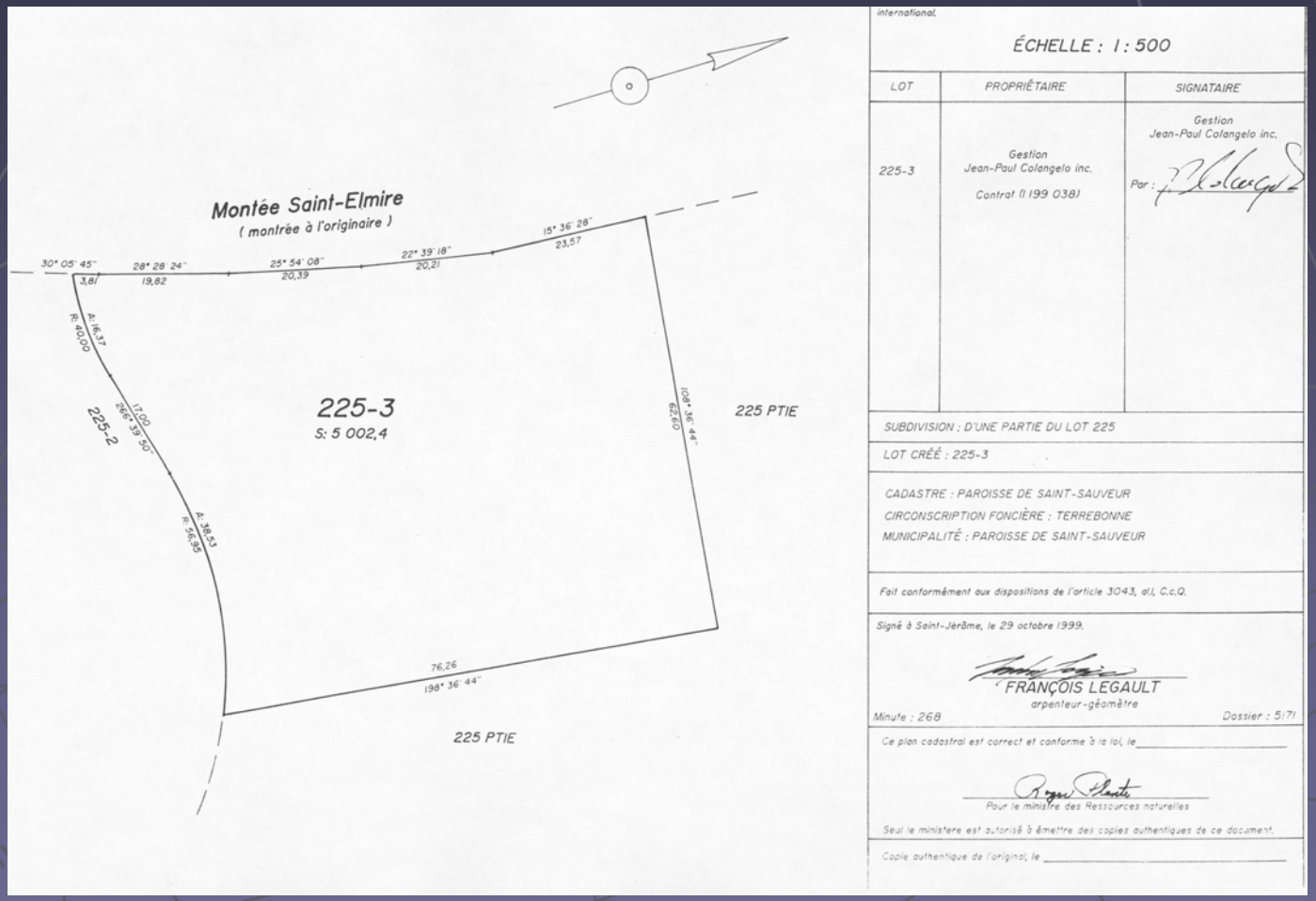

RETOUR

Plan de cadastre à l'échelle 200 pieds au pouce

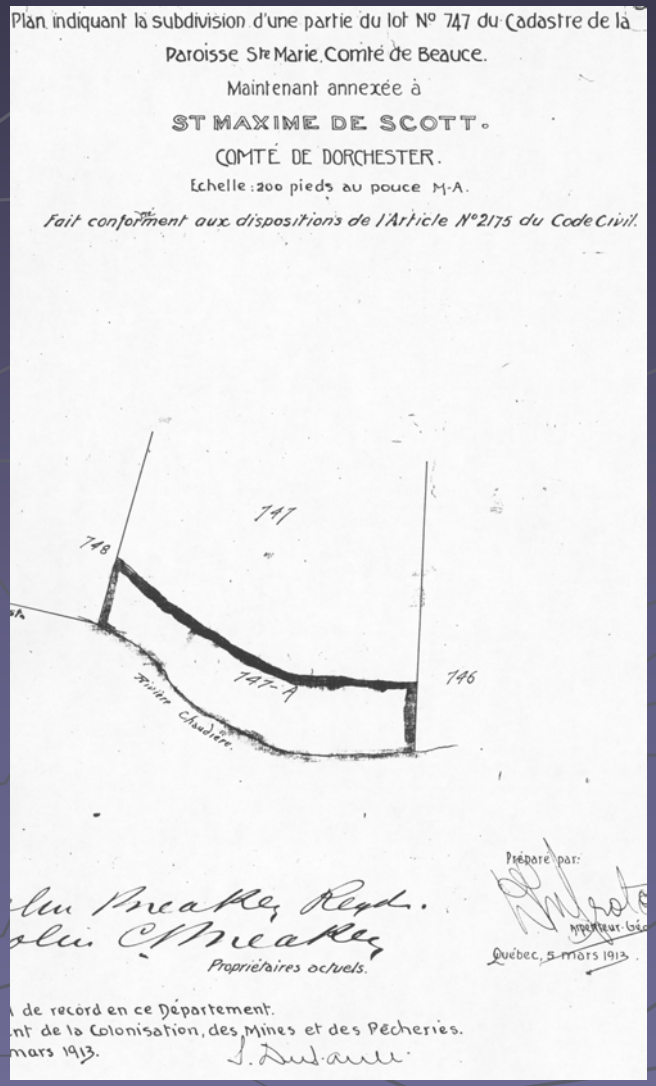

RETOUR

Plan de cadastre avec directions conventionnelles

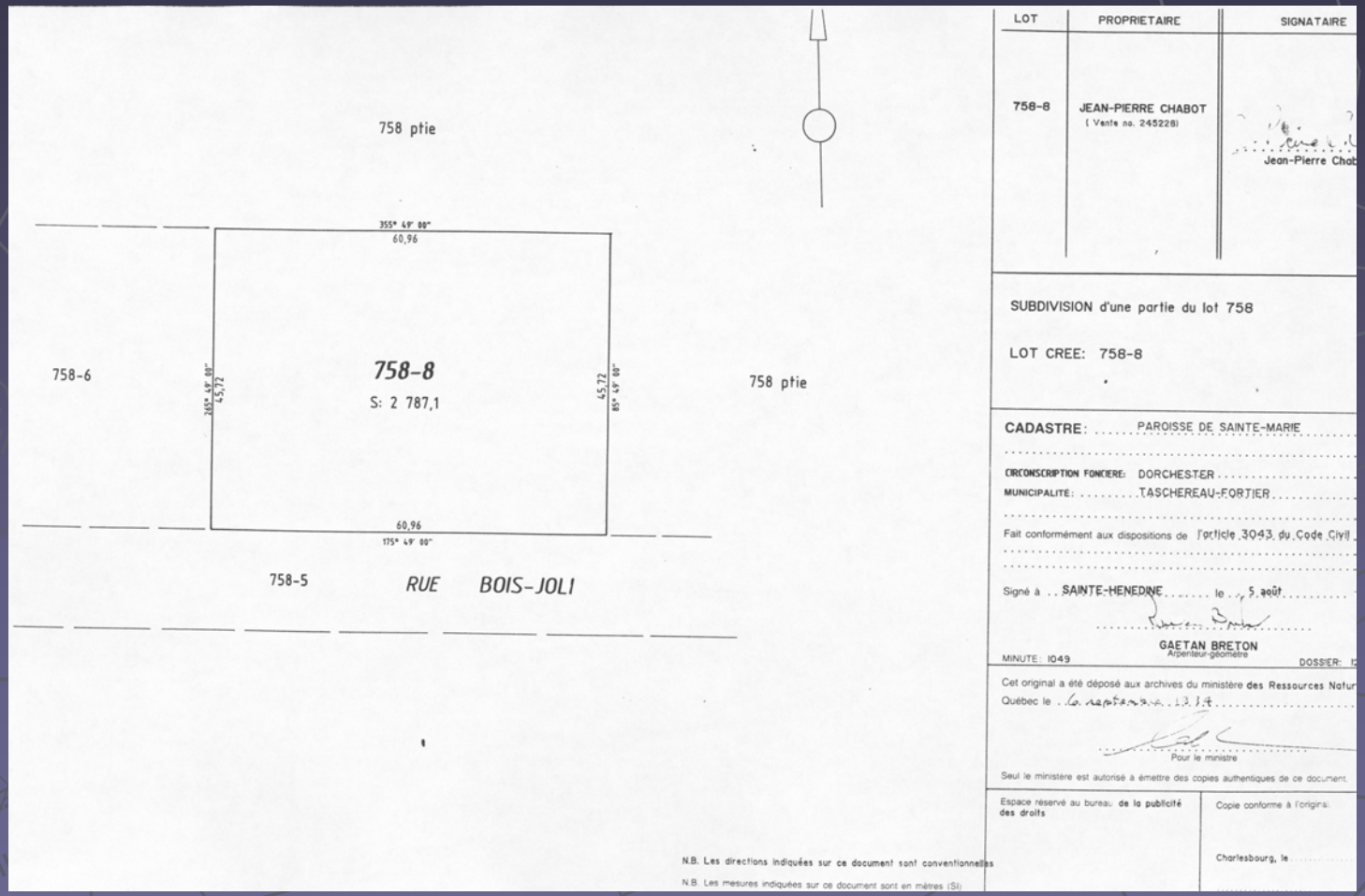

RETOUR

Plan de cadastre avec directions selon le système S.C.O.P.Q.

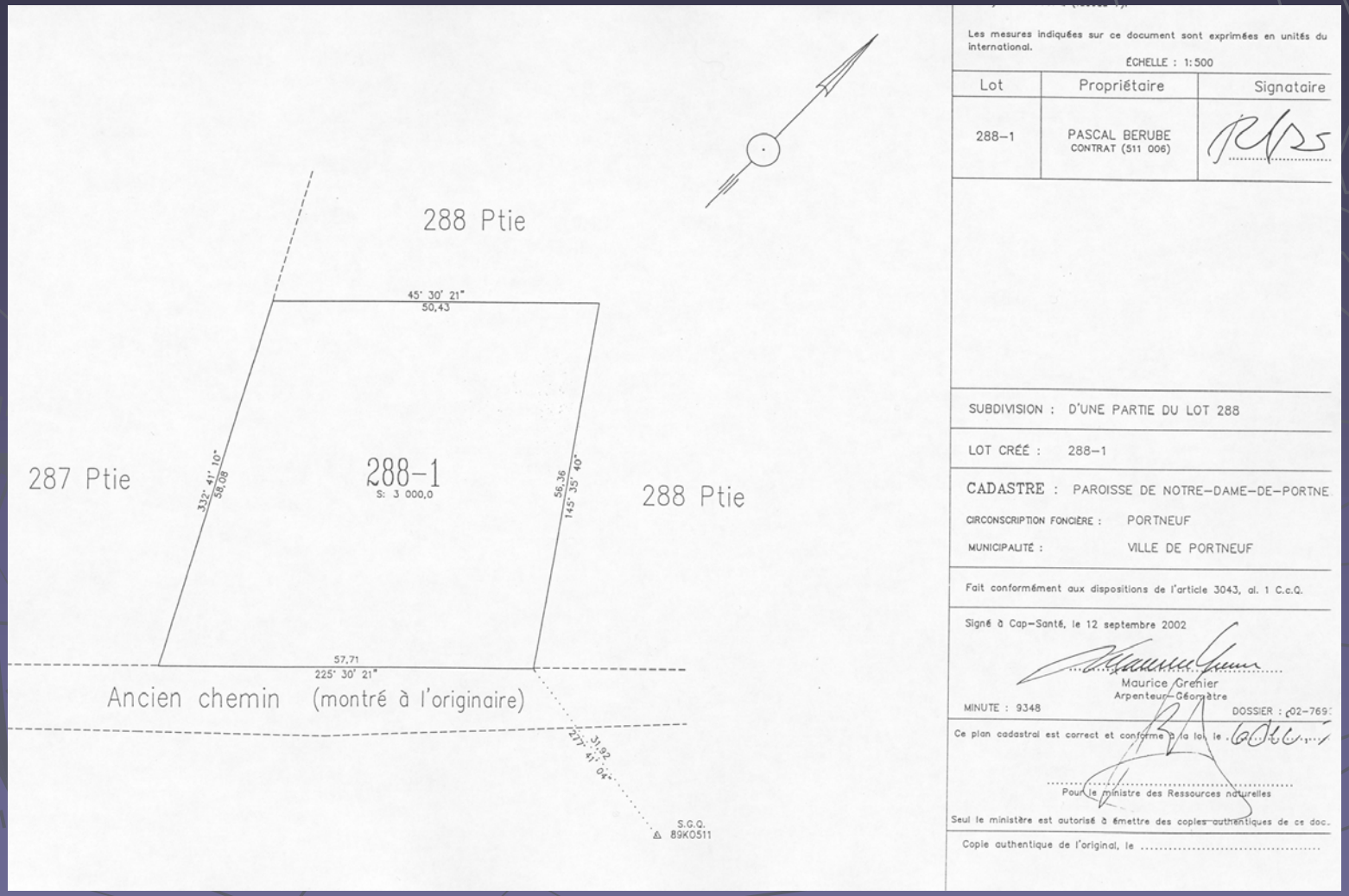

RETOUR

Lot remplacé

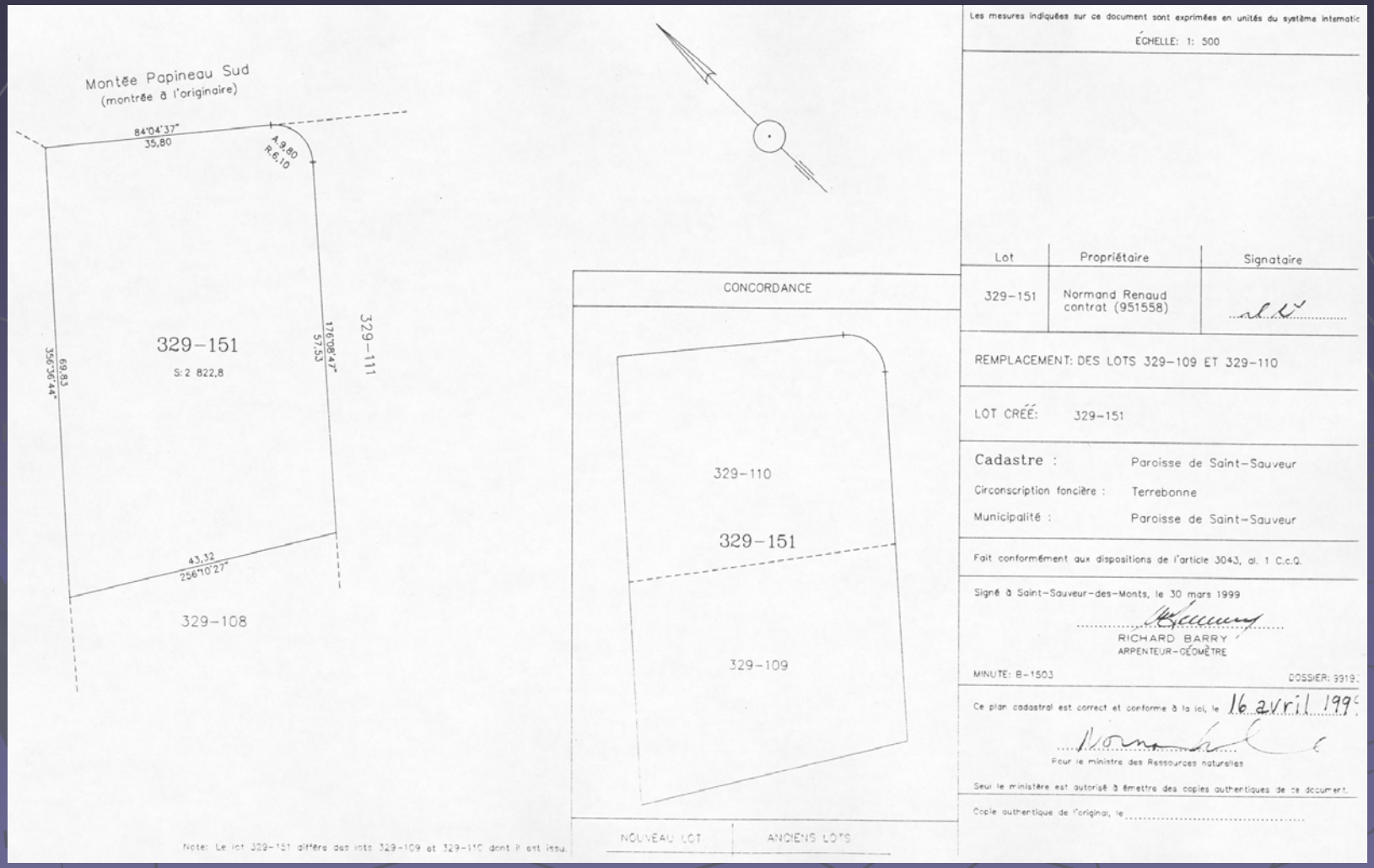

RETOUR

Description d'une partie de lot

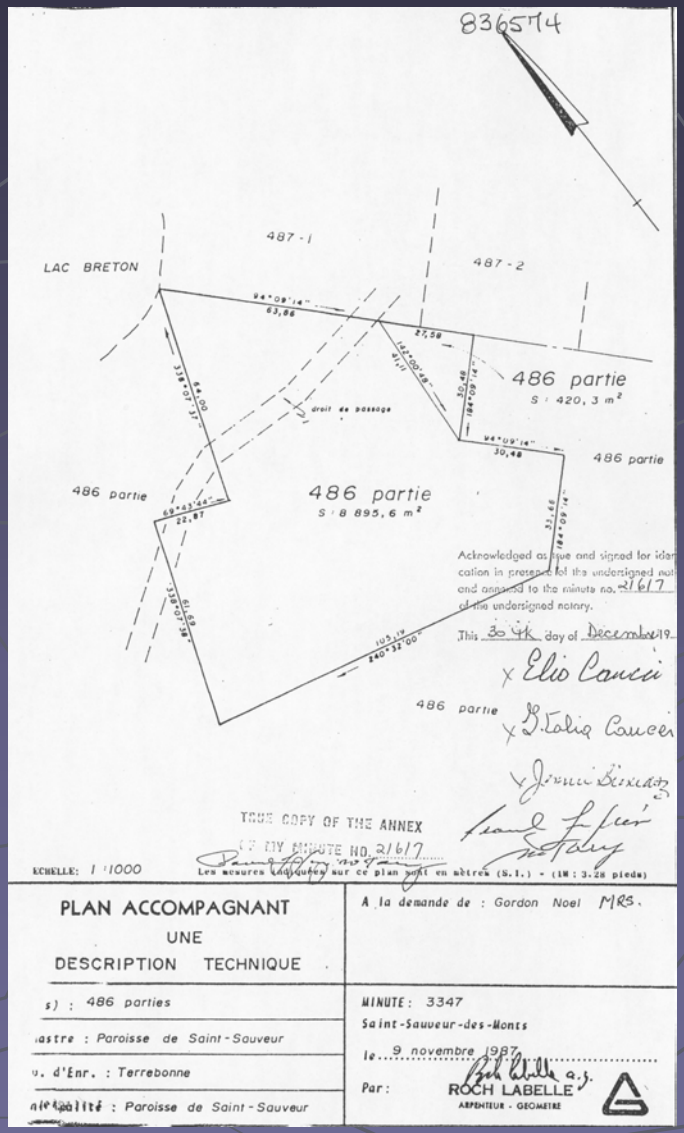

RETOUR

Parties d’un lot originaire

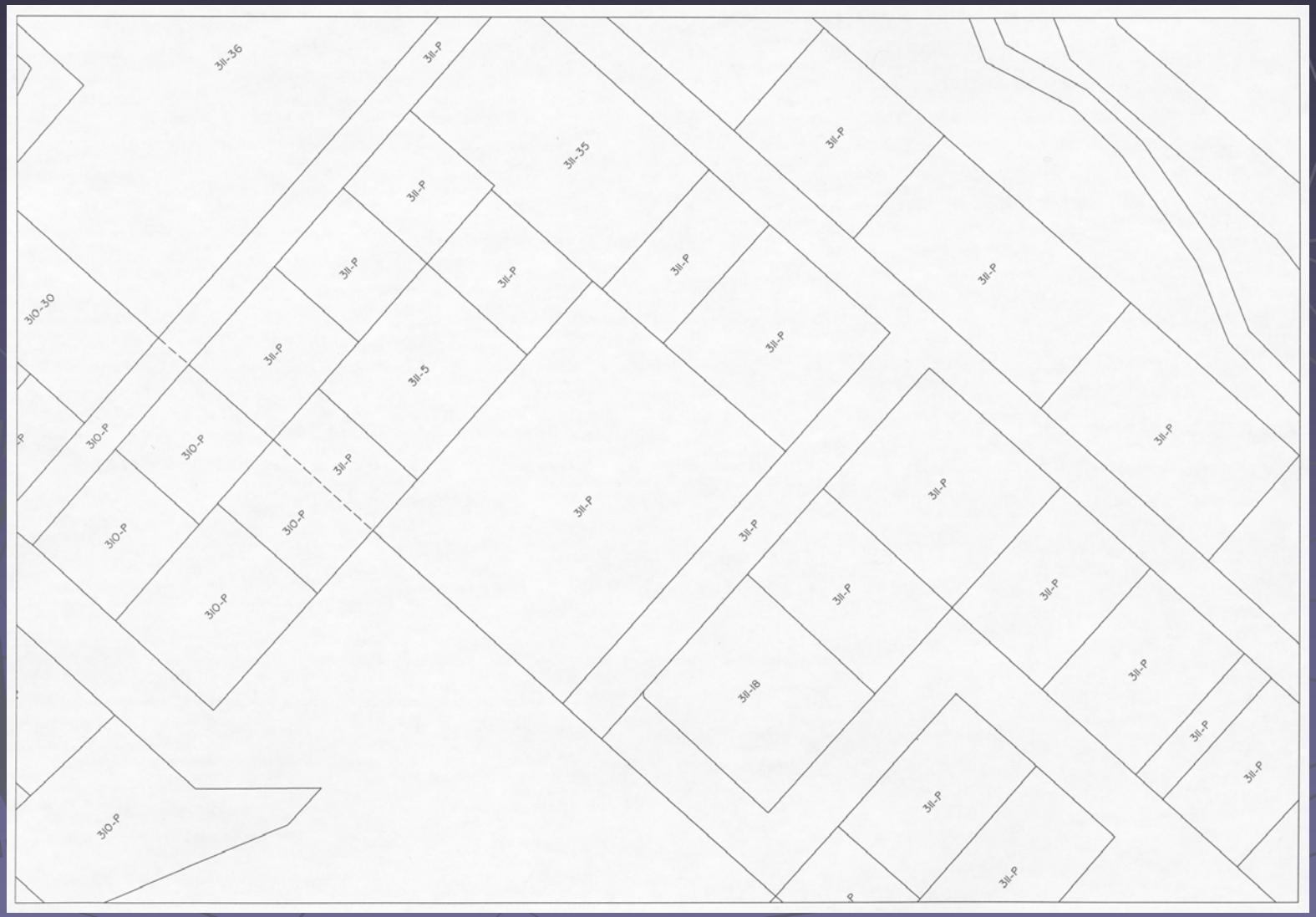

RETOUR

Territoire couvert par un contrat

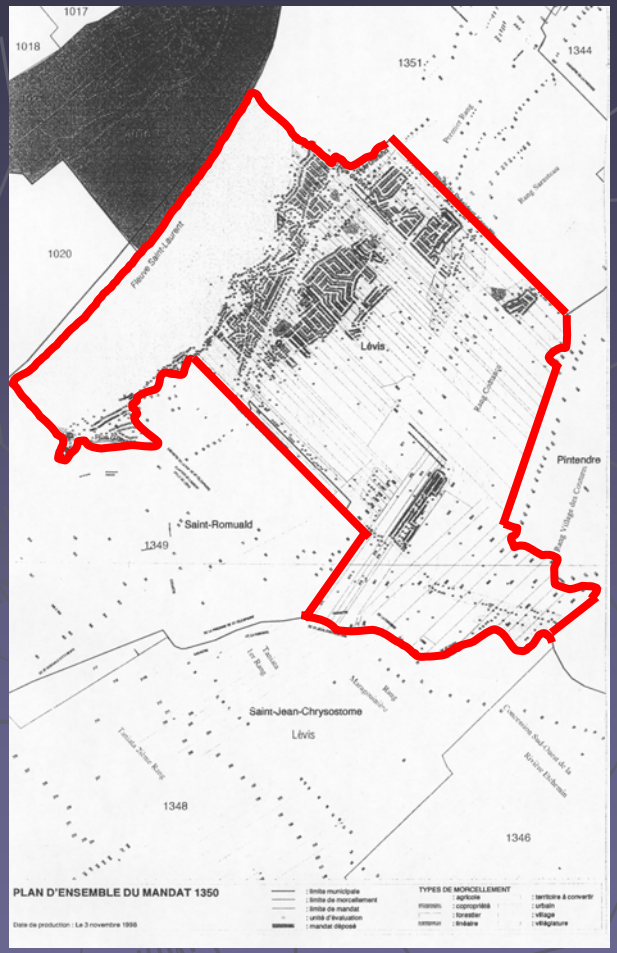

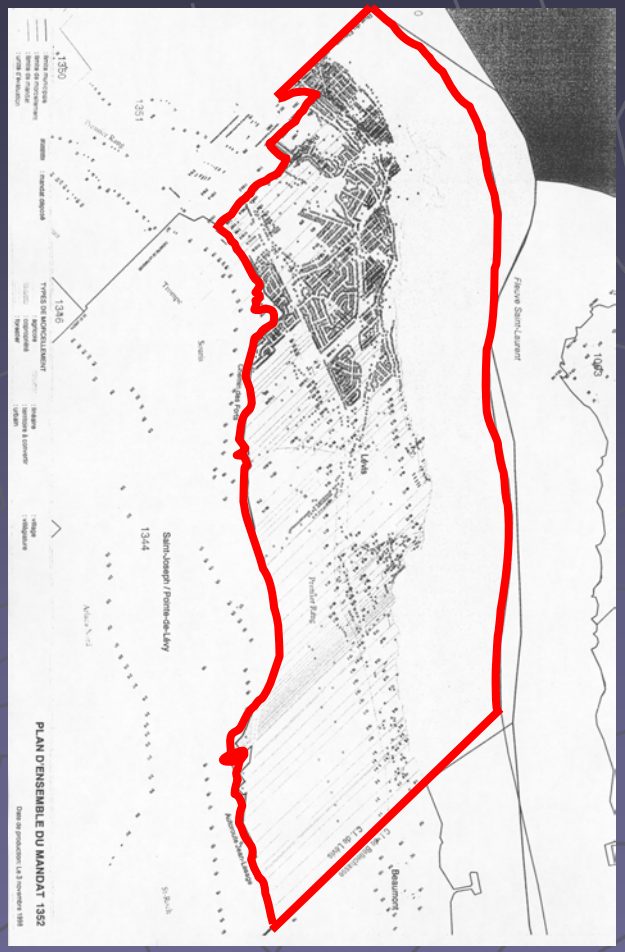

RETOUR

Feuillet cartographique

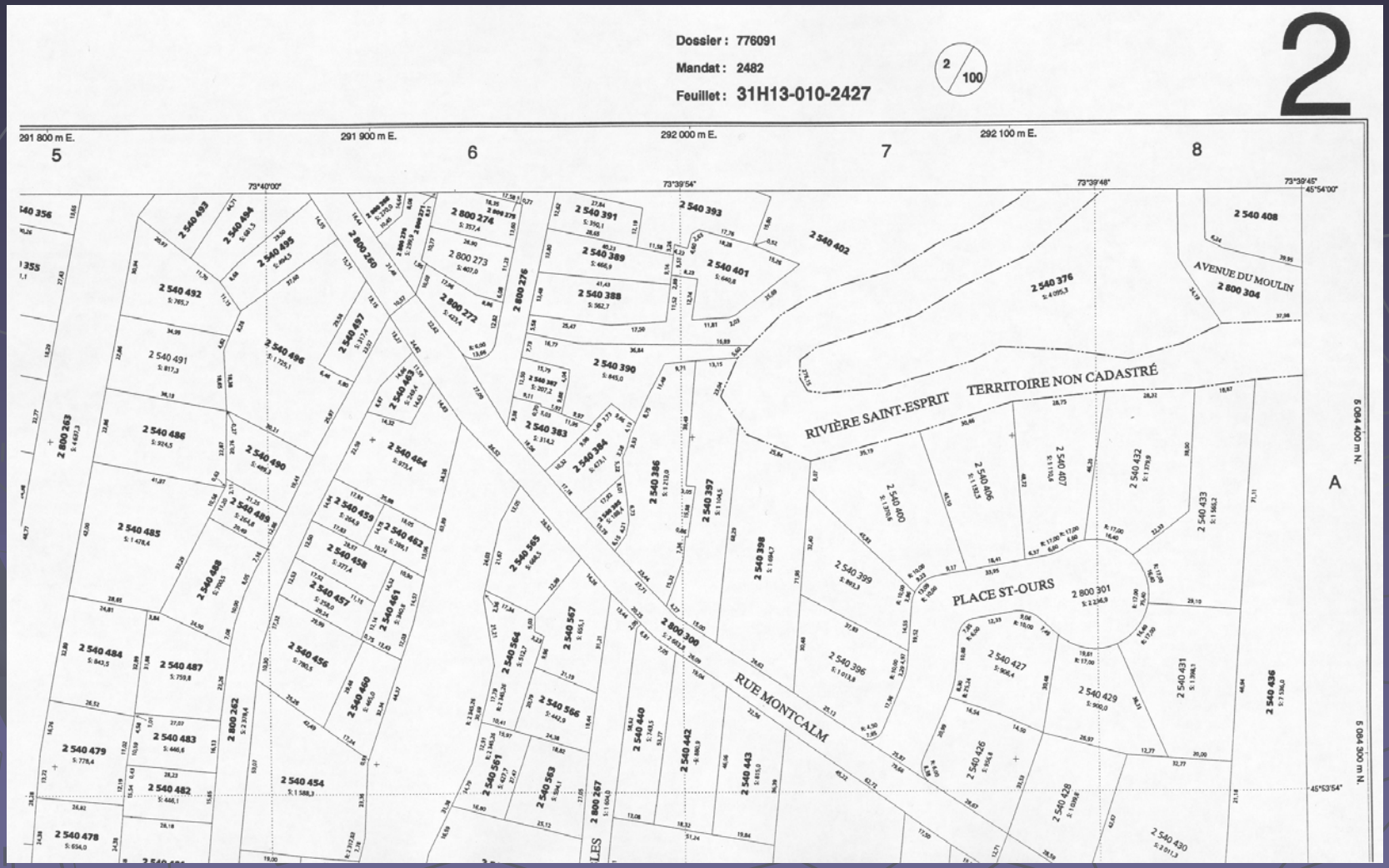

RETOUR

Service *Infolot*

Ressources naturelles, Faune et Parcs
Québec

Impression - Carte du lot: 1 568 876

14,02
14,02
14,02
30,48
30,48
30,48
13,95
4,88
1 568 876
S: 426,3
1 568 878
S: 427,4
1 568 87
S: 427,

74 X 39 m
0 10 m

Québec
© Gouvernement du Québec, 2001

Ressources naturelles, Faune et Parcs
Québec

Impression - Données descriptives

infolot

Identification

Numéro de lot : 1 568 876 Cadastre du Québec
Circonscription foncière : Québec (20)
Statut : Actif 2000-04-10
Dépôt au cadastre : 2000-04-10
Entrée en vigueur au BPD : 2000-04-14

Concordances

Lot(s) antécédent(s)
Numéro(s) de lot : **508-1509, 508-1510 (partie)**
Cadastre : *Paroisse de Saint-Roch-Nord (090620)*
Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s) : Québec, Ville (23027)
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1422
Échelle de représentation : 1:1000
Zone de repérage : C-4
Échelle de création : 1:1000

Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : DUBE, SYLVAIN
POIRIER, LUCIE
Mode d'acquisition : Contrat
Numéro d'inscription du titre : 1675245
Circonscription foncière du titre : Québec (20)

Historique cadastral

Numéro de dossier : 720753 **Action :** Création du lot.
Dépôt au cadastre : 2000-04-10
Entrée en vigueur au BPD : 2000-04-14

Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)
Numéro de dossier : 720753
Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement
Numéro de dossier : 720753

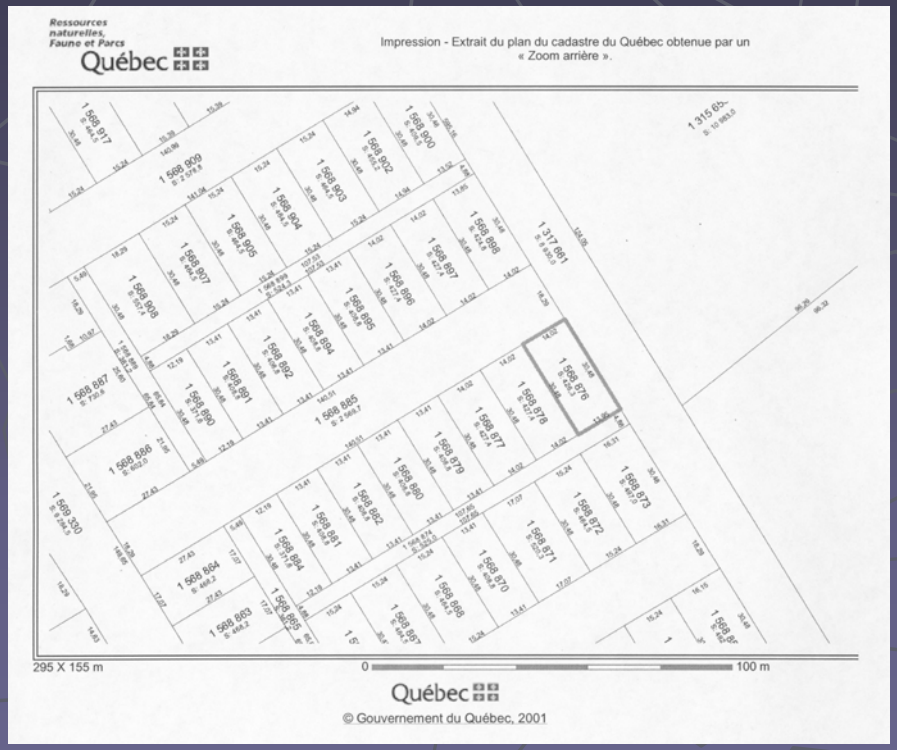

Ressources naturelles, Faune et Parcs
Québec

Impression - Extrait du plan du cadastre du Québec obtenue par un « Zoom arrière ».

295 X 155 m
0 100 m

Québec
© Gouvernement du Québec, 2001

Infolot.mrn.gouv.qc.ca

RETOUR

Seigneurie

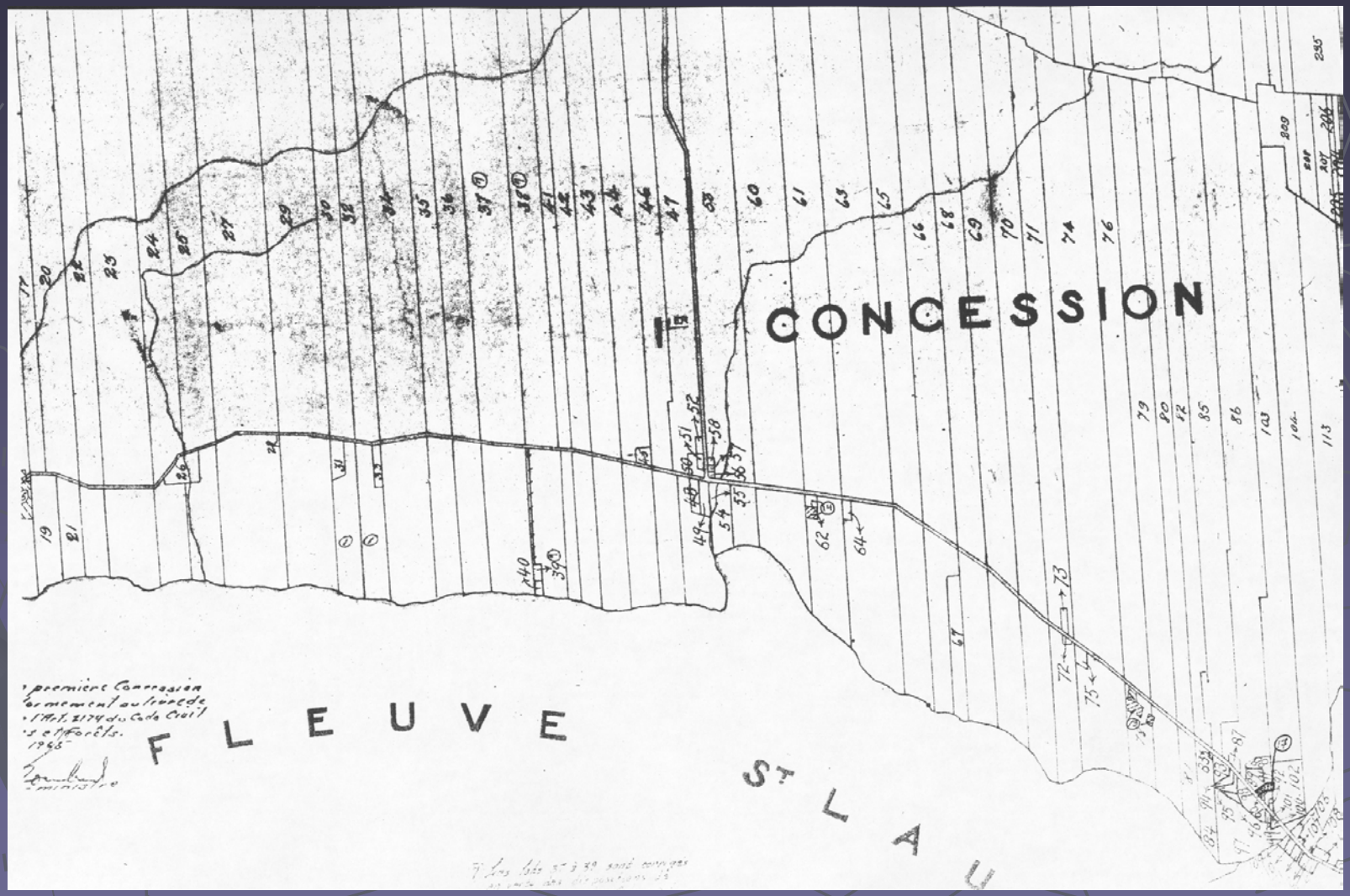

RETOUR

Canton

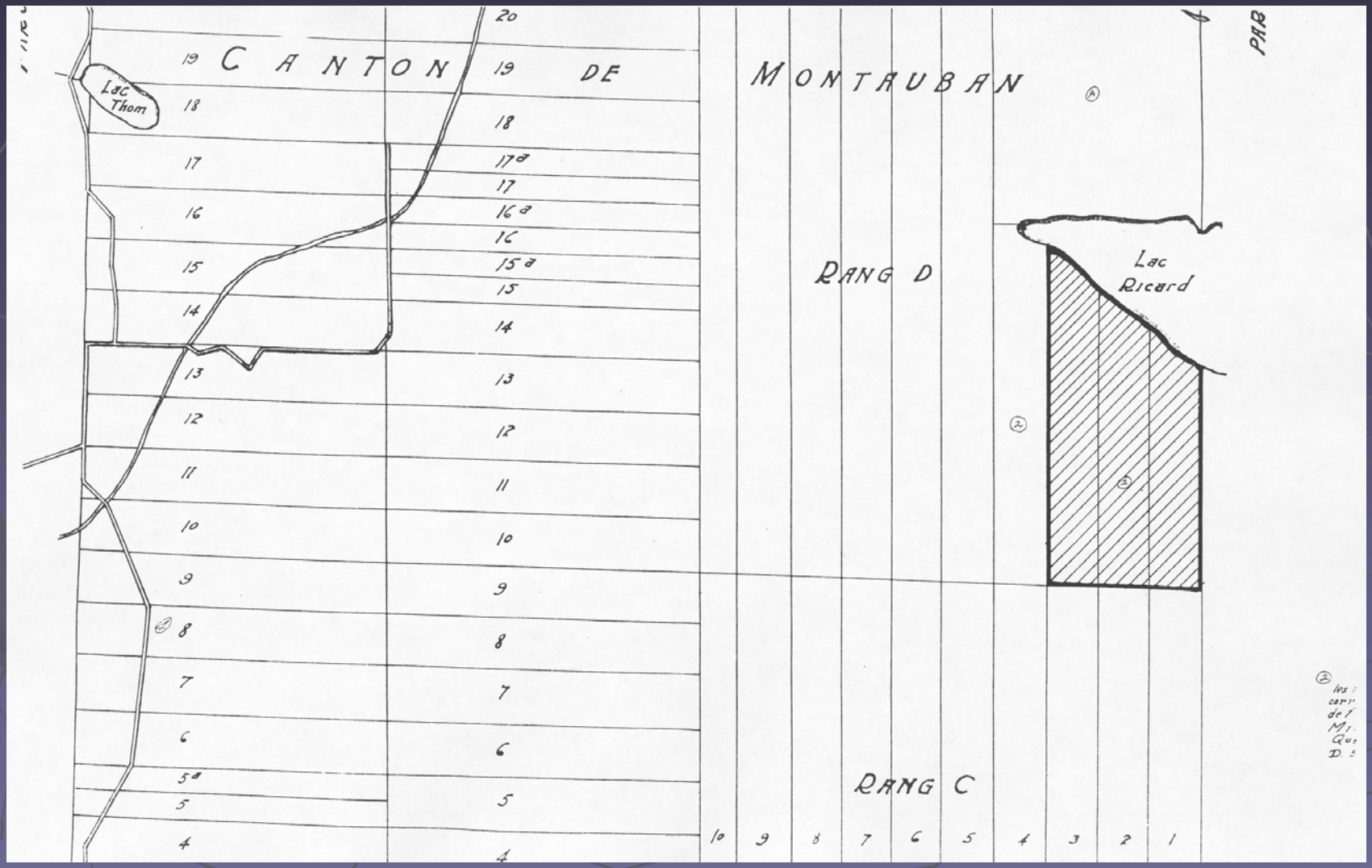

RETOUR

Index aux immeubles

169 12/1/68

Lot no 324-1 Index aux immeubles de Par St Sauveur

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg.	Vol.	N°	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
Denis Hamel à J. Cl. Brisson	Vente	24/7/68		340062			$5000 payé
Jean Claude Brisson à Fernand Lalonde	Vente	26/8/75		468016			15,000 payé cet 27/8/75
Fernand Lalonde à M Monette Lepage-Voyer	Vente	80-09-10		596581			18000 payé
Manon Monette Lepage à René Voyer	Vente	88-11-14		850307			payé

RETOUR

Acte écrit à la main

presence. Signed: Arthur Sutton, Mary Eleanor Jackson, Arthur Sutton, Roger Dortier Notaire. A true copy of the original hereof remaining of record in my office. Two letters erased are null. Roger Dortier Notaire

No 51480
Enregistrement
Twenty second day of March nineteen hundred and forty seven at eleven o'clock A. M.
James E. Barrett
Dep.-Reg.
Quittance Roble
déposée le 23 juin 1948. No. 3987.
Clayton J. Rolfe
Registrateur
Voir correction de description
No. 52495
E. Cantin
Reg.

L'an mil neuf cent quarante sept, le dix-huitième jour du mois de mars. Devant Roger Dortier notaire pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Huntingdon, district de Beauharnois. Se comparant: Hector Barrière, cultivateur, de la paroisse de St Anicet, comté de Huntingdon, lequel a, par les présentes vendu, cédé et transporté avec la garantie de droit et quitte, contre tous troubles et évictions, à Pierre Barrière, cultivateur de la dite paroisse de St Anicet, susdit comté, présent et acceptant, l'immeuble décrit comme suit: Désignation: 1- La partie sud-est de ce lot de terre connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour les Paroisses de St Anicet et de Ste Barbe, sous le numéro quatre vingt trois (83) mesurant environ vingt acres en superficie, plus ou moins, sans bâtisse dessus construite, bornée: au sud-ouest, par les lots nos 83 et 85; à l'est, par le chemin public, au nord-est, par le lot no 77, et au nord ouest par le chemin public; 2- La partie sud de cet autre lot de terre

RETOUR

Index aux immeubles retranscrit

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet No ____ du cadastre ____ destiné au No **PAR. DE ST-SAUVEUR**

de l'index des immeubles pour le *Bureau de la Division d'enregistrement* de

No 318

Déposé: le 1881

Attesté à ____ le ____ 19

Par ____ Régistrateur Devant ____ Protonotaire

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT No	REMARQUES	RADIATION
Louis Monsieur & André Prévost	Abl.	1882-04-22	Avo 27051	100,00 $	
(Cap. de Comté)	Adj.	1889-03-28	2		
Shérif -vs- André Prévost	Jour saisie	1891-02-23	83		
Shérif -vs- André Prévost	Jour saisie	1891-03-18	85		
Le Shérif @ Maxime Vantel	Vente	1895-05-13	453 38890		
Maxime Vantel @ Ed. Brosseau	Vente	1895-05-15	453 38894		
Pierre Chicoine @ Eugène Filiatrault	Vente	1912-09-28	478 61624	Solde 100,00 $	
Albina Pressault @ Eugène Filiatrault	Tert.	1915-02-09	486 65928		
J.T. Gauvreau & Alphonse Piché	Abl.	1916-04-05	501 67863	490,77 $	27073
Adélard Quirry @ Evangéliste Tassé	Vente	1933-10-12	1106 106085		
Evangéliste Tassé @ Filly Corbeil	Vente	1933-10-12	1106 106091	Solde 1600,00 $	
Conrad Brosseau @ François-Xavier Richer	Vente	1934-01-23	1106 106663	Charges (bois)	
Martial Richer & al. @ Olivine Boyer	Cession	1934-01-23	1106 106664		
Olivine Boyer @ Pierre Chicoine	Vente	1934-01-23	1106 106665		
Eugène Filiatrault @ Pierre Chicoine	Vente	1934-01-23	1106 106666	Solde 100,00 $	31662
Pierre Chicoine @ Ludovic Brondin	Vente	1934-01-23	1106 106667	Solde 400,00 $	31663
L. Brondin @ Adélard Quirry	Vente	1934-05-08	1106 107184		
Pierre Chicoine @ Adélard Quirry	Vente	1934-05-08	1106 107185		
Adélard Quirry @ J. Henri Langevin	Vente	1934-05-08	1106 107187		
Adélard Quirry @ J. Henri Langevin	Vente	1934-09-27	1106 108082		
Adélard Quirry @ Bruno Chartier	Vente	1934-10-12	1106 108216		
Adélard Quirry @ Maurice Laplante	Vente	1935-01-11	1106 108689		
Zénaïde Clair -vs- Adélard Quirry	Action Vente	1939-12-14	720	Liciteur.	
La Cour Supérieure @ Lucien Roux	Vente	1940-01-15	1117 121089	1025,00 $ payé.	
Jos Henri Langevin @ J. Albert Racine	Vente	1943-12-04	1123 133555	100,00 $ payé.	
J. Albert Racine @ Henri Pangé	Vente	1944-03-07	1123 134220	1,00 $ payé	
Lucien Roux @ Louis Bruchési	Vente	1944-11-15	1130 137570	6 500,00 $ payé.	
Henri Pangé @ J. Albert Racine	Vente	1945-04-03	1131 139029	1,00 $ payé	
J. Albert Racine et Jos. Henri Langevin	Réciliation	1945-05-07	1132 139567		
Jean Brouillet & Louis Bruchési	Abl.	1945-11-07	1134 142941	3 000,00 $	
Béatrice Toupin -vs- Louis Bruchési	Jugement	1947-08-23	1146 153808	7 000,00 $	
Angèle L. Viala & Louis Bruchési	Abl.	1947-11-19	155471	7 000,00 $	103623
Louis Bruchési @ Angèle Viala	Déclaration	1948-09-10	159788		
Le Roque Réclamante & Angèle Viala	Abl.	1948-11-18	161116	2 000,00 $	
La Banque Nat. & Angèle Viala	Abl.	1948-12-03	161380	700,00 $	
La Banque Royale Can. -vs- Angèle Viala	Jugement	1949-06-16	164119	255,78 $	

RETOUR

RETOUR